

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR**Réunion du mardi 20 septembre 2016****ADMINISTRATION GENERALE**

2016-178	Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal	11
2016-170	Communauté d'agglomération de Nevers. Nevers Agglomération. Modifications statutaires. Approbation	14
2016-171	Projet de schéma de mutualisation des services. Nevers Agglomération/Ville de Nevers. Approbation	23
2016-152	Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Convention Ville de Nevers/Préfecture de la Nièvre. Avenant n°1	32
2016-172	Création d'un Médiateur de la Ville de Nevers et adoption de la Charte des Médiateurs des Collectivités territoriales.	32
2016-173	Désignation d'un médiateur de la Ville de Nevers	35
2016-174	TIG. Travaux d'intérêt général pour les jeunes mineurs délinquants. Accueil dans les services municipaux.	36

JEUNESSE – VIE CITOYENNE

2016-153	Service civique international et service volontaire européen. Accueil et envoi de volontaires	37
----------	---	----

COMMUNICATION - TOURISME – RELATIONS EXTERIEURES

2016-154	Co-organisation des Foulées de Nevers 2016	37
2016-155	Office de tourisme de Nevers et de sa région	37
2016-175	Amicale Nevers-Neubrandenbourg. Attribution d'une subvention pour l'organisation des expositions 2017	37
2016-176	Organisation du tournoi Future Nevers Nièvre. 19ème édition. Attribution d'une subvention	39
2016-156	Organisation du triathlon de Nevers. Attribution d'une subvention à l'association	40

FORCES ECONOMIQUES

2016-177	Institution de la taxe annuelle sur les friches commerciales	41
2016-179	Taxe annuelle sur les friches commerciales. Majoration des taux	45

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2016-157	Décision modificative n°5	46
2016-180	Délégations des services publics. Rapports annuels d'activité 2015	46
2016-181	Promotion de la Ville et Partenariat avec la SASP USON Nevers Rugby	55
2016-158	Acquisition foncière : Rue des Grands Jardins	63

EDUCATION

2016-159	Action en faveur des enfants à mobilité réduite. Prêt d'un minibus. Convention. Association des Paralysés de France/Ville de Nevers. Année scolaire 2016/2017	63
2016-160	Convention Ecole de la 2ème chance Nièvre Bourgogne/Ville de Nevers. Avenant n°1	63

DEVELOPPEMENT URBAIN

2016-161	Convention publiques d'Aménagement. Nièvre Aménagement/Ville de Nevers. Approbation des Comptes Rendus d'Activités à la Collectivité (CRAC) au 31/12/2015	8
2016-162	Convention Publiques d'Aménagement. Nièvre Aménagement/Ville de Nevers. Avenant consécutif à l'approbation des Comptes Rendus d'Activités à la Collectivité au 31/12/2015	63

SPORT

2016-182	FC Nevers 58. Attribution d'une subvention de fonctionnement	63
2016-183	Association Cercle Nevers Escrime. Attribution d'une subvention	69
2016-184	Canoë Club Nivernais. Attribution d'une subvention.	70

CULTURE

2016-163	Cours d'art dramatique. Partenariat Théâtre du temps pluriel/Maison de la culture de Nevers Agglomération/Ville de Nevers.	72
2016-164	Aménagement des abords de l'église Sainte Bernadette. Signature d'une convention avec Nièvre Habitat	72
2016-185	Changement de dénomination de l'impasse' Rosa Bonheur	72

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

2016-186	Soutien à l'association Ecole de la 2ème chance. Attribution d'une subvention	73
2016-187	Soutien à l'association les acteurs solidaires en marche. Attribution d'une subvention	75

PREVENTION

2016-165	Remboursement des frais de fourrière d'un véhicule	79
----------	--	----

MOBILITE URBAINE

2016-189	Installation d'un réseau très haut débit en fibre optique dans divers immeubles municipaux. Convention avec Orange France	79
2016-166	Eclairage public. Contrat de maintenance globale des ouvrages. Ville de Nevers/Société Citélum. Avenant N°10	80

RESSOURCES HUMAINES

2016-167	Poursuite de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers à la Communauté d'Agglomération de Nevers dans le cadre de la mission énergie climat et prévention des déchets.	80
2016-188	Approbation de l'avenant n°1 à la création du service commun support communication entre la Ville de Nevers et la Communauté d'Agglomération de Nevers et la convention de mise à disposition d'un agent de catégorie A de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération.	80
2016-168	Ratio avancements de grade – cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des ingénieurs en chef territoriaux.	81
2016-169	Tableau des effectifs : Augmentation du temps de travail à temps non complet.	81

FORCES ECONOMIQUES

2016-190	TGV Grand Centre Auvergne Adoption d'une motion.	81
----------	---	----

MOTION

	Proposition de motion déposée par Mme Charvy, pour le groupe Nevers à Gauche	88
--	--	----

QUESTION

	Question orale de Mme Charvy sur l'abattage des arbres rue des Saulaies	93
--	---	----

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir. Je vous invite à prendre place dans cet hémicycle. Je salue également le public qui est présent à ce Conseil municipal, ainsi que la presse.

En préambule, je souhaitais tout d'abord faire part des pouvoirs : Nathalie Royer sera représentée par Blandine Beltier, au cas où nous n'ayons pas terminé à 22 h 30, qui sera son heure de départ. Christine Villette a donné pouvoir à Guy Grafeuille, Hervé Barsse à Amandine Boujilat, Guillaume Cizak à Daniel Franel, à partir de 23 h 00. Nous avons les excuses, mais sans pouvoir, de Monsieur Gaillard, et de Monsieur Sainte Fare Garnot. On m'annonce qu'il aurait donné pouvoir à Delphine Fleury, mais je n'ai rien du tout. Voilà, je crois que j'ai été complet. Donc, à ce jour, je n'ai pas de pouvoir de représentation à votre profit, Madame Fleury.

Désignation de deux secrétaires de séance

M. le Maire – Je vous propose de désigner deux secrétaires de séance, qui pourraient être Myriamne Bertrand et François Diot, s'ils l'acceptent. Merci.

Nous avons à adopter le compte rendu du Conseil municipal du 23 février 2016. Avez-vous des remarques, ou est-il fidèle à nos échanges ?

Je vous propose de l'adopter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Il est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Avant de débiter l'ordre du jour, je vais inviter, comme c'est l'usage, les représentants de groupe, à me faire part des délibérations qu'éventuellement ils souhaiteraient voir évoquées, et éventuellement voter les autres ensemble. Monsieur Francillon.

M. Francillon – Merci, Monsieur le Maire. Pour le groupe Nevers à Venir, nous présentons les délibérations suivantes : la délibération n°170, sur les modifications statutaires concernant Nevers Agglomération ; la n°171, sur le projet de schéma de mutualisation des services, de Nevers Agglomération également ; la n°172 ; la n°173 concernant le Médiateur ; la n°174, sur les travaux d'intérêt général ; la n°175, sur l'attribution d'une subvention à l'amicale Nevers-Neubrandenburg ; la n°177 et la n°179, concernant la taxe annuelle sur les friches commerciales ; la n°183 sur l'association Cercle Nevers Escrime ; la n°185 pour le changement de dénomination de l'impasse Rosa-Bonheur ; la 166 sur l'installation d'un réseau de très haut débit ; la 188, pour l'approbation de l'avenant n°1 à la création d'un service de transport, et enfin la motion que nous présentons sur la ligne TGV Centre Auvergne.

M. le Maire – Merci. Madame Fleury.

Mme Fleury – Au nom du groupe Nevers à Gauche, la n°178, sur les décisions du Maire, et plus particulièrement la n°233 ; la n°170 ; la n°171 ; les n° 172 et 173; la n°176 ; les n°177 et 179 ; la n° 179; la n° 180 ; la n°161 ; la n°182 ; la n°184 ; la 186 ; la 187 ; la 166. Et il y a une motion qui a été déposée pour notre groupe. Et les rapports de DSP. Nous supprimons la 34, me dit-on ; nous supprimons la 166, Monsieur le Maire.

Si vous le permettez, je présente les excuses de Monsieur Corde, qui est souffrant, qui devait être à nos côtés ; et ceux de Monsieur Sainte Fare Garnot, qui, en raison du changement de calendrier, n'a pas pu se rendre disponible ce soir.

M. le Maire – Changement de calendrier lié à des obligations d'élus. Et je le dis toujours, le calendrier est prévisionnel. Il est fonction effectivement de la venue des uns et des autres. J'annonce d'ailleurs la venue du Premier ministre le 3 octobre sur notre territoire.

Très bien. Nous avons deux motions, puisque nous avons une motion aussi sur la POCL, qui sera évoquée, la motion de votre groupe, et une question orale.

Quelques propos introductifs avant que nous abordions l'ordre du jour.

Tout d'abord, je voulais vous annoncer que nous examinerons au prochain Conseil municipal la présentation du bilan – on peut l'appeler ainsi – et des perspectives du Musée de la Faïence et des Beaux Arts, que nous souhaitons faire, et que vous souhaitiez également évoquer. Donc, nous le ferons à ce moment-là.

J'espère que les vacances que vous aurez pu prendre, les uns et les autres, ont été bonnes. Je pense en tout cas que la saison d'été a été favorable à Nevers, avec un ensoleillement record et une succession d'événements qui n'ont pas désempilé, comme Nevers Plage, Garçon La Note, le spectacle de Bernadette, la Fête de la Loire, le feu d'artifice et j'en oublie, qui prouvent que notre ville est résolument attractive et qu'elle retrouve une dynamique. Une dynamique que nous entendons poursuivre sur plusieurs points, et donc nous en débattons de quelques-uns ce soir.

En préambule, je souhaitais rappeler – mais c'est relayé par la presse fortement depuis peu – que, pour la première fois de l'histoire du Téléthon, nous sommes Ville ambassadrice cette année pour le premier week-end de décembre. Vous avez un panneau, je crois, qui est situé dans cet hémicycle, qui nous a été remis samedi. Évidemment, cela fédère beaucoup. C'est pour une cause qui est importante, les maladies génétiques rares, et pour la recherche. Je sais que je pourrai compter sur les élus que vous êtes, quelle que soit l'orientation, et sur l'ensemble des habitants de notre territoire, bien sûr de Nevers principalement, mais aussi de l'agglomération. Beaucoup d'acteurs sont déjà mobilisés. Nous lançons officiellement le Téléthon jeudi avec la Présidente nationale. Beaucoup d'associations, beaucoup de commerçants d'ores et déjà. Actuellement, tous les projets sont encore possibles. Je pense que nous saurons faire honneur au fait qu'on nous a retenus sur un projet, porté en 48 heures, en plus pour le 30^{ème} Téléthon, et, je le disais, pour la première fois de son existence en tant que Ville ambassadrice.

Vous avez l'aperçu de ce que sera très prochainement le nouveau site *Nevers.fr* de la Ville de Nevers. Un site plus moderne, qui soit en phase avec les standards graphiques, et l'usage, et notamment mobiles, et actuels. Il sera tourné vers les usagers, principalement, pour leur permettre notamment d'accéder rapidement à l'information recherchée et les tenir informés de la richesse de notre cité ducale.

La modernisation de Nevers passera aussi par des mesures fortes, voire, parce qu'il le faut, radicales ; et nous proposerons, d'ailleurs ce soir, de voter une taxe sur les friches commerciales, pour enrayer cette image dégradée qui est offerte aux regards de tous. Jusqu'ici tout le monde a été plutôt dans l'incitation, l'accompagnement, mais certains propriétaires qui seront visés par cette mesure n'ont manifestement pas compris, pas joué le jeu, et le temps est venu de passer à des mesures qui pourront être coercitives, comme l'ont fait d'autres villes, tout en conservant, dans l'esprit en tout cas, un objectif premier qui soit bien évidemment l'incitation.

Autre champ d'action sur lequel il nous faudra batailler, pas ce soir, je l'espère, mais tous ensemble au contraire, sur le tracé de la ligne LGV. Notre mandat, quel qu'il soit d'ailleurs, doit s'exercer en pensant à l'avenir. Nous ne travaillons pas pour nous, nous travaillons pour offrir un meilleur avenir à nos enfants, à nos concitoyens, et, pour le coup, le tracé médian est, de notre point de vue, le meilleur. Il est le moins coûteux, il est le plus rapide, il est le moins impactant sur l'environnement, et offre le meilleur remplissage. Cela ne doit pas non plus faire lâcher du lest sur la liaison Nevers-Dijon, pour laquelle et sur laquelle j'ai interpellé la Présidente de région il y a quelques jours. L'objectif de certains trajets entre notre capitale départementale et la capitale de la grande région de certains trajets en deux heures est à atteindre, et je pense qu'il faut penser à ceux qui l'utilisent, justement au quotidien ou en tout cas de façon hebdomadaire, aux étudiants aussi, pour qui c'est un frein de venir sur Nevers, je pense notamment aux internes ; et quarante minutes sur un aller-retour parfois chaque jour ou plusieurs jours par semaine, ce n'est pas rien.

Moderniser toujours, c'est aussi s'engager dans le schéma de mutualisation des services. Il a déjà été mis en place justement sur de nombreux services. Sa mise en œuvre se poursuit, conformément à l'obligation qui nous est faite. Cette mutualisation, c'est une opportunité ; c'est une obligation déjà, mais il faut la prendre comme une opportunité d'offrir une meilleure qualité de services, de réaliser des économies aussi quand c'est possible, mais surtout de rendre plus lisible auprès de nos concitoyens le rôle de chacun, et de préserver, voire de proposer, dans certaines communes où cela ne l'est plus, ou pas du tout, davantage de service public.

La modernisation passe par cette simplification. Moderniser la politique, c'est en tout cas notre ambition, c'est aussi faire de la politique autrement. Ce fut l'un de nos slogans de campagne en tant que liste et mouvement sans étiquette, et je regrette d'être confronté régulièrement à des prises de position iniques de la part de certains. J'en veux pour preuve aujourd'hui le vote du PLUI en Conseil communautaire. Contrairement aux propos mensongers qui ont été tenus, et que je vais, bien sûr, corriger plus largement, je rappelle d'abord que c'est une obligation pour les territoires, qu'il a été voté à l'unanimité, à l'unanimité par les vice-présidents, qui sont donc les maires de chacune des communes. J'entends

pourtant certains, peut-être agités par quelques courriers partisans, dénoncer des « votes en catimini », et s'apprêter à se prononcer contre lors de leurs Conseils municipaux. Quel beau message ! C'est précisément ce genre d'attitude qui envoie à nos concitoyens une vision particulièrement brouillée de l'action politique. Je le redis, nous ne travaillons pas pour nous, pour nous faire plaisir ; nous travaillons pour l'avenir, et pas pour dresser notre statue au milieu de quelconque place. L'époque des Staline ou Lénine est révolue.

Enfin, cette modernisation que nous souhaitons, nous l'appliquons désormais sur le terrain, comme nous l'avons fait pendant la campagne, et pendant ces deux dernières années de mandat, nous nous sommes emparés des dossiers. Cela a pris parfois du temps, vu qu'il a fallu très souvent repartir d'une feuille blanche. Aujourd'hui, nous reprenons nos échanges réguliers ; nous allons à la rencontre des habitants dans tous les quartiers de la ville, au rythme de deux à trois fois par mois. C'est en tout cas la vision que nous avons, avec l'équipe municipale, et je souhaitais le redire aux Neversois, d'une politique moderne, différente, qui ne dresse pas un mur entre l'élu et ses administrés. Nous sommes et nous restons des Neversois parmi les Neversois comme nous l'avons toujours revendiqué, et pas seulement juste avant des échéances électorales.

Je voulais terminer ces propos par une phrase de Mandela qui disait qu'une vision sans action n'est qu'un rêve, et qu'une action qui ne découle pas d'une vision est du temps perdu.

Je vous propose de passer à l'action et à la vision en débutant désormais officiellement ce Conseil municipal, et donc en vous proposant tout d'abord d'aborder les délibérations qui seront votées conjointement.

Pour être certain de ne pas faire d'erreur, je vais les rappeler.

Nous allons voter ensemble les délibérations 162, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169.

Sur ces délibérations, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Elles sont adoptées à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-161

Conventions publiques d'aménagement. Nièvre Aménagement/Ville de Nevers. Approbation des Comptes Rendus d'Activités à la Collectivité (CRAC) au 31/12/2015

M. le Maire –

Je vous propose peut-être de modifier l'ordre du jour, pour nous permettre, puisque vous avez demandé d'évoquer les conventions publiques d'aménagement entre Nièvre Aménagement et la Ville de Nevers, et notamment pour approuver les comptes rendus d'activités à la collectivité au 31 décembre 2015. Je vais peut-être d'abord passer la parole à Guy Grafeuille, s'il le souhaite, en introduction, et puis après je suspendrai le Conseil pour permettre à Jean-Baptiste Lacroix, directeur de Nièvre Aménagement de venir les présenter. Monsieur Grafeuille.

M. Grafeuille – Non, je m'exprimerai après.

M. le Maire – Très bien. Le Conseil est suspendu dans sa séance. Je vais inviter Jean-Baptiste Lacroix à venir s'exprimer.

(Suspension de séance de 18 h 50 à 19 h 35)

M. le Maire – Je remercie Monsieur Lacroix pour ses propos et ses éclaircissements. Je vous propose de reprendre la séance du Conseil municipal. Monsieur Grafeuille, souhaitez-vous ajouter quelques propos ?

M. Grafeuille – Oui. Il y a des opérations qui ont été lentes à démarrer, mais c'est malheureusement normal. Les premières ont toujours du mal à venir. Aujourd'hui on s'aperçoit, que ce soit sur le site de la caserne Pittié, que ce soit sur le site Colbert, que c'est beaucoup plus facile aujourd'hui, parce qu'il y a déjà des gens qui sont installés. Cela a pris une autre allure. Je suppose qu'à la caserne Pittié, bientôt, le bâtiment qui est de l'autre côté de la place d'armes sera aussi demandé, et que l'on travaillera dessus. Mais c'est vrai qu'au départ, c'était un petit peu difficile.

Pour revenir, simplement un petit commentaire sur la ZAC Saint-Genest, c'est vrai qu'il y a un bailleur social qui est très intéressé par faire une opération d'habitat, et nous veillerons particulièrement à l'aspect architectural et paysager de cette opération, car on se situe dans un endroit qui va être mis en valeur par tout ce que nous allons faire sur les bords de Loire, juste en dessous, et donc nous serons très attentifs.

Je vous propose de passer à la délibération n° 161, puisque la 162 a été votée tout à l'heure, qui était une petite modification sur les gares. Je vais reprendre ce que vient d'expliquer Monsieur Lacroix.

Conformément aux Conventions Publiques d'Aménagements passées entre la Ville de Nevers et Nièvre Aménagement, je sou mets à votre approbation, l'ensemble des comptes rendus d'activités arrêtés au 31 décembre 2015.

1 – 006 - Restructuration du Centre d'Activités des Courlis et requalification des abords

2 – 051- ZAC Saint Genest

3 – 069 - Pré Plantin

4 – 085- Aménagement du quartier Saint Arigle / Pont Cizeau / Champ de Foire. Là aussi, je dirais deux mots. Effectivement, il y avait des gens qui étaient intéressés pour y installer des activités commerciales. Malheureusement; on nous a dit que l'on était en train de revoir le plan de prévention des risques d'inondation, et désormais toute construction est impossible, puisqu'ils ont durci les règles.

5 – 089 - Espace multimodal du quartier des Gares

6 – 094 - Aménagement du Site Colbert

7 – 095 - La Pétroque

8 – 096 - Aménagement de la Caserne Pittié

9 – 104 - Opération de Restauration Immobilière des quartiers anciens de Nevers. Un petit commentaire là-dessus. Cela concerne un nombre assez important de logements, et on a quand même quelques problèmes. On revient toujours à la même question ; c'est l'appauvrissement que l'on peut constater, les revenus baissent, et on a beaucoup de propriétaires qui, malgré toutes les aides que l'on peut amener, n'arrivent pas à mettre la somme qui reste à mettre au bout. Nous aurons donc beaucoup de problèmes pour tenir la distance et restaurer tout ce qui devrait pouvoir l'être.

10 – 119 - Opération de Renouvellement Urbain des Quartiers Ouest

11 – 124 - Château Brisset

12 – 138 – Zone d'Activités du Pré Poitiers.

Les évolutions constatées sont commentées dans les documents. Monsieur Lacroix vous en a fait une synthèse. Les annexes figurent dans le dossier séparé ci-joint.

La commission n° 3 avait donné un avis favorable le 8 septembre.

Je vous demande d'approuver cette délibération.

M. le Maire – Merci bien. Sur la délibération elle-même, d'autres remarques ou questions ? Je propose de la voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Question d'un Neversois

M. le Maire – Nous allons revenir à l'ordre du jour. Et avant d'aborder les décisions prises par le Maire – je crois qu'il y en a une qui pose question de votre part –, nous avons la question d'un Neversois à ce Conseil. Je vais laisser Madame la Maire Adjointe en donner lecture.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Effectivement, nous avons reçu une suggestion d'un Neversois qui propose la création de deux ronds-points Bd Maréchal Juin, l'un au niveau du croisement du Bd Saint-Exupéry, et l'autre au niveau de la rue Lamartine.

M. le Maire – C'est une question qui est arrivée quelques instants avant le début du Conseil. Nous n'avons donc pas les éléments très précis, mais puisque cette personne aborde le sujet, si vous situez bien les lieux, Bd Maréchal Juin et Bd Saint-Exupéry, sans faire de publicité, vers une enseigne d'automobile, mais pour aider un peu, nous sommes dans ce quartier-là. L'idée, aujourd'hui, il y a une problématique, puisque nous passons de deux voies à une seule voie – là, pour le coup, Monsieur Lagrib, j'ai été interpellé à plusieurs reprises là-dessus – je souhaite revenir à l'ancien système d'ailleurs, c'est-à-dire prolonger par deux voies, puisque nous avons la largeur ultérieure, tout en préservant une bande cyclable, et les voies aujourd'hui sont séparées par une espèce de gravillon rose sale, on va dire, en permanence, qui n'apporte rien du tout, si ce n'est des désagréments visuels.

En revanche, sur la question plus précise de ce Neversois, nous avons une réflexion, au niveau de l'Agglomération, plus globale de requalification des entrées de ville, qui prendra sûrement du temps, puisqu'il faut des budgets, notamment l'entrée sud avant le pont de Loire, ou plutôt après quand on vient de Nevers, et cela implique les communes aussi de Sermoise-sur-Loire et de Challuy, avec lesquelles nous avons déjà commencé à travailler. Donc il y a également l'entrée nord, y compris pour faire peut-être des voies propres pour les bus, et améliorer aussi les bandes cyclables, qui pourraient peut-être devenir des pistes cyclables. Et donc, cela s'inscrit dans ce projet davantage d'ampleur.

Sur ces ronds-points, je ne dis ni oui ni non. C'est à intégrer dans notre réflexion plus globale. Les deux ronds-points qui sont demandés me semblent quand même à des carrefours qui sont très proches, entre le Bd Saint-Exupéry et la rue Lamartine, juste après ; cela ne me semble pas tellement réalisable ni raisonnable, même si c'est pour diminuer la vitesse. Cela fait quand même très peu de distance entre les deux. Un, pourquoi pas, pourrait peut-être être envisageable, même si les ronds-points ne sont pas forcément toujours la solution à tout, mais nous allons intégrer bien évidemment la suggestion de ce citoyen dans ce projet plus d'ampleur, mais sachez que nous allons remettre en continuité deux voies pour permettre une meilleure fluidité et éviter les « dissensions », voire quelques altercations entre automobilistes, qui, parfois de bonne foi, ne savent plus qu'il n'y a plus qu'une voie et se font piéger, ou parfois font la course.

Voilà pour cette question. Merci.

2016 - 178

Décisions prises par le Maire par délibération du Conseil municipal

- M. le Maire – Je vais aborder les décisions prises par le Maire, la délibération n°178. Je crois que vous aviez une question, ou une décision plus particulière à voir. S'il vous plait, Madame Beltier.
- Mme Beltier – Oui, bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. C'est sur la décision 233. C'est la mise à disposition des locaux aux associations culturelles. Dans beaucoup de décisions, nous voyons apparaître que les associations doivent valoriser l'avantage en nature, pour le faire apparaître à leur bilan. Et là, nous ne le voyons pas. Est-ce que c'est un oubli, ou est-ce que c'est normal, tout simplement ? Je vous remercie.
- M. le Maire – C'est peut-être un oubli d'être précis dans la décision. Cela aurait pu effectivement être mis. De toute façon, c'est une obligation pour toutes les structures associatives. Donc, il n'y a pas de « secteur dispensé ». Mais, admettons que c'est un oubli dans la décision, mais dans la convention, c'est noté. Si Madame l'Adjointe à la Culture veut ajouter quelque chose...
- Mme Lorans – Juste confirmer effectivement que c'est une obligation qui est reprise dans la convention. Elle n'apparaît pas dans la décision, mais elle figure bien dans la convention qui est passée avec les associations.
- Mme Beltier – Je vous remercie.

M. le Maire – Je vous en prie. Sur les décisions prises par le maire, on peut ... ? Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Merci. J'aimerais avoir plus de précisions sur la 221, recours contentieux déposé par Bruno Lepinte et Jean-Luc Erel. On était au courant pour Monsieur Lepinte. Jean-Luc Erel, on n'en avait pas entendu parler, mais on le voit. En quoi cela engage la Ville, en termes de frais, en termes de conséquences pour la suite ? C'est un gros dossier pour la Ville. Aujourd'hui, nous n'avons toujours pas de DGS, avec tout ce qu'il y a eu précédemment. J'aimerais savoir le pourquoi de cette décision, suite à la réponse qui a été donnée par le Tribunal Administratif.

M. le Maire – Je pensais que vous vouliez aborder vos propres contentieux, que vous démultipliez, Monsieur Lagrib, et qui coûtent à la Ville.

Sur cette décision, d'abord, vous ne nous l'avez pas demandée ; je rappelle qu'il y a des règles de fonctionnement, et que vous devez l'aborder. Je ne suis pas venu avec ce dossier-là pour vous répondre précisément. S'il y a des règles sur les échanges et sur les demandes, je vous fais néanmoins une dérogation, puisque vous n'êtes pas un groupe, mais je vous donne la possibilité d'aborder ce que vous souhaitez, à condition que vous nous le demandiez, comme les autres groupes le font. Donc, vous n'êtes pas dispensé de cela.

Je dis simplement qu'il y a un contentieux, effectivement, entre Monsieur Lepinte, Monsieur Erel et la Ville de Nevers. Ce n'est pas une découverte ; la presse l'avait relayé, et d'autres médias également. Donc, vous n'allez rien apprendre à personne ce soir, si ce n'est que le contentieux suit son cours, avec des échanges entre avocats, qui sont pour l'instant confidentiels.

M. Lagrib – Vous dites que je ne peux pas intervenir sur certaines délibérations. C'est une délibération qui a été mise à l'ordre du jour du débat. Donc, je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas intervenir et poser des questions. Après, si vous venez avec des décisions ou des délibérations auxquelles vous ne pouvez pas apporter de réponse, je me permets de soulever la question, car on sert à quoi, alors ? À un moment donné, moi, j'ai posé une simple question sur une décision qui était dans une délibération, et cette délibération a été mise à l'ordre du jour ; elle a été choisie par les différents groupes. Même si je ne représente pas un groupe. C'est ce que vous concevez. Après, je suis élu à part entière. Parce qu'apparemment, vous l'oubliez, vu la manière dont vous vous exprimez à mon égard. J'ai posé une simple question, à savoir combien cela coûte à la Ville, tout cela.

M. le Maire – Pourquoi êtes-vous toujours dans l'attaque permanente ?

M. Lagrib – Mais ce n'est pas une attaque ; c'est une question.

M. le Maire – Apaisez-vous un peu, et les choses se passeront mieux, je vous l'assure.

Je vous dis simplement qu'il y a un règlement intérieur qui a été voté, par tout le monde, qui prévoit des règles, qui s'appliquent à tous de façon équitable, et que – vous n'étiez peut-être pas là ce jour-là, je ne sais pas, ou vous avez été

distrain – j'avais demandé ... Je veux bien que l'on aborde en détail les dizaines de décisions qui sont prises entre deux séances de Conseil municipal, cela ne me dérange pas. On peut le faire. J'avais demandé, pour aussi des réponses qui soient le plus précises possible, et non pas faire de la paraphrase à ce qui est marqué dans le dossier, que l'on fasse parvenir, puisque que c'est une délibération qui regroupe des dizaines de décisions – souvenez-vous, nous étions en tout début de mandature, j'avais demandé, pour un meilleur travail de préparation de ce Conseil – qu'il soit remonté les décisions – il n'y a aucune limite de nombre – qui intéressaient le débat. Ce qu'a fait Madame Beltier et son groupe. Voilà. Nous savons par avance les choses, et vous ne voulez pas vous plier à cela, vous ne nous communiquez jamais vos demandes antérieurement, alors que je vous dis toujours que je suis prêt à vous répondre favorablement. Là, vous amenez sur le sujet un dossier qui est très technique, qui a une partie de confidentialité en ce moment, et donc il faut la respecter, mais toutes les données seront indiquées, quand ce sera à l'ordre du jour, ou quand vous me demanderez de l'évoquer, avec une antériorité qui a toujours été prévue. Ce qui n'est pas prévu aujourd'hui, c'était la délibération 178 ; c'était une des questions dans la délibération 178. Donc, c'est comme cela que l'on fonctionne depuis plus de deux ans ; vous, comme les autres. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Merci. Vous venez de me montrer que c'est de la mauvaise foi ; j'appellerais cela comme cela, parce que je peux vous apporter le mail où vous m'avez explicitement dit que je ne pouvais pas choisir de délibération, n'étant pas dans un groupe. Je peux vous l'apporter, je peux même vous le montrer dès ce soir. C'est pour cette raison-là que je n'apporte plus les sujets sur lesquels je souhaiterais intervenir, car vous m'en avez empêché. Et même la fois où je l'ai fait, vous avez même refusé de pouvoir la mettre en délibération. On ne va pas revenir sur ce sujet-là. Aujourd'hui, vous avez clairement pris position de m'empêcher de m'exprimer ; c'est votre choix. Après, moi, je pose des questions, je demande des éléments, qui font partie du sujet. Quand je pose des questions, vous les détournez à chaque fois, ou vous les interprétez. Vous, vous ne manquez pas de pouvoir déroger à la règle, et nous, nous ne nous permettrions pas de pouvoir poser des questions qui seraient en lien ?

M. le Maire –

Monsieur Lagrib. Vous dites : « je ne vais pas en reparler », et vous en reprenez. Donc, je vais vous répondre. Je vous ai fait un courrier écrit pour vous rappeler la règle. Et à chaque fois, à l'oral, je vous ai rappelé que je vous donnais la possibilité, comme je l'avais dit à Monsieur Gaillard, à l'époque où il venait, de poser, dans le délai que nous avons convenu entre les groupes existants, les questions que vous voulez, ou les délibérations que vous souhaitez voir, vous, particulièrement. Vous évoquez le jour où vous êtes arrivé en retard, où vous n'avez pas fait connaître, à un moment où on les avait votées, les décisions et délibérations, et vous vouliez revenir sur une délibération que nous avons votée sans vous. Eh bien non ; il y a des règles de fonctionnement, et Monsieur Lagrib n'en est pas exempté. Nous ne nous donnons pas plus de liberté que les autres, et nous communiquons les délibérations que nous souhaitons voir évoquées dans les mêmes délais. La règle est la même pour tous. Donc, contrairement à ce que vous dites, il n'y a aucun ostracisme à votre égard, et ne jouez pas les victimes ; il y en a suffisamment en ce moment, malheureusement. Monsieur Francillon.

M. Francillon – En tant que Président du groupe Nevers à Venir, je tiens quand même à préciser que, chaque fois que je reçois, avant le Conseil municipal, des informations concernant les délibérations, les numéros de délibérations, quand les informations me sont communiquées par exemple par le groupe Nevers à Gauche, je les transmets à la fois à Monsieur Gaillard et à Monsieur Lagrib.

M. le Maire – Merci, Monsieur Francillon. Vous voyez que nous sommes larges.

2016-170

Communauté d'agglomération de Nevers. Nevers Agglomération. Modifications statutaires. Approbation

M. le Maire – Je vous propose de poursuivre, pour avancer quand même dans l'horaire. Nous avons à aborder la délibération n°170, qui concerne la communauté d'agglomération, Nevers Agglomération, et des modifications statutaires.

Vous le savez, il y a eu des évolutions législatives nombreuses ces derniers mois, notamment la loi NOTRe du 7 août 2015, et donc, les communautés d'agglomération existantes à sa publication ont pour obligation, et je dis bien obligation, jusqu'au 1^{er} janvier 2017, de mettre leurs statuts en conformité avec les nouvelles dispositions législatives.

Si, au 1^{er} janvier 2017, les statuts ne sont pas conformes, les communautés d'agglomération exerceraient l'ensemble des compétences obligatoires et optionnelles qui sont listées dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, en complément de la prise de compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » au titre de la loi NOTRe, Nevers Agglomération a également prévu de se doter d'une compétence facultative supplémentaire en matière de développement touristique pour créer le futur Office de Tourisme Intercommunal, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est donc proposé d'engager l'intégralité de la révision statutaire induite par la loi NOTRe, en prévoyant que toutes les modifications liées à cette loi, y compris la prise de compétence facultative en matière de développement touristique, soient effectuées au 1^{er} janvier 2017.

Je rappelle que les conseillers communautaires ont approuvé ces modifications lors du Conseil du 2 juillet 2016.

En fonction des textes, nous devons nous prononcer, comme chaque Conseil municipal de chaque commune de l'Agglomération, dans les trois mois à compter de la notification. La notification ayant été reçue à Nevers le 12 juillet 2016, nous devons délibérer avant le 12 octobre 2016, sinon nous prendrions l'ensemble des compétences liées à la loi NOTRe, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles.

Il est proposé ce soir la modification des statuts de la communauté d'agglomération de Nevers et son approbation, et que notre décision soit ensuite notifiée à la communauté d'agglomération de Nevers, puisque c'est un aller-retour entre nos collectivités.

Avez-vous des questions ? Monsieur Diot.

M. Diot –

Oui, Monsieur le Maire. Cette délibération est une délibération essentielle, puisqu'elle concerne le transfert de compétences des communes, et donc, entre autres, de notre commune de Nevers, à la communauté d'agglomération. C'est donc une délibération essentielle. Or, elle nous est présentée assez froidement comme une simple délibération technique, comme une simple formalité, finalement, d'après ce que vous venez de nous dire ; comme une simple mise en conformité des statuts de l'Agglomération avec les nouvelles dispositions législatives issues de la loi NOTRe.

Un tel sujet mériterait autre chose. Un vrai débat, une vraie information sur ce que cela implique comme transferts de compétences, donc comme dessaisissement d'un pouvoir de décision des élus municipaux au profit des élus communautaires. Au lieu de cela, on a simplement le texte des statuts de l'Agglomération modifié avec en surligné ce qui est rajouté, et en barré ce qui disparaît, comme si c'était parfaitement anecdotique. Vous me permettrez de considérer que ce n'est pas ce que l'on attend d'une vraie information politique des élus, et d'un vrai débat démocratique.

Parmi les modifications envisagées, il y en a qui sont rendues obligatoires, qu'on le veuille ou non, par la loi NOTRe, à savoir, entre autres, la promotion du tourisme, la création d'offices de tourisme, ou encore la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Dont acte. Encore que cela mériterait une information complète de ce que cela change pour notre commune et pour l'Agglomération. Mais il y en a d'autres, des compétences, qui figurent en une toute petite ligne, qui figurent au deuxième alinéa du deuxième paragraphe de la première partie du premier chapitre de l'article 5, si vous voyez ce que je veux dire ; c'est page 63, au tiers de la page. Et qui, à ma connaissance, ne sont pas obligatoires. C'est le cas du transfert des PLU, les plans locaux d'urbanisme, des documents d'urbanisme, et des cartes communales. Compétences loin d'être obligatoires pour l'Agglomération, et dont le transfert n'a rien d'automatique, puisqu'à ma connaissance, la loi ALUR prévoit que, si 25 % des communes représentant 20 % de la population de l'agglomération s'y opposent, le transfert n'a pas lieu, tout simplement.

Donc, Monsieur le Maire, je pose la question : Pourquoi ne pas informer le Conseil municipal de Nevers de ces dispositions-là, qui nécessitent un vrai débat en Conseil municipal sur l'opportunité ou non de transférer le PLU à l'Agglo ? Ne pas informer le Conseil, et ne pas organiser de débat à ce sujet, c'est en quelque sorte faire passer les choses en douce – vous avez dit « en catimini », tout à l'heure, j'assume – et donc tromper par omission les élus municipaux que nous sommes, et qui ne sont pas forcément des spécialistes de la loi NOTRe et de la loi ALUR. En l'occurrence, transférer à l'Agglomération le PLU, cela n'est pas une petite chose ; cela a des implications très profondes, et des conséquences considérables pour les communes, toutes les communes d'ailleurs, pas uniquement la commune de Nevers : de quoi va-t-on continuer de décider ici, dans ce Conseil, si même les choix d'urbanisme concernant Nevers nous échappent ? Si c'est à l'Agglomération que l'on décidera dorénavant du lieu d'implantation et du nombre de logements à construire ? Si c'est à l'Agglomération que l'on décidera dorénavant du lieu d'implantation de tel ou tel équipement collectif ? J'attire l'attention là-dessus. Défendre Nevers,

Monsieur le Maire, c'est d'abord défendre la souveraineté de son Conseil municipal, de ses élus, et donc de sa population.

Aussi, pour notre part, nous nous opposons, en tant qu'élus communistes, au transfert du PLU. Et vous savez que j'ai alerté par courrier, avec trois de mes collègues de Garchizy, Fourchambault et Varennes-Vauzelles, l'ensemble des conseillers municipaux des douze communes de l'Agglomération sur l'importance de cette disposition, qui peut passer totalement inaperçue dans la délibération telle qu'elle nous est proposée. S'adresser à ses collègues élus, cela n'a rien d'une attitude stalinienne, Monsieur le Maire, puisque vous avez eu la délicatesse, et j'allais dire l'élégance, de convoquer Staline et Lénine en début de Conseil, je ne pense pas que cela soit une démarche ni stalinienne ni léniniste, mais en tout cas les élus communistes s'opposeront à cette délibération, en protestant à nouveau sur la méthode employée, qui n'a rien de très transparent et qui n'a rien de très démocratique.

M. le Maire – Madame Charvy.

Mme Charvy – Je partage le point de vue de François Diot, sur la méthode. Seulement sur la méthode, pas sur le fond. La forme me semble un petit peu anecdotique, par rapport à une disposition aussi importante que celle-là.

Pour le fond, notre conviction d'écologistes n'a pas changé. Je m'en suis déjà ouverte en Conseil d'agglomération. Pour nous, l'échelle intercommunale est la plus pertinente pour élaborer une planification qui soit véritablement stratégique, parce qu'elle permet à la fois de mutualiser les ingénieries et les savoirs, et elle permet aussi d'exprimer une solidarité territoriale. Et puis, il ne faut pas oublier, et vous l'avez dit, que c'est la loi qui permet d'élaborer un PLU qui soit désormais intercommunal.

Pour nous, cette orientation permet plus de cohérence, en permettant de créer un service d'urbanisme au niveau de l'Agglomération, et ainsi de mieux prendre en considération les zones de bordure entre les communes, mais surtout d'améliorer la cohérence géographique du territoire, et l'articulation de ses unités, en considérant notamment les continuités du bâti, des réseaux, la localisation des espaces économiques, agricoles et des services, ainsi que les continuités écologiques dans une démarche globale. Tout cela, évidemment, pour servir la cause qui nous est chère.

Il ne faut pas oublier non plus, dans un deuxième temps, que ce choix s'inscrit aussi comme une continuité. Il y a eu le SCOT, intercommunal par nature, qui a déjà permis une telle approche du territoire, et puis ensuite la loi ALUR, que François Diot a évoquée, qui encourage le transfert du PLU communal vers un PLUI, échelle plus stratégique et efficace, à notre sens, même si en effet il y a un bémol d'acté.

Et puis troisième point, pour nous, ce transfert a une vocation écologique. Il a en effet pour principe de faciliter une meilleure cohérence des politiques publiques, notamment pour atténuer le changement climatique et ses effets – même si d'aucuns en ce moment remettent en cause le changement climatique, mais on sait pourquoi – conformément donc à la loi Grenelle 2, et donnant ainsi aux élus de nouveaux moyens de maîtriser la pression foncière, et de restaurer, préserver, et gérer la biodiversité.

Pour moi, le seul bémol, c'est la question de la volonté politique. Existe-t-elle ? N'existe-t-elle pas ? Et peut-être en corolaire le fait que le président de l'agglomération soit vraiment sensible, et sincèrement sensible aux enjeux écologiques.

M. le Maire –

Il l'est, Madame Charvy, n'en doutez pas. Le président de l'Agglomération est sensible aux enjeux de développement durable, et je pense que nous le prouvons par ce que nous mettons en place régulièrement sur le territoire ; que ce soit la Ville ou l'Agglomération, vous le savez. Les élus qui m'accompagnent sur ce terrain sont des élus compétents et motivés dans ce domaine ; ils m'apportent tous leurs conseils et leurs savoirs, et leurs compétences, parfois même professionnelles.

Sur la modification des statuts, je suis juste un peu surpris des propos de Monsieur Diot, qui est élu communautaire, et qui sait que tout ce débat a déjà eu lieu. Cela ne nous dispense pas d'en débattre dans cette instance, et cette délibération, nous l'avons mise à l'ordre du jour. Vous et nous. Quand je dis « à l'ordre du jour », on aurait pu la voter globalement. Elle fait partie des sujets que l'on souhaitait débattre ce soir, vous et nous. C'est ce que je dis. Moi, c'est un sujet qui me passionne, mais je veux bien – et c'est vrai en plus, et je le dis sérieusement – que l'on réaborde les modifications statutaires en détail. Cela a été fait à maintes reprises dans différentes instances, où certains étaient, certains n'étaient pas, je le concède, pour les élus non communautaires. Donc, je vais rappeler, et vous avez raison de me le demander – c'était prévu – les modifications statutaires.

Tout d'abord, en matière de développement économique, sont prévues désormais pour les Agglomérations les actions de développement économique, c'est-à-dire les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides économiques aux entreprises, qui doivent être compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ; ce que l'on appelle le CR2I, et qui est en train d'être justement contractualisé avec la région.

Sont prévus aussi dans les compétences de l'Agglomération, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires. Cela, c'était déjà le cas, et ce qui est supprimé après, c'est « qui sont d'intérêt communautaire », puisqu'elles deviennent *de facto* d'intérêt communautaire. Donc, il n'y a plus besoin de le préciser.

Est prévue également – cela, c'est nouveau – la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. D'où – cela fera partie de la délibération suivante – l'enjeu de développer un service commun autour du commerce pour notre intercommunalité et ses communes.

La nouveauté, j'en ai parlé, c'est la promotion du tourisme, et la création d'un office du tourisme également.

Sont supprimées les actions de développements économiques d'intérêt communautaire – vous avez les statuts dans la délibération, donc, vous avez tous ces paragraphes-là – qui concernaient, je me permets de le résumer,

puisque c'est enlevé, mais si vous voulez que j'insiste là-dessus : l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la stratégie de développement économique et stratégique de l'Agglomération, la caution de réserve foncière immobilière, le portage et le soutien financier, la création et la participation d'abondements à des fonds de structures à développement économique déclarées d'intérêt communautaire à chaque fois, puisque cela devient de droit. Les aides et actions financières en faveur des organismes chargés de l'accompagnement des entreprises et porteurs de projets d'entreprise, les actions et aides financières en faveur d'organismes chargés de la formation et de l'emploi d'intérêt communautaire. Les actions et les aides financières des opérations d'intérêt communautaire contribuant à la promotion économique du territoire. Et enfin les actions et les aides financières en faveur d'entreprises et associations d'entreprises dans le cadre du règlement communautaire. C'est pour le volet économique.

Ensuite, on aborde le schéma d'aménagement de l'espace communautaire. Et là, vous visez le plan local d'urbanisme, dit PLU, que nous sommes en train d'adopter. Documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes, et la carte communale.

C'est une volonté du législateur. Nul n'est censé ignorer la loi, et sûrement pas les élus. Donc, j'imagine que vous connaissez la loi NOTRe, et je trouve un peu fort que vous m'accusiez de vouloir tromper les élus. Il faut vous adresser aux parlementaires, dans ce cas-là, et je ne le suis pas. Donc, je ne trompe personne, et quand vous estimez que je tente de faire passer des choses en cachette ou en catimini, d'abord ce n'est pas stylé, ensuite ce n'est pas ma volonté, et ce n'est absolument pas le cas ce soir ni un autre soir. Je pense que vous avez, soit par méconnaissance, soit par mauvais esprit, diffusé dans toute l'agglomération et à tous les élus de l'agglomération, mais je vais corriger, je vous rassure, le tir sans doute dès demain, une feuille de chou mensongère. Mensongère. Car vous interprétez la loi comme vous le voulez. La loi parfois peut s'interpréter. Je suis le premier à le faire, quand je le peux, dans d'autres fonctions. Mais parfois la loi, elle est claire ; donc, elle ne s'interprète pas. Donc, je rappelle quand même que la loi ALUR, ce n'est pas moi qui l'ai voulue, ce n'est pas le maire de Nevers, ni le président de l'Agglomération de Nevers, qui transfère automatiquement aux intercommunalités la compétence en matière d'urbanisme, le 27 mars 2017. Transfère automatiquement la compétence en matière d'urbanisme. Pourquoi cela a-t-il été décidé comme cela par la loi ? Mais vous le savez sans doute encore mieux que moi. Ce texte a été obtenu suite à un compromis entre le Gouvernement, le Parlement, et les maires. Il est d'ailleurs prévu, et ne feignez pas de le découvrir, depuis deux ans. Donc, cela ne tombe pas du ciel ; cela ne tombe pas comme cela immédiatement. Et d'ailleurs, l'ensemble des élus municipaux avaient été informés *via* un certain nombre de publications, ne serait-ce que par *Le Courrier des Maires*, ou *Maire-Info*, et notamment les maires qui pour certains aujourd'hui ont reçu votre document et se posent des questions, et avec lesquels j'échange.

Le PLU, vous l'avez rappelé, a ses vertus, ses ambitions, ses objectifs. Vous ne semblez pas partager les mêmes positions dans votre même groupe. C'est un outil aujourd'hui qui est essentiel bien évidemment à l'aménagement de l'espace. D'ailleurs, nous ne sommes pas particulièrement en avance ; il aurait pu être pris plus tôt sur notre territoire. Mais enfin, nous le faisons maintenant.

Et aux problématiques s'y rattachant. Et donc aujourd'hui, il faut réfléchir à une échelle intercommunale, et je pense que tout le monde en convient ; en tout cas, une grande majorité.

L'idée de ce transfert, c'est d'organiser une planification à une échelle de réflexion qui soit plus pertinente ; c'est en tout cas l'ambition. Améliorer la cohérence des choix en matière d'urbanisme, et non pas des différences parfois marquées entre des communes qui se jouxtent, et puis tenir compte d'un certain nombre d'enjeux, comme en matière d'habitat, de mobilité aujourd'hui, qui est particulièrement liée, et puis limiter – cela vous le savez, on l'a fait pour la Ville de Nevers ; nous avons veillé aussi à le faire dans le cadre du SCOT – la consommation des espaces naturels et agricoles.

Donc, en fait, c'est une amélioration de l'outil de planification. Donc, ne criez pas tout de suite haro dessus.

Et puis, pour les acteurs locaux, le transfert de compétences, c'est aussi une façon d'accéder à une ingénierie technique que beaucoup de communes n'ont pas, et de réaliser des économies d'échelle.

Vous avez rappelé, Monsieur Diot, qu'il y avait une possibilité d'avoir une minorité de blocage. Et vous avez raison. Sauf que pas de la façon dont vous l'exercez aujourd'hui. Là, vous avez tort. Parce que la minorité de blocage, elle peut s'exprimer au terme du délai de trois mois que nous avons pour valider justement cette compétence de transfert à l'Agglomération du PLU. Mais vous vous êtes trompé de *timing*, et ce que vous faites ne sert à rien. Vous invitez les communes à voter contre une disposition légale. Et les communes qui vont tomber dans ce piège-là vont prendre une délibération illégale, pour rejeter un texte qui est imposé par les parlementaires. En revanche, il est prévu qu'entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, une minorité de blocage d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population puisse s'exprimer si besoin. Si nous avons 25 % des communes de l'Agglomération qui représentent au moins 20 % de la population qui s'y opposent par une délibération, effectivement le transfert de compétences n'aura pas lieu. Comme d'ailleurs cela peut se passer dans d'autres thématiques. C'est là où vous vous êtes trompé dans l'articulation. Et aujourd'hui votre espèce d'alarmisme, développé sur l'Agglomération, avec des propos mensongers d'ailleurs, n'est d'aucun intérêt. Pardonnez-moi. Et j'ai repris les délibérations de l'Agglomération, et notamment les modifications statutaires, et je reprends la fin de nos débats au Conseil du 2 juillet, si je ne me trompe pas : j'avais demandé s'il y en avait – et nous avons pris le temps de les lister ; elles étaient projetées. Était mis en gras le PLU. Alors quand vous dites « en catimini » ; tout cela s'est fait en plein Conseil d'agglomération, qui est public. Je ne peux pas vous permettre de dire cela, parce que c'est un mensonge et que c'est erroné. Je ne vous parle pas du travail en amont en bureau communautaire, où les maires étaient là, ou en commission. Il faut être sérieux dans ce que l'on dit, et en tout cas essayer d'être juste. Et je pense que vous ne l'êtes pas ce soir. Et j'ai même posé une question à la fin des débats, de la présentation : « Souhaitez-vous que je revienne sur les modifications statutaires, ou les avez-vous toutes identifiées ? Y a-t-il des remarques particulières ? ». Et donc Monsieur Sicot, votre collègue de Varennes-Vauzelles, était intervenu, avait fait cette remarque pour s'inscrire contre la loi NOTRe de principe, et puis j'avais apporté un certain nombre d'éléments de réponse qui tiennent sur plusieurs pages. Donc, ne dites

pas que c'est fait en catimini, que c'est caché, que c'est masqué, etc. Il y a un vote des élus communautaires, sur ce qui de toute façon est imposé aujourd'hui par la loi. En revanche, les communes pourront avoir – je ne sais pas si vous souhaitez que je devienne souverainiste, je n'en sais rien ; ce n'est pas forcément mon ambition, mais en tout cas je veille à ce que les communes aient une autonomie dans cette construction intercommunale –, la possibilité, après chaque renouvellement de toute façon de Conseil communautaire, d'organiser un débat sur le transfert de compétences, et à nouveau la minorité de blocage pourrait s'exercer si elle ne s'exerçait pas dans le délai de trois mois que je viens de vous dire. Donc, vous voyez qu'il y a des garde-fous qui sont prévus.

Alors, moi, je ne suis vraiment pas d'accord sur ce que vous dites, comme le fait que l'Agglomération aurait vraiment pu attendre le 24 septembre et retarder les choses. Nous avons voulu le faire très tôt, pour que les communes aient tout le temps aussi de l'été pour se préparer, justement prévoir leur Conseil municipal, et donc je pense que c'était quand même dommage que vous diffusiez un document qui est faux, et qui en plus ne sert à rien, et qui est trop tôt. Qu'ensuite, vous souhaitiez promouvoir la minorité de blocage...Mais faites-le dans le bon *timing* ; je me permets ce petit conseil.

Et enfin, je vous rappelle le choix du Conseil communautaire, où vous étiez, qui a connu l'issue d'un vote à l'unanimité. À l'unanimité. Alors, aujourd'hui vous demandez... Comment voulez-vous que les citoyens aient une vision dans ce qui se fait, dans une intercommunalité où les communes sont parties prenantes, où les maires sont aussi des vice-présidents pour la nôtre, et qu'après on leur demande d'aller dans tous les sens et en zigzag. Donc, encore une fois, les communes émettront l'avis qu'elles souhaitent dans les trois mois, et pourront ensuite, effectivement, prendre une nouvelle délibération pour constituer cette minorité de blocage, si elles le souhaitent.

Donc, ne dites pas qu'il n'y a pas eu de concertation ; ne dites pas que cela s'est fait en cachette, ou en catimini. Ne dites pas qu'il y a eu un manque de transparence. La modification statutaire a été présentée en bureau du 15 juin 2016. Tous les bureaux communautaires sont enregistrés. Il n'y a pas eu de remarque particulière, de personne, d'aucune commune, quelles que soient leurs tendances, pour celles qui en ont. Et la loi ALUR est respectée ainsi, avec la possibilité aux communes membres de s'exprimer sur le transfert de PLU.

Juste un petit comparatif national : en mars 2016, 548 communautés étaient titulaires de cette compétence, après le vote positif de 10 916 communes. Ce qui fait à peu près 1/3 des communes de France. C'était en mars dernier ; je n'ai pas d'autres chiffres. Ce sont des chiffres que vous pouvez vérifier, de la DHUP, la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages. Donc, dans l'Agglomération de Nevers, ne dites pas qu'il n'y a pas de débat. Nous en faisons un ce soir. Il y a même 12 débats puisqu'il y a 12 communes, plus le treizième qui s'est tenu à l'Agglomération. Et puis, je le redis, les intercommunalités ne sont pas aux mains d'extra-terrestres ; elles sont aux mains des élus communaux. Je tenais quand même à remettre les choses à leur place. Monsieur Diot.

que nous posons, c'est : est-ce que des documents aussi essentiels que les plans locaux d'urbanisme, les documents tenant lieu de documents d'urbanisme et cartes communales, doivent échapper à la souveraineté des Conseils municipaux, ou pas ? C'est la seule question. Or, dans les statuts que vous nous faites voter ce soir, il est écrit noir sur blanc qu'il est transféré à l'Agglomération : plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu, et cartes communales. Si effectivement toutes les communes souhaitent transférer l'ensemble de leurs compétences, y compris celle-là, sauf l'état civil et le cimetière, si je comprends bien, à l'agglomération, voilà, très bien. Ceci dit, je ne cherche pas...J'alerte simplement. Première chose.

Deuxième chose. Vous mélangez, dans la modification de statuts, des dispositions obligatoires et des dispositions qui ne le sont pas. Là aussi, j'alerte là-dessus : ce n'est pas marqué, que ce n'est pas obligatoire. J'ai l'article de la loi ALUR sous les yeux. Alors, c'est très abscons. Je ne vais pas vous le dire. Ceci dit, « *la communauté de communes existant à la date de publication de la présente loi – qui était le 24 mars 2014 –, et qui n'est pas compétente en matière de PLU le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi – c'est-à-dire au 24 mars 2017 –. On anticipe, puisque l'on change les statuts de l'Agglomération. « Si dans le délai de trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu. »*

Donc, au moins, ce débat aura permis d'informer l'ensemble des maires de l'Agglomération, l'ensemble des conseillers municipaux de l'Agglomération, que peut-être que tout cela, on le remettra en cause à la fin de l'année, et que effectivement, si on ne souhaite pas que le plan local d'urbanisme de Challuy, de Sermoise, de Coulanges, etc., soit transféré à l'Agglomération, il ne faudra surtout pas oublier de le dire en fin d'année. Surtout pas. Parce que je suppose que vous n'aviez pas prévu une grande information pour dire : « vous pourrez revenir sur ce que l'on a décidé il y a trois mois ».

Dernier point. Vous parliez du Conseil communautaire du 2 juillet. Monsieur le Maire, c'est un problème dont nous avons déjà parlé ; les dossiers de Conseils communautaires nous sont transmis sur une clé USB. Il y avait 850 pages en PDF, non modifiables, étudiées le 2 juillet. Vous permettrez de considérer que, effectivement, le petit 2 du petit 4 du petit 1 de l'article 5 de la délibération 18 ait échappé peut-être à la sagacité des élus communistes. Comme quoi, vous êtes peut-être fort, Monsieur le Maire.

M. le Maire –

Alors, là, ce n'est pas possible. Je vous connais très bien. C'est impossible que quelque chose vous échappe. Je ne pense pas. En fait, je sais très bien que vous préparez les Conseils ; on ne peut pas vous retirer cela. Et que vous le saviez pertinemment.

Plus sérieusement. D'abord vous dites que je n'ai peut-être pas prévu de revenir... Je ne vais peut-être pas mettre des panneaux 4X3 pour dire qu'il y a possibilité de revenir sur le PLU. Par contre, je ne suis pas rédacteur de la loi NOTRe. Donc, la vraie question à se poser ce soir et ailleurs, c'est : « est-ce qu'il y a intérêt à transférer cette compétence à l'Agglomération, qui, pour l'instant, est transférée automatiquement ? ». Je le dis. C'est là où vous vous trompez.

M. Diot – Sauf avis contraire.

M. le Maire – Sauf avis contraire, mais dans un autre délai que le vôtre. Pardonnez-moi, ce n'est ni vous ni moi qui faisons les délais de la loi. Aujourd'hui, cette compétence est transférée automatiquement à l'Agglomération. L'Agglomération a voté à l'unanimité, même vous. Et je sais très bien que vous avez étudié cette partie qui ne nous a pas échappé. D'ailleurs il y a eu de longs échanges, de votre formation dessus. Donc, je sais très bien que cela ne vous avait pas échappé ; soyez de bonne foi. Après, vous avez considéré, en tant qu'élu communautaire, que c'était plutôt un bon point de voter ainsi ; vous avez voté le transfert.

Quand vous dites que ce n'est pas marqué, les compétences obligatoires et facultatives, j'ai pris soin de les rappeler dans la délibération. Si elles ne sont pas rappelées dans l'extrait des statuts que nous avons, elles sont rappelées dans la délibération que nous prenons : la compétence facultative en matière de développement touristique et la création d'un nouvel office de tourisme intercommunal. Je ne cache rien ; je n'ai aucun intérêt à cacher les choses. Et puis on est là pour en débattre le plus clairement possible, avec les positions des uns et des autres. Ce que je comprends tout à fait.

Je le redis simplement, nous faisons ce soir simplement ce qu'il nous est obligatoire de faire, prendre une décision dans les trois mois de la notification du vote de l'Agglomération. Et dans les trois mois avant l'expiration du délai du mois de mars, les communes pourront éventuellement, si elles l'estiment, revenir sur ce vote, le faire. Voilà ce que je dis.

Donc, vous êtes en train de créer une émotion, qui en plus n'est pas à la bonne période, et qui n'est pas utile, et qui en plus risque d'entraîner des avis de Conseils municipaux complètement hors des clous et hors la loi. Voilà, c'est tout ce que je dis. Après, chacun prend ses responsabilités.

M. Diot – Je ne vois pas ce qui est hors des clous de dire que l'on vote la modification des statuts sans le PLU. Ce n'est absolument pas hors des clous. Première chose.

Je ne vois pas pourquoi on voterait aujourd'hui un projet de modification de statuts sur lesquels il faudra, pour garder la souveraineté des élus municipaux concernant l'élaboration des documents d'urbanisme, que l'on revienne au mois de décembre.

M. le Maire – Alors, je peux me permettre une question ? À votre attention ? Pourquoi l'avez-vous voté le 2 juillet ?

M. Diot – Je vous ai répété. Le 2 juillet : 850 pages en PDF. Il y a un petit alinéa qui m'a échappé. Et je ne suis pas un spécialiste de la loi ALUR et de la loi NOTRe. Ceci dit, que la loi ALUR et la loi NOTRe soient des lois tordues, foireuses, tout ce que vous voulez, vous prêchez un convaincu. Au Parlement, nous ne l'avons pas votée, cette loi, les députés communistes. C'est un labyrinthe complètement inextricable qui fait que l'immense majorité des élus s'y perdent, et cela permet de faire passer comme cela tout un tas de dispositions. « Oh, c'est automatique ! » Sauf, si trois mois, mais pas à telle date, trois mois avant

l'expiration d'un délai de trois mois avant... ». Enfin, c'est n'importe quoi ! C'est n'importe quoi ! Cette loi est faite pour jouer sur l'objectif de tout transférer progressivement aux communautés de communes, dans l'objectif de la loi NOTRe qui est celui de remplacer progressivement le couple communes-département par un couple grandes intercommunalités grandes régions. Et cela se fait à l'insu du plein gré de très nombreux élus. On alerte là-dessus.

M. le Maire -

C'est votre position. On la connaît. Je l'entends. Je ne dis pas que je la partage complètement. En revanche, nous avons largement détaillé ces modifications, que nous avons présentées à tous les élus de l'Agglomération, dans leur détail, y compris le PLU. Et d'ailleurs, admettons que cela ait échappé à votre sagacité, sur les pages qui sont, c'est vrai, compliquées à travailler, mais tout le monde se met au numérique, vous aviez, même si vous aviez eu un petit moment d'absence, la présentation du tableau qui a été faite, en grand écran avec l'ensemble des dispositions, et il était marqué en gras le PLU. Donc, ne dites pas que, même si vous l'aviez oublié en préparant la séance, vous ne l'avez pas vu le jour de la séance. Et d'ailleurs, votre collègue, et, je pense, voisin, si je ne me trompe pas, Monsieur Sicot, est intervenu sur les modifications statutaires. Donc, vous l'aviez parfaitement vu. Et je le dis, pour être cohérent, vous avez voté à l'unanimité. J'ai le document. Mais peu importe. Ce soir, nous sommes souverains, en Conseil municipal de Nevers, pour nous prononcer, et moi je vais vous demander de nous prononcer sur l'ensemble des modifications statutaires qui sont proposées, incluant le PLU.

Je me permettais cette allusion à votre remarque, parce qu'elle m'attaque personnellement en plus en disant que je suis nommé visé et que je passe les choses en catimini et en cachette, je tenais quand même à redire la façon dont cela s'est fait, parce que si c'est en cachette, je suis particulièrement maladroit.

Nous votons. Qui vote contre ? Deux votes contre. Qui s'abstient ? C'est adopté à la majorité. Merci.

Oppositions : 2

Abstentions : 0

Adopté à la majorité.

2016-171

Projet de schéma de mutualisation des services. Nevers Agglomération / Ville de Nevers. Approbation.

M. le Maire –

Nous allons enchaîner avec le projet de schéma de mutualisation des services.

Je vais rappeler tout d'abord que le 12 décembre 2015, le Conseil communautaire a approuvé, je le redis, à l'unanimité les orientations devant structurer le futur schéma de mutualisation entre les services de l'Agglomération et de ses communes membres.

Trois objectifs généraux :

- Un objectif de service public : élever, homogénéiser les services rendus sur le territoire tout en préservant les principes d'accessibilité, de proximité et de réactivité. Je précise, pour le public, notamment que mutualisation ne veut pas dire que toutes les personnes viendront travailler à l'Agglomération. Il y aura

bien évidemment des personnes ou des services mutualisés qui continueront d'être soit dans les communes soit d'avoir une représentation dans les communes. Et puis, quand je parle d'élever le service public, un service commun, cela peut permettre à des petites communes – et cela n'est pas péjoratif, mais avec peu d'habitants et peu de services – de proposer du service public par service commun qu'elles sont dans l'incapacité de produire aujourd'hui.

- Un objectif économique : améliorer l'efficacité de l'action publique, afin d'atténuer les effets de la contrainte financière ; parce que, même si la mutualisation ne se fait pas que sur un objectif économique ; je pense que, sinon, elle serait loupée. Je rappelle que la mutualisation est obligatoire. Il était même prévu un temps des pénalisations financières des collectivités si elles ne la réalisaient pas. Donc, l'objectif économique, il peut être envisagé, on va dire, à moyen terme, parce que la mutualisation peut coûter dans un premier temps, ou en tout cas, ne pas faire gagner des effets attendus sur le plan financier, mais en revanche, à terme, elle peut permettre un travail de l'ensemble des communes sur un certain nombre de services, et donc une économie d'échelle.

- Un objectif managérial : la mutualisation peut ouvrir de nouvelles perspectives de carrière pour les agents, valoriser leurs compétences et élargir les aires de mobilité professionnelle, sur d'autres champs qui ne leur sont peut-être pas accessibles aujourd'hui. Cette mise en place se fait d'ailleurs avec un travail, avec déjà un certain nombre de réunions. Il y en a eu avec l'ensemble des élus. Il y en a avec l'ensemble des organisations syndicales des communes et de l'Agglomération. Il y en aura d'autres avec des groupes de travail. Et je prévois très prochainement une réunion pour informer l'ensemble des agents de l'Agglomération et de chaque commune composant notre Agglomération.

Ces objectifs et ces orientations sont complétés par des objectifs plus stratégiques, pour définir un horizon à l'issue du mandat.

Tout d'abord, le développement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur l'ensemble du territoire. Il faut savoir que cette GPEC n'existe même pas à la Ville de Nevers, et qu'elle nous fait cruellement défaut. Cela permettrait d'avoir une visibilité sur les ressources humaines nécessaires, et d'envisager des évolutions et des mobilités. C'est indispensable, et quand je vois les difficultés que notre chargé de mission a pour collecter les données des communes ; et que cela prend un temps de les collecter, et après de les analyser, il est fort dommage que ce travail soit fait seulement maintenant, mais c'est comme cela.

Ensuite, autre objectif stratégique. La mise en place des fonctions support communes Ville centre et la communauté, comme cela se fait dans beaucoup d'endroits. Que ces fonctions supports soient ouvertes à l'ensemble des communes sous forme de services communs et de plateforme de services.

Un autre enjeu est de permettre la mise à disposition d'un parc de matériels communs et d'équipes techniques territorialisées réactives et de proximité. Là, pour le coup, on maintient la proximité, et on génère aussi des équipements dans les investissements de matériels. Il s'agit par ailleurs d'envisager des services communs à créer, car tout n'est pas défini aujourd'hui, et cela peut bouger. Cela doit même bouger, cela doit évoluer. Il y a peut-être des services

que l'on ne soupçonne pas aujourd'hui et qui peuvent être mutualisés.

Depuis l'approbation de cette délibération, fin décembre 2015, sur les grandes orientations, la réflexion sur l'étendue des services communs nécessaires s'est poursuivie. Un travail de mise en forme des données, ainsi que du document a été entrepris afin de le rendre le plus accessible possible. Nevers Agglomération s'est aussi dotée de moyens en interne pour piloter et entrer concrètement dans la phase opérationnelle de la mutualisation en créant un poste de chef de projet, qui est un recrutement local., mutualisé pour un certain temps, avec la commune de Garchizy. Le projet de schéma a fait l'objet de plusieurs restitutions en commission et en bureau communautaire, ainsi qu'auprès des chefs de service lors d'un séminaire le 27 juin dernier. La consultation des agents a également fait l'objet de deux séances du comité technique de Nevers Agglomération.

Ce projet de schéma de mutualisation est à présent arrêté dans sa forme et dans son contenu. Je le redis, c'est un document qui pourra évoluer. Il est conçu comme une feuille de route ouverte permettant d'intégrer de nouvelles pistes de mutualisation, au fur et à mesure des besoins nouveaux exprimés par les communes. Le service commun est la formule de référence de la mutualisation, mais il peut y avoir d'autres formes.

Je précise aussi qu'une mutualisation peut se faire également entre communes, sans qu'elle le soit nécessairement par l'Agglomération proprement dite.

Nous avons conçu ce document également comme un projet de territoire, avec un accompagnement. La mutualisation fera l'objet d'un rapport d'étape lors de chaque DOB. Je pense qu'il est important, pour ceux qui pilotent, pour l'ensemble des élus, de savoir où nous en sommes, de mesurer l'avancée de la mutualisation sur le territoire, parce qu'elle doit être réelle et concrète, et puis d'apprécier ce que cela apporte en qualité de service, et également en impact financier.

Le Conseil communautaire a le 2 juillet approuvé le schéma de mutualisation. Conformément aux obligations qui nous sont faites, nous devons nous prononcer sur ledit schéma, dans un délai de trois mois à compter de la modification, et à défaut de délibération, dans ce délai, la décision est réputée favorable.

L'idée est ce soir de vous proposer d'approuver, sereinement, et dans le débat, si vous le souhaitez, le schéma de mutualisation des services de l'Agglomération et de ses communes membres, pour la période 2015-2020. Vous connaissez ce schéma ; si vous souhaitez que je revienne sur les principaux axes, je peux le faire. Si vous souhaitez aller directement à des questions ou à des remarques, on peut aussi également passer à cette phase-là ; comme vous le souhaitez. François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises, à ce propos, notamment à l'Agglomération. Les intentions qui sont mises en avant – un PowerPoint nous a été transmis – sont louables, et personne, j'imagine, ne s'y opposera. Quand on dit « élever et homogénéiser les services rendus à la population », « améliorer l'efficacité de l'action publique », « ouvrir de meilleures perspectives de carrière pour les agents », « réaliser des économies d'échelle », etc. « décloisonner les services ». Là-dessus, j'imagine que tout le monde ne peut être que d'accord, et d'ailleurs la sémantique utilisée est faite pour cela.

La question ne réside pas dans les intentions, mais dans la mise en œuvre. J'y reviendrai.

Comme vous le précisez, cette démarche est obligatoire. C'est la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010. Et la démarche de mutualisation est fondamentalement différente d'un transfert de compétences, puisque les compétences concernées restent de la responsabilité de chaque commune ; donc, rien à voir avec la délibération précédente. Enfin, vous précisez que l'adhésion à ces services communs se fera sur la base du volontariat, et que donc chaque commune sera libre d'adhérer ou pas à tel ou tel service commun. Dont acte. On est dans la mise en place d'un cadre général, qui, pour l'instant n'engage pas à grand-chose, et tout dépend donc de ce que l'on en fera par la suite.

Quelques remarques à ce sujet-là. D'abord, sans revenir sur tout ce que l'on a déjà eu l'occasion de dire à propos de la loi NOTRe, on ne peut que remarquer que la mutualisation est un outil qui s'inscrit parfaitement dans la logique de cette loi, à savoir une dévitalisation progressive des communes et des départements – il a même été question de supprimer les départements en 2020, à un moment ; Manuel Valls avait annoncé cela – au profit des grandes intercommunalités et des grandes régions. Le couple commune/département qui structure notre vie démocratique locale depuis des années va donc à terme disparaître au profit d'un nouveau couple grandes intercommunalités/grandes régions. Il faut que l'on soit lucide là-dessus, parce que c'est tout cela qu'il y a derrière. La loi NOTRe est une vitrine légale ; et puis, il y a derrière toutes les intentions qui nous y amèneront de toute façon. Soyons lucides là-dessus. Nous alertons donc sur le risque de foncer tête baissée dans des mutualisations tous azimuts, qui risquent à terme de faire de nos 12 communes 12 coquilles vides, qui n'auront plus que l'état civil et le cimetière à gérer, et qui seront chapeautées par une superstructure, l'Agglomération, qui fera tout, et qui sera plus éloignée des citoyens et qui fonctionnera forcément de manière plus technocratique. D'ailleurs, nous notons que grosso modo l'état civil et le cimetière seront finalement les deux seules choses qu'il n'est pas question de mutualiser, dans le diaporama que vous nous avez transmis. Il faut que l'on ait conscience de tout ce qu'il y a derrière.

Que la question du volontariat des communes, soyons également lucides là-dessus : on sait ce qu'il en est du volontariat sous la contrainte financière. Un dispositif volontaire au départ devient vite, quand il n'y a plus d'argent, un passage obligé, comme l'est d'ailleurs le volontariat du travail du dimanche, pour tout un tas de salariés qui sont payés au lance-pierre le reste de la semaine.

Troisième chose, je remarque que l'on ne mutualise finalement que l'existant. Il n'y a dans ce schéma aucun nouveau service rendu à la population. Aucune valeur ajoutée, donc, concrète pour la population. Or, dans les intentions qui nous sont énoncées, on parle d'amélioration du service public. Il n'y aura aucune amélioration concrète du service public par rapport à la situation actuelle. Pour les habitants, dans le meilleur des cas, ce sera le statu quo. Un exemple tout simple. Parce que l'on pourrait faire autrement. Je suis étonné que nulle part on ne parle de mutualisation des moyens de nos communes pour la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires, par exemple. C'est pourtant un besoin majeur, et une problématique essentielle pour tous les élus des communes de l'Agglomération. Un service commun du périscolaire permettant d'assurer à tous les enfants des 12 communes un niveau de services équivalent pour les TAP, alors que l'on connaît les inégalités et les disparités énormes entre communes là-dessus. Voilà quelque chose qui constituerait une vraie mutualisation, un vrai plus pour la population. Pourquoi ne pas engager une discussion à ce sujet ? C'est une proposition que nous faisons. Mais c'est une proposition qui, certes, n'est pas très politiquement correcte, parce qu'elle n'est pas dans l'esprit du schéma de mutualisation. L'esprit du schéma de mutualisation, c'est non pas de répondre à des besoins nouveaux, qui exigent donc peut-être des dépenses nouvelles, mais l'objectif principal du schéma de mutualisation – c'est d'ailleurs inscrit dans la loi – c'est de faire des économies, de baisser la dépense publique, pour forcer de toute façon les communes à réduire leurs dépenses, puisqu'il faut bien trouver quelque part les 40 milliards du Pacte de Responsabilité ; voilà la vérité.

Quatrième remarque. Il y a dans les axes de mutualisation qui nous sont proposés, des propositions dont on peine à envisager la mise en œuvre concrète. Par exemple, pour ce qui est des services techniques, on voit bien l'intérêt potentiel d'avoir un parc de matériel commun pour toute l'agglomération. Pourquoi pas ? Mais cela reste très théorique. Puisque l'on envisage à terme la mise en commun de matériels coûteux, si l'on prend concrètement un exemple, celui des déneigeuses, on peut toujours mutualiser les déneigeuses, mais par définition on a besoin des déneigeuses quand il neige, et *a priori* il neige au même moment à Nevers, à Coulanges, à Fourchambault, ou à Sermoise. Qui décidera où va la déneigeuse en priorité ? Est-ce que c'est le chef du service commun ? Ou alors c'est un élu, mais lequel ? Je pourrais prendre un autre exemple ; l'exemple des tondeuses. Pareil, les tondeuses ; l'herbe, elle pousse pareil, au même moment, et partout. On a donc besoin que toutes les tondeuses fonctionnent en même temps. On peut mutualiser les tondeuses, ceci dit, je ne vois pas comment on pourrait ne pas conserver des équipes et des matériels au plus près du terrain, et sous la responsabilité de celui vers lequel la population se retournera en cas de problème. Parce qu'en cas de problèmes, Monsieur le Maire, si cela n'est pas déneigé, c'est le maire de Nevers que l'on ira voir, ce n'est pas le chef du service commun à l'Agglomération.

Dernière remarque. Cela concerne le personnel. Parce qu'il y a des transferts, nombreux, à l'Agglomération. Les conditions de transfert du personnel à l'Agglomération risquent de s'avérer relativement inextricables, au vu des différences parfois énormes de régime indemnitaire entre les agents de chaque collectivité. C'est l'historique de gestion de chaque commune. Entre le temps de travail, les jours de congés, les pratiques propres à chaque municipalité, etc., faire

du commun là-dedans, cela risque de ne pas être une mince affaire. Et en tout cas, pour siéger à la commission des ressources humaines de l'Agglomération, les débats autour des conditions de transfert des premiers agents transférés montrent quand même l'étendue des problématiques qui sont posées.

Voilà, Monsieur le Maire, c'est pour cela, qu'à la fois devant les logiques sous-jacentes qui nous amènent à ce schéma de mutualisation, qui n'est pas un schéma volontaire – vous l'avez dit, nous sommes obligés de le faire – et devant les incertitudes nombreuses qui ne sont aujourd'hui pas levées, les élus communistes s'abstiendront sur cette délibération.

M. le Maire –

Monsieur Diot. Merci. Tout d'abord, je voudrais revenir sur trois choses que vous avez dites qui ne sont pas tout à fait justes. Vous avez dit que cela n'avait rien à voir avec la loi NOTRe et les transferts de compétences. Le transfert de compétences est une forme de mutualisation. C'est une forme de mutualisation. Vous avez dit le contraire tout à l'heure ; que cela n'avait rien à voir. Le transfert de compétences est considéré comme une forme de mutualisation, comme la mise à disposition d'un agent ou autre chose. Je vous redis juste techniquement : c'est bien une forme de mutualisation. Donc, ce n'est pas neutre. Les deux délibérations ont tout de même un lien.

Ensuite, vous évoquez les TAP, en disant qu'il n'y avait pas un esprit de réfléchir à des choses nouvelles. Je l'ai souligné tout à l'heure, c'est dans l'écriture de la délibération, on a bien dit que ce serait souple, et « prise en compte de besoins nouveaux ». Je vous invite à la relire, c'est page 2. « Besoins nouveaux », c'est dans le deuxième tiers de la page. « *Au fur et à mesure des besoins nouveaux exprimés par les communes* ». Donc, les TAP, on ne peut pas ; ce n'est pas de la compétence Agglomération, pour le coup. C'est vous qui voulez passer les TAP à l'Agglomération ; ce n'est pas moi. Les écoles, le scolaire, ce n'est pas Agglomération.

M. Diot –

(Hors micro) Ce n'est pas interdit de le penser.

M. le Maire –

Ce n'est pas tout à fait de la compétence de l'Agglomération ; pour mettre des agents qui peuvent être des agents de l'Agglomération dessus. Cela n'empêche que c'est une idée de réflexion intéressante, et qui peut peut-être avoir de l'avenir. En l'état, cela me semble compliqué à mettre en place. Par contre, prenons par exemple un Centre Intercommunal d'action sociale, sur lequel on réfléchit ; là, pour le coup, cela peut être intéressant. Et vous avez toutes les pistes, on parle des archives ; les archives, cela devrait depuis longtemps être mutualisé. Le service commun sur les commerces, cela devrait être fait aussi, et consacré aux villes qui ont des commerces. On y viendra tout à l'heure pour Nevers. Si, les besoins nouveaux sont bien prévus dans la délibération, je vous rassure. Ils sont prévus aussi dans l'esprit, et en tout cas, dans le mien. C'est écrit.

Ensuite, vous dites que cela reste théorique. Je vous invite à revoir le PowerPoint. Il indique les activités qui sont mutualisées. Sur la réfection des équipements sportifs, sur la politique culturelle de la Ville, sur la médecine préventive ; cela, c'est déjà en cours. L'appui technique à la gestion des risques, l'entretien des parcs d'activité

économique de chaque commune. Est-ce que les communes ont disparu ? Est-ce que le maire n'a plus son mot à dire ? Je ne crois pas. Donc, cela existe déjà. Je sais que c'est le discours que vous avez tenu au moment de la création des intercommunalités, mais elles ont quand même un certain nombre d'années. Elles n'ont pas fait disparaître les communes, et les communes ne se contentent pas de l'état civil et des cimetières, vous le voyez bien. Moi, je suis aussi maire, et je tiens beaucoup à la commune de Nevers. Ce n'est pas l'idée de tout passer à l'Agglomération, c'est de travailler mieux différemment. Cela, j'en suis convaincu.

Quand vous dites « théorique », vous avez cité vous-même la déneigeuse. En Savoie et en Haute-Savoie, il y a belle lurette qu'il y a des communes qui ont mutualisé les équipements. Ils tournent, et ils se débrouillent. Les petites communes, j'entends. Mais je peux prendre des exemples beaucoup plus concrets pour la Ville de Nevers et beaucoup plus prégnants au quotidien. Il faut que l'on achète une laveuse. Qu'est-ce qui empêcherait qu'un jour où elle ne tourne pas, elle serve à une autre commune ? Plutôt que l'autre qui ne peut pas en acheter, ou qui doit en acheter une autre ? Je pense à une balayeuse. L'une a pris feu, et il nous faudrait en acquérir une autre, mais nous n'avons peut-être pas les moyens d'en acquérir une tout de suite. Mais en termes de propreté, et Anne Wozniak pourra me compléter, si elle le veut, nous réfléchissons vraiment sur la propreté et les déchets ; il y a peut-être un lien à faire aujourd'hui sur un service commun Propreté Déchets, qui permettrait de mieux nettoyer la ville, ce qui est un secteur compliqué vous le savez, où il y a des agents qui sont souvent arrêtés, et qui sont parfois âgés ; c'est un métier pénible. Constituer un pôle au service de plusieurs communes, c'est un plus pour les agents, pour leur confort de travail ; un pool d'agents qui puisse aussi se compléter quand on en a besoin. Cela, c'est du concret.

Sur le personnel, certains sont déjà à l'Agglomération, et je peux vous dire que certains ont même demandé à être mis à disposition ou à faire partie d'un service commun. Donc, nous avons des agents qui ne m'ont pas l'air d'avoir une mine dépitée à chaque fois que je les croise à l'Agglomération, ou ailleurs, puisque je le dis, la situation géographique ne sera pas qu'à l'Agglomération, et d'ailleurs cela ne sera pas possible techniquement, le périmètre a ses limites.

Pour le reste, il est clair que nous avons un gros travail sur l'harmonisation des régimes. Et je le disais tout à l'heure pour la GPEC, c'est pareil pour la situation des agents en fonction des communes, ce qui pour l'instant n'a jamais été recensé ; ce que nous sommes en train de faire. Et je rappelle que le statut des agents territoriaux est le même, que l'on soit à Nevers, à Vannes, à Nice, et que, de par de multiples dérogations, on arrive cependant à des choses qui sont particulièrement extraordinaires. Donc, oui, il faut tendre à harmoniser les choses, et cela ne se fait pas du jour au lendemain, en claquant du doigt ; cela se fait par le dialogue, cela se fait par les échanges ; cela se fait par les rencontres avec les organisations syndicales, les représentants du personnel. Ce que nous menons de façon tout à fait parallèle, et en même temps, actuellement. Et on leur a défini les enjeux et ce vers quoi on souhaitait tendre, et il y a même des suggestions qui nous sont faites. Donc, il ne faut pas dire que c'est impossible parce que c'est compliqué. Il y a une grosse différence entre Nevers et l'Agglomération, cela c'est vrai. C'est une grosse complexité, à laquelle je travaille. Mais c'est une grosse difficulté, parce que le statut

à l'Agglomération est le statut légal, normal, et le statut à la Ville est fait de multiples dérogations, et qui, pour certains constituent des droits acquis, pour d'autres non. J'ai des discussions avec les syndicats, vous le savez. Donc, il faut faire la part des choses dans tout cela, mais il ne faut pas baisser les bras en disant que c'est trop compliqué et que c'est différent. Si c'est différent, il faut que cela le soit moins, de plus en plus, et il faut que l'on arrive *in fine* à avoir un seul statut réellement appliqué, et je pense que, après tout cela, nous pourrions parvenir à une mutualisation intelligente qui ne déshabillera pas les communes, mais qui au contraire leur permettra de proposer un niveau de service public le plus haut possible, ce qu'elles ne pourront bientôt plus faire si on continue de les étrangler comme on le fait. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Sur le papier, la mutualisation est intéressante, et c'est un beau projet. Ce qui m'interpelle, et c'est plus terre à terre, c'est de voir si nous mettons tout en œuvre pour pouvoir réussir ce schéma de mutualisation. En l'occurrence, concernant les services, lorsque l'on voit la cacophonie qui existe au sein des services, est-ce que cela fait avancer ou permet de pouvoir apporter une pierre à l'édifice de ce schéma de mutualisation ? On ne va pas rappeler l'état des services actuellement. Je voulais savoir quelles sont les étapes ou celles qui ont déjà été faites jusqu'à présent pour pouvoir améliorer la situation. Si je résume, nous n'avons toujours pas de direction générale. Nous avons subi dernièrement une grève. Nous avons encore des services avec qui vous deviez encore discuter. Je pense qu'il y a quand même des atouts ou des choses à remettre en ordre à la Ville de Nevers pour pouvoir réussir ce schéma de mutualisation.

M. le Maire –

Vous avez raison. Il y a beaucoup de choses à remettre en ordre à la Ville de Nevers, mais on a quand même avancé. Des choses se font, et il y a des choses qui se mettent en place. Il y a un nouveau Directeur Général qui arrive au 1^{er} octobre à l'Agglomération. Il y a des réflexions sur l'avenir, une coordination de directeurs. Je vous rassure, le fonctionnement normal est assuré au sein de nos institutions.

Pour ce qui est du résultat, je vous l'ai dit, chaque année nous présenterons un point d'étape, pour voir ce qui a été fait, ce qui peut se faire, ce qui peut-être a été changé. Vous avez dans le PowerPoint les différents calendriers sur les objectifs fixés. Certains seront peut-être modifiés, reculés, avancés, en fonction des besoins des uns et des autres. Pour la liste des personnels qui sont déjà mutualisés, vous l'avez aussi dans votre PowerPoint, donc je vous invite à le voir. Et ces agents ne souhaitent pas spécialement faire un retour en arrière, et ils évoluent de façon plutôt satisfaisante. Voilà, je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui. L'idée, ce soir, c'est de valider le schéma, comme nous en avons – François Diot – l'obligation. Et ce point d'étape, je vous invite à le faire dans un an, et non pas dès le début. Madame Wozniak, et puis après, Monsieur Lagrib.

Mme Wozniak –

Monsieur Diot, concernant votre remarque sur la mutualisation des tondeuses, je trouve que c'est une excellente idée. Je vous remercie, parce que je n'y avais pas pensé. Cela permettrait de faire varier les hauteurs de tonte sur toutes les communes de l'Agglomération, et donc de pousser la gestion différenciée et de pousser aussi la biodiversité. Donc, c'est très bien.

- M. le Maire – Merci. Voyez comme quoi on peut travailler ensemble. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Quelquefois vous dites que j'ai des questions qui ne sont pas claires. La réponse n'est pas du tout claire. Je parle de la Direction Générale de la Ville de Nevers ; vous me parlez du nouveau directeur à l'Agglomération. Nous sommes au courant. Ce que j'évoquais, c'est l'état des services de la Ville qui est quand même une pierre angulaire dans ce schéma de mutualisation. Encore une fois, vous ne répondez pas à la question.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib, vous radotez à chaque Conseil, pour dire la même chose. Le mouvement de grève, c'est un mouvement de grève inscrit dans un mouvement national contre la loi El Khomry. Donc, le syndicat qui s'exprimait fortement sur le plan national s'est aussi exprimé à Nevers. C'est un syndicat avec lequel j'avais prévu un rendez-vous depuis trois mois. Nous nous sommes vus derrière, et les choses sont dites, et elles se sont apaisées. Et ce n'est pas du tout une guerre contre la municipalité. Encore une fois, je n'ai pas la prétention que ce soit parfait ; je n'ai pas la prétention, contrairement à vous, que toutes mes questions sont bonnes ou que mes réponses sont mauvaises, ou l'inverse ; je dis simplement qu'aujourd'hui ce n'est pas la peine de créer une fois de plus de la suspicion sur je ne sais quoi. L'ordre du jour ce soir, c'est la mutualisation, je vous le rappelle. C'est un enjeu important ; c'est un enjeu pour l'avenir de nos collectivités. C'est un enjeu pour l'avenir de nos agents, et pour aussi leur évolution de carrière, qui peut être accélérée, modifiée, ouverte d'une façon différente. On en est plus là. Voilà, ce n'est pas la peine de ressasser les choses, en plus en les présentant de façon négative comme vous le faites, et pas du tout objective. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – « Pas du tout objective » ; je vous rappellerais le dernier bilan social. Mais je pense que vous en disposez.
- M. le Maire – Ce n'est pas du tout à l'ordre du jour.
- M. Lagrib – Ne dites pas que j'évoque des sujets que je ne connais pas.
- M. le Maire – Je n'ai pas dit cela.
- M. Lagrib – Je tiens ici à alerter sur ce sujet-là pour que le schéma de mutualisation puisse se dérouler dans les meilleures conditions. Après, si vous ne voulez pas l'entendre, à votre guise.
- M. le Maire – Ce n'est pas que je ne veux pas l'entendre, c'est que je veux qu'il se réalise dans de bonnes conditions ; ce n'est pas votre conseil qui me motive. Et c'est très bien si vous voulez la même chose que moi. Au moins ce sera la première fois ce soir.
- Sur le schéma, nous allons voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Sept abstentions. Il est adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstentions : 7

Adopté à l'unanimité

2016-152 *Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Convention Ville de Nevers / Préfecture de la Nièvre. Avenant N°1*
Adopté à l'unanimité.

2016-172. *Création d'un Médiateur à la Ville de Nevers et adoption de la Charte des Médiateurs des Collectivités territoriales*

M. le Maire – Nous allons enchaîner avec la délibération n° 172. C'est la création d'un Médiateur à la Ville de Nevers, et l'adoption de la charte des Médiateurs des collectivités territoriales. C'est Madame la Maire Adjointe qui nous la présente.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Les élus de la Majorité proposent ce soir la création d'un Médiateur à la Ville de Nevers, et par la suite l'adoption de la Charte des Médiateurs des Collectivités territoriales.

Le Médiateur est chargé d'examiner des requêtes individuelles qui peuvent permettre d'identifier des dysfonctionnements au sein des services de la Ville ou le caractère inadapté de certains aspects de la réglementation municipale. Il peut être également amené à détecter certains dispositifs qui apparaissent obsolètes ou inadaptés au regard des objectifs de la municipalité. Notre société étant en perpétuel mouvement, il faut savoir s'adapter, être réactif et en phase avec les attentes des habitants et de leur vie quotidienne. Cela peut relever d'urbanisme, de handicap, de logement, de stationnement, de périscolaire, ou encore de formalités, et j'en passe.

Cette fonction est définie comme une autorité indépendante chargée d'améliorer par son action les relations des citoyens avec l'administration municipale. Preuve d'ailleurs que nous tenons à cette notion d'indépendance et d'impartialité, il n'est pas exclu dans l'absolu de désigner un élu comme Médiateur, mais nous souhaitons nous entourer d'une personne qui saura justement faire preuve de neutralité avec pour unique principe l'intérêt général. Il agira en qualité de bénévole, et la Ville mettra à sa disposition tous les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

Le Médiateur aura pour vocation d'abord le règlement amiable de litiges entre les usagers et la Ville de Nevers, et ensuite de remplir une mission de proximité en complément des actions de terrain déjà entreprises par les élus.

Nous faisons en effet le choix de missionner le Médiateur de la Ville de Nevers également sur le lien au quotidien, sans attendre l'émergence de situations conflictuelles, en complément des échanges réguliers entre élus et habitants lors des rencontres en petits comités que nous menons depuis quelque temps dans tous les quartiers de Nevers de façon régulière.

Il nous apparaît important qu'il puisse à ce titre faire des propositions à la fois dans son rapport annuel, qu'il remettra au maire, mais aussi à chaque fois qu'il le jugera nécessaire. En effet, nous ne souhaitons pas être dans le trop institutionnel, si je puis dire, mais au contraire savoir faire preuve de souplesse, quand il s'agit d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers. Il s'agit donc, sous cet angle,

de renforcer le lien social et la proximité, qui nous est chère, avec les Neversois.

- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions sur la création de ce poste ? Madame Fleury.
- Mme Fleury – Oui, en commission, nous avons posé la question, et il nous avait été précisé que la réponse nous serait donnée à ce Conseil municipal. La question est la suivante : C'est qui ?
- M. le Maire – C'est la délibération suivante. C'est la 173. Là, nous sommes sur le principe de la création d'un Médiateur. Je dirais, dans l'absolu, que peu importe qui il sera. Après, vous aurez à valider son nom ou pas. Sur le principe de ce Médiateur, qui est une démarche supplémentaire, et un lien supplémentaire, avec la proximité que nous recherchons, comme vient de le rappeler la Maire Adjointe, avez-vous des remarques ? Madame Charvy.
- Mme Charvy – Voilà justement une fonction qui pourrait être mutualisée à l'Agglomération.
- M. le Maire – Tout à fait. Laissons-lui le temps de naître, et puis peut-être après... C'est une bonne suggestion. Madame Beltier.
- Mme Beltier – Une petite question. Pourquoi c'est un bénévole ?
- M. le Maire – Madame la Maire Adjointe.
- Mme Boujlilat – Parce qu'effectivement il est de coutume d'avoir recours à un Médiateur bénévole. Cela représente un coût, c'est-à-dire que nous mettrons les moyens nécessaires à sa disposition pour qu'il réalise ses missions. En outre, il n'a pas vocation à être salarié de la Ville de Nevers. Et les autres Médiateurs qui agissent dans d'autres communes le font en qualité de bénévoles. C'est inscrit comme cela.
- M. le Maire – Son bénévolat offre aussi la garantie de son indépendance, puisqu'indépendant, il présente un rapport annuel marquant ce dont il a été saisi, ce que la commune a suivi, ou pas suivi. Il a une indemnisation de frais. Nous mettrons un personnel à sa disposition pour l'aider sur les tâches administratives, et il représentera un lien supplémentaire entre les élus et les habitants quand cela s'avère nécessaire. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – La question a été posée lors des commissions. Vous évoquez un coût. Aujourd'hui, pouvez-vous nous donner un ordre d'idée du personnel qui sera mis à sa disposition, et des différents services qui seront mis à sa disposition, pour que nous voyions combien cela coûterait à la Ville. Et savoir également, en complémentarité avec la question posée précédemment, c'est de savoir comment cette personne a été choisie. Par quel processus ?
- Mme Boujlilat – Sur le coût, c'est difficile de vous répondre, dans la mesure où nous ne l'avons pas encore mis en place. En revanche, ce que je vous avais indiqué en commission, c'est qu'effectivement, les moyens mis à sa disposition, les moyens humains représentaient grosso modo l'équivalent d'un mi-temps. Car effectivement il faut qu'il ait les moyens d'agir, et donc, tout seul, cela paraît compliqué.

Je souhaitais apporter une précision, car il avait été évoqué en commission justement les liens avec la gestion urbaine de proximité. Cela me semble important de bien différencier les choses, dans le sens où il n'est pas question des mêmes missions. Quand on parle de gestion urbaine de proximité, c'est bien l'ensemble des actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier. Cela peut passer par des actions en matière de propreté urbaine. Cela peut être de maintenir du lien dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain. Ce sont des diagnostics en marchant. Des actions qui impliquent fortement les habitants dans la vie des quartiers. Et ce n'est surtout pas pour venir prendre le pas sur la GIP ; cela vient en complément. On ne parle pas des mêmes choses. Cela me paraissait important de faire la différence. Je vais laisser Monsieur le Maire compléter.

M. le Maire –

Sur l'identification de la personne, nous avons eu l'occasion de rencontrer le Médiateur de la Ville de Paris, qui aura l'occasion de venir intervenir d'ailleurs sur la laïcité, et puis également tenir une assemblée générale extraordinaire des Médiateurs de France ; il peut arriver que ce soit un élu. Ce n'est pas interdit. Cela ne nous a pas semblé une bonne chose. D'abord, les élus font parfois de la médiation même sans le savoir, et puis on est, là aussi, à proximité de nos habitants. L'idée, c'est d'avoir quelqu'un qui soit identifié, qui ait la connaissance du territoire, qui soit peut-être un peu connu, qui ait une expérience aussi un peu de la collectivité, du fonctionnement d'une collectivité, et qui soit reconnu par tous. C'est dans cet esprit que nous avons essayé de trouver une compétence, que nous allons vous proposer dans quelques instants.

Sur le coût, il restera relativement minime, et puis encore une fois la démocratie mérite parfois un petit peu mieux quand on veut l'améliorer. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

J'ai eu une partie des éléments de réponse. Un mi-temps, c'est à peu près 15 000 €. Suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, surtout avec la politique d'austérité que l'on subit aujourd'hui, j'aimerais savoir si cela n'engendrera pas de difficulté par rapport à la masse salariale. Et les coûts supplémentaires également.

J'ai bien noté également, pour revenir sur la deuxième question, le fait que vous ayez choisi une compétence. Mais par quel procédé vous avez pu choisir une personne ? Nous ne sommes au courant de rien. Lorsque nous avons posé cette question, en pleine commission, encore une opacité, il nous a été dit qu'on nous l'annoncerait en plein Conseil municipal, comme si c'était une surprise.

M. le Maire –

Je vous rassure, la Ville de Nevers va supporter ce coût « terrible ». Surtout que l'agent qui va travailler au service de ce médiateur n'est pas un recrutement externe. Donc, il fait déjà partie de la masse salariale. C'est juste une réaffectation. Et la Ville de Nevers, je pense, a le nombre d'agents qui va lui permettre de trouver cette compétence. Donc cela sera d'un coût sur la masse salariale neutre.

Pour le reste, le choix nous revient, à l'équipe majoritaire, et nous avons recherché différentes personnes, avec qui nous avons eu des contacts. C'est une désignation que je vous demande de valider ce soir. Donc, c'est au choix aussi du Maire et de son équipe municipale.

C'est aussi un pas supplémentaire pour toujours plus de démocratie, justement. Car dans l'absolu, on n'y est pas obligé non plus.

Sur le principe de la création de ce Médiateur, et l'adoption de la Charte en même temps, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention. C'est adopté à l'unanimité.

Oppositions : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

2016-173

Désignation du Médiateur de la Ville de Nevers

- M. le Maire – Madame la Maire Adjointe, vous avez la parole pour lever le suspens, et nous dire la désignation proposée.
- Mme Boujilil – Merci. Effectivement, je ne vais pas revenir sur toutes les missions du Médiateur, qui sont énoncées dans la délibération. Simplement vous dire qu'effectivement cette personne a été choisie pour ses qualités humaines, et que c'est une personne à la fois de confiance et d'expérience. Et il s'agit de Monsieur René-Antoine Inconnu.
- (Suspension du Conseil municipal pour entendre M. INCONNU, de 21 h 10 à 21 h 12)*
- M. le Maire – Madame Charvy.
- Mme Charvy – Je ne connais pas Monsieur Inconnu. Donc évidemment je n'émettrai pas de jugement. Juste pour dire que tous les chemins mènent à Rome, et que toutes les routes du PS mènent au groupe Nevers à Venir.
- M. le Maire – Vous savez que nous sommes un groupe ouvert à tous. Sauf au Front National. Après, ceux qui veulent nous rejoindre le peuvent. Et nous constituons une majorité plurielle et ouverte, et je vois d'ailleurs qu'il y a des envies sur un plan national, et c'est peut-être dans l'air du temps. Mais peu importe, encore une fois, les appartenances. Ce qui nous importe, c'est l'efficacité et la compétence. Monsieur Diot.
- M. Diot – Aucun problème pour la désignation de Monsieur Inconnu. Une question simplement factuelle. J'ai été étonné que la délibération qui nous a été transmise mette un blanc à la place du nom. C'est peut-être que Monsieur Inconnu a été désigné très récemment ? Pourquoi a-t-on eu un blanc ? Il n'y a rien eu à cacher là-dessus.
- M. le Maire – Si je faisais un mauvais jeu de mots, je dirais qu'il était inconnu il y a encore pas longtemps. Il y avait des discussions, et c'est aussi un travail à prendre. Nous souhaitons que cette délibération soit prise ce soir, et il y avait des réflexions et des échanges pour une confirmation de la motivation. Ce qui m'intéressait, c'était de proposer quelqu'un qui ait une forme de connaissance du territoire, du terrain, qui ait

des qualités humaines, quel que soit son parcours, et ce que les uns et les autres perçoivent de lui. Ce qui m'importe c'est une certaine sagesse, une certaine ambition de faire cette mission, qui peut présenter un intérêt pour tout le monde, pour le fonctionnement de la collectivité, et pour l'attention aux besoins de nos concitoyens supplémentaires à ceux des élus. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Il nous avait été indiqué que la personne était connue, et qu'elle nous serait annoncée en Conseil municipal. Après, Monsieur Inconnu, je ne le connais pas. Mais sur le principe, comme vous dites que c'est une délibération d'intérêt commun, où on a tous à y gagner, c'est mieux quand l'ensemble des élus peuvent participer à la nomination de la personne qui sera choisie. Ou alors faire un appel au volontariat, pour avoir plusieurs profils, qui répondraient aux compétences ou au profil recherché.

M. le Maire – Monsieur Lagrib, si vous lisiez attentivement les délibérations, vous vous apercevriez que c'est une désignation. Je désigne. Cela revient au maire. C'est l'arbitraire du maire. Des fois il est là. Je désigne Monsieur Inconnu ce soir, et donc je soumetts cette désignation au vote. C'est comme cela que cela fonctionne.

Qui n'est pas d'accord avec cette désignation ? Qui s'abstient ? Monsieur Inconnu est désigné à l'unanimité et nous le remercions d'avoir accepté cette mission, et nous lui souhaitons bonne chance dans son exercice.

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

2016-174 Travaux d'intérêt général pour les jeunes mineurs délinquants. Accueil dans les services municipaux

M. le Maire – Je vais aborder maintenant la délibération n° 174, qui concerne les TIG, travaux d'intérêt général pour les jeunes mineurs délinquants et l'accueil dans les services municipaux.

Nous étions justement cet après-midi sur la stratégie locale de la prévention de la délinquance, avec l'ensemble des acteurs : préfet, forces de l'ordre, Parquet, etc.

La Ville est sollicitée de façon régulière, et aussi de façon accrue par la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour accueillir des mineurs ayant accepté d'effectuer un travail d'intérêt général.

Le TIG est une peine, l'accomplissement d'une peine, notamment dans une collectivité ou une association, qui concerne des mineurs âgés de 16 à 18 ans, auteurs de délits punis par principe d'une peine d'emprisonnement. Le TIG se substitue à l'emprisonnement, à partir du moment où il y a acceptation du prévenu. Il doit présenter un caractère éducatif et favoriser l'insertion sociale des mineurs condamnés.

Pour ce faire, il convient de conclure une demande d'inscription de TIG entre le Tribunal de Grande Instance et la Ville de Nevers.

C'est la raison pour laquelle nous avons une demande d'inscription correspondante à régulariser.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Je pense que c'est une contribution supplémentaire de notre collectivité à essayer d'œuvrer à l'insertion de mineurs qui sortent parfois des rails. Si le travail accompli au sein des services de la Ville peut aider justement à soit rescolariser, soit en tout cas améliorer le comportement de certains, je pense que nous serons tous bénéficiaires et heureux. C'est la raison pour laquelle je souhaitais que la Ville contribue davantage à ce dispositif qui parfois est quand même intéressant. Je vous propose de le voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-153 **Service civique international et service volontaire européen. Accueil et envoi de volontaires**
Adopté à l'unanimité.

2016-154 **Co-organisation des Foulées de Nevers 2016. Versement d'une aide financière à Centre France Communication**
Adopté à l'unanimité.

2016-155 **Office de Tourisme de Nevers et de sa région**
Adopté à l'unanimité.

2016-175 **Amicale Nevers-Neubrandenburg. Attribution d'une subvention pour l'organisation des expositions 2017**

M. le Maire – Nous allons aborder les relations extérieures, et notamment le jumelage Nevers Neubrandenburg, et l'attribution d'une subvention au profit de l'amicale pour l'organisation des expositions qui vont se dérouler en 2017 ici et là-bas. Madame Frémont, vous avez la parole.

Mme Frémont – Le 18 avril dernier, une délégation de la ville de Neubrandenburg a été reçue par la ville de Nevers afin de préparer les expositions 2017 sur les années de reconstruction d'après-guerre. Les deux villes ayant subi d'importants dégâts à ce moment-là, elles se sont reconstruites d'une façon bien différente.

L'amicale de jumelage Nevers-Neubrandenburg est chargée de coordonner l'organisation de ces deux expositions indépendantes qui seront présentées du 29 avril au 15 juin 2017 au musée de Neubrandenburg et du 3 septembre au 30 octobre 2017 au Palais ducal de Nevers.

Le titre de ces expositions est : « Les difficiles années d'après-guerre 1945-1947 à Nevers et à Neubrandenburg ». Les supports utilisés sont des documents d'archives, des photographies et des objets divers caractéristiques et authentiques de cette période.

Divers acteurs interviennent pour les deux villes à savoir :

- pour Nevers les archives municipales et départementales, la médiathèque, des historiens de la ville, l'amicale de jumelage Nevers-Neubrandenburg et les trois lycées de Nevers. M. Corde d'ailleurs travaille sur le projet.

- pour Neubrandenburg, le directeur du musée régional de Neubrandenburg et ses collaborateurs, le comité de jumelage à Neubrandenburg.

Des déplacements pour la préparation, la mise en place des expositions et lors des vernissages sont prévus.

Pour mener à bien ce projet, je vous propose d'attribuer à l'amicale de jumelage Nevers-Neubrandenburg une subvention de 1 800 €, la Ville de Nevers gardant à sa charge l'hébergement du Maire de Neubrandenburg lors de sa venue à Nevers pour le vernissage, le repas officiel et le cocktail d'inauguration.

Je peux vous donner un petit peu plus de détails, si vous voulez.

Pour la Ville de Nevers, nous avons une dépense hors subvention de 5 930 €. Les archives, et tout le bénévolat, et le travail de l'amicale ont été chiffrés à 12 800 €. L'Amicale de jumelage à Nevers met 2 110 €.

- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je pense que cela va permettre une belle manifestation entre nos deux villes.
- Mme Frémont – Cela va être une manifestation très intéressante, parce que l'on va retrouver des objets de l'époque, on va retrouver des choses vraiment intéressantes, et à Neubrandenburg. Ils font tout le travail de montage sur place, sur des panneaux.
- M. le Maire – Et peut-être préciser que nous essayons, lors de la prochaine Foire exposition, d'accueillir toutes nos villes jumelées.
- Mme Frémont – À la Foire Exposition du mois de mars, nous recevrons l'année prochaine toutes les délégations des villes jumelées. On en parlera de façon plus concrète en fin d'année. Nous aurons une exposition au Palais ducal, sur les costumes, les bijoux et les accessoires, qui viennent de toutes ces villes-là.

M. le Maire – Merci. Nous allons voter cette subvention. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité.

2016-176 Organisation du tournoi Future Nevers Nièvre. 19^e édition. Attribution d'une subvention

M. le Maire – Je vais céder la parole à Xavier Morel pour la délibération n°176 concernant l'organisation du tournoi Future et la 19^e édition.

M. Morel – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Le Comité Départemental de Tennis de la Nièvre organise le Tournoi Future Nevers Nièvre 2016, pour la 19^e édition.

Seul tournoi international masculin en Bourgogne Franche-Comté, il regroupe de très bons joueurs de tennis et draine un nombreux public durant la semaine de compétition. Les jeunes des trois écoles de tennis (ASPTT – JGSN et USON) auront la possibilité de côtoyer des sportifs de haut niveau.

Je vous propose donc d'accorder une subvention d'un montant de 2 000 € relative aux frais de fonctionnement liés à l'organisation du Tournoi Future Nevers Nièvre.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2016 nature 6574 , opération 309, antenne 33. A reçu un avis favorable en commission 1 le 5 septembre 2016.

Je vous demande, au nom de Monsieur le Maire, de l'approuver.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? Madame Fleury.

Mme Fleury – Avez-vous des précisions sur les frais de fonctionnement ? Qu'entend-on par « frais de fonctionnement » ?

M. le Maire – Monsieur Morel.

M. Morel – J'ai quelques informations. Il faut savoir que cette année la dotation est passée de 15 000 dollars à 25 000 dollars, avec l'hébergement ; que le budget de l'année dernière était en gros de 40 000 € ; que cette année, il est aux alentours de 60 000 € ; que nous ne sommes pas les seuls à participer, puisque le Département participe également, le Conseil Régional, et la Fédération française de tennis. La Ville d'habitude ne donne pas de subvention pour ce tournoi, mais pour lui permettre de rentrer dans sa 25^e année, nous avons décidé de l'aider, afin que ce tournoi continue d'exister. Le détail des chiffres, je ne peux pas vous en dire plus ; il faudrait aller à l'assemblée générale, et avoir le bilan.

Concernant les retombées économiques, je peux vous les donner : c'est à peu près 300 chambres en une semaine qui sont retenues, du côté de l'hébergement. C'est un tournoi qui dure entre huit et neuf jours. 2 000 personnes du côté du public. On a pu y voir durant ces 20 années, des grands joueurs de tennis, tels que Tsonga, Llodra, Gilles Simon ou encore Pierre-Hugues Herbert. Et effectivement, ce tournoi Future, si nous ne l'aidons pas, pour cette 20^e année, il était menacé par la nouvelle réglementation internationale de la dotation qui est passée de 15 000 à 25 000 dollars ; il était menacé de disparition si nous ne l'aidions pas pour qu'il ait son budget à l'équilibre.

- M. le Maire – Monsieur Séjeau.
- M. Séjeau – Une remarque de forme, puisque, habituellement dans les documents qui nous étaient proposés, notamment les subventions aux associations, figuraient le montant demandé par les associations, le montant accordé l'an passé et le montant proposé au Conseil municipal. Or, on s'aperçoit que, à l'occasion de ce Conseil municipal, nous n'avons plus ces informations, ce qui me semble dommageable. On aurait su, là, pour le coup, qu'il n'y avait pas eu de subvention l'année dernière, par exemple.
- M. Morel – Non seulement il n'y en a pas eu ; la subvention qui a été demandée était de 3 000 €, et nous avons accordé 2 000 €.
- M. Séjeau – D'accord. Le sens de ma demande était que ces informations soient, comme par le passé récent, systématiquement indiquées dans les documents soumis au vote des élus.
- M. Morel – C'est une bonne remarque. Je pense qu'il faudrait continuer à le mettre.
- M. le Maire – En général, nous le faisons effectivement. Et il faudra que nous continuions à le faire, pour l'information de tout le monde.
- M. Morel – Je pense que c'est un oubli.
- M. le Maire – Très bien. Cela ne nous empêche pas de voter la délibération. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci. C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-156

Organisation du triathlon de Nevers. Attribution d'une subvention à l'association Nevers Triathlon

Adopté à l'unanimité.

2016-177 Institution de la taxe annuelle sur les friches commerciales

M. le Maire – J'appelle la délibération n° 177 qui concerne l'institution de la taxe annuelle sur les friches commerciales. Je passe la parole à Monsieur l'Adjoint aux Forces économiques.

M. Maillard – Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de son projet de redynamisation du cœur de ville et en complément d'actions incitatives en faveur des commerçants et propriétaires, la Ville de Nevers souhaite mettre en œuvre une politique volontariste en faveur de l'attractivité et du développement commercial.

Le taux de vacance commerciale approche aujourd'hui les 21% à Nevers. Crise, concurrence du e-commerce, essor des zones périphériques, baisse démographique, d'autres causes peuvent expliquer ce phénomène, mais les prix des loyers souvent élevés et les locaux inadaptés détournent certains potentiels porteurs de projets du centre-ville.

L'article 1530 de code général des impôts permet au conseil municipal d'instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales. Les taux sont fixés, de droit, à 10% la première année d'imposition, 15% la deuxième année d'imposition et 20% à compter de la troisième année d'imposition.

Celle-ci concernera des biens assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties (bureaux, commerces, lieux de stockage) et inoccupés depuis deux ans au moins, au 1er janvier de l'année d'imposition.

Cependant, elle n'est pas due lorsque « l'absence d'exploitation des biens est indépendante de la volonté du contribuable », indique le code général des impôts.

Par ailleurs, pour l'établissement des impositions, le conseil municipal doit communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le 1er octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.

Avec ce dispositif, et en complément d'autres actions (droit de préemption, projet démonstrateur avec la Caisse des Dépôts...), la municipalité a pour objectif de redynamiser l'offre commerciale en centre-ville en incitant les propriétaires à adapter leurs loyers à la situation économique actuelle, voire à s'y intéresser, ou à remettre des locaux vacants sur le marché.

Vu l'article 1530 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de communiquer la liste des locaux commerciaux susceptibles d'être concernés par cette taxe, au service des impôts.

Conseil municipal de Nevers – 20 septembre 2016

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? Monsieur Séjeau.

M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire. D'abord, au nom du groupe, nous saluons la mise en place de cette taxe. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'intervenir sur ce sujet en appelant de nos vœux la mise en place d'une telle taxe, qui a déjà été instaurée dans d'autres villes en France, effectivement, pour lutter contre la vacance commerciale, et pour lutter aussi contre une tendance de certains propriétaires à préférer ne pas louer plutôt que mettre en place des tarifs plus adaptés à la réalité économique.

Je salue aussi la souplesse intellectuelle de Guillaume Maillard, qui, lors de mes interventions, avait manifesté sa réticence par rapport à ce projet, mais je crois qu'il a pris conscience de la nécessité d'agir de façon tout à fait ferme pour soutenir le commerce local.

Je note aussi votre volonté très affirmée, puisque vous avez le choix – c'est l'objet de la seconde délibération, mais si vous le permettez, Monsieur le Maire, mon intervention concernera les deux, puisqu'elles sont effectivement liées – d'une majoration maximale, donc d'une action très volontariste sur ce sujet. Tout cela, nous le saluons. En revanche, la loi reste assez floue sur les conditions dans lesquelles cette taxe s'appliquera ou non, puisque, vous l'avez cité, elle n'est pas due lorsque « *l'absence d'exploitation des biens est indépendante de la volonté du contribuable* ». Donc, nous voyons qu'il y a quand même une marge d'appréciation qui est assez large. Ce qui m'interroge, c'est que je note, si je lis bien et si je comprends bien, mais vous me détrompez peut-être, que c'est le maire qui seul décidera des contribuables qui seront concernés par cette taxe ou non. J'ai bien conscience des délais extrêmement contraints, puisqu'il faut que la liste des contribuables soit communiquée avant le 1^{er} octobre ; nous sommes le 20 septembre. Je suis donc un peu inquiet de la façon dont nous allons communiquer cette liste, à moins que vous ayez déjà travaillé sur le sujet. Mais notre proposition serait peut-être d'avoir un fonctionnement plus collégial, concernant la mise en place de cette taxe, et pourquoi pas, de créer une commission qui pourrait réunir divers socioprofessionnels, et aussi, pourquoi pas, je le souhaite, les représentants des associations de commerçants et des chambres consulaires, pour que la détermination des contribuables de cette taxe ne soit pas de la seule décision du maire, mais le résultat d'une décision plus collégiale, et donc plus transparente.

M. le Maire – Merci. D'autres interventions ? Je le redis, dans le cadre d'une réflexion sur la redynamisation commerciale, ce n'est pas un facteur, ou un levier qui va tout faire. Par contre, à nos yeux, c'est une conjonction de décisions ; peut-être un changement de pratiques. Depuis deux ans, nous avons essayé d'inciter, nous avons parfois même contribué à la négociation, que ce soit les élus, Guillaume Maillard et d'autres, les services, à faire baisser des loyers qui étaient prohibitifs.

En même temps, il faut respecter un équilibre. Et je veux rassurer tout le monde ; l'idée n'est pas de sanctionner les propriétaires bailleurs. Certains investissent dans des locaux qui comprennent des locaux commerciaux ; ils ont bien souvent des

prêts à rembourser. L'idée, c'est de ne pas pénaliser, bien évidemment, tout le monde, et n'importe comment. En revanche, il a été identifié, et Guillaume Maillard vous donnera la liste que je compte proposer, un certain nombre de lieux qui sont complètement oubliés par ceux qui les possèdent, négligés, qui gênent aussi ceux qui sont juste à côté d'ailleurs, et qui donnent une image de discontinuité d'une rue commerçante. L'idée est donc plutôt de s'orienter sur des groupes notamment qui ont les moyens financiers de ne pas louer pendant des années et de ne pas faire de propositions de loyers à la baisse alors qu'ils peuvent se le permettre.

Il y a un garde-fou à tout cela, et un discernement. Encore une fois, la surtaxation intervient si les lieux ne sont pas loués depuis plus de deux ans lors de la mise en place. Donc, là, nous allons considérer que c'est le 1^{er} janvier 2015, puisque c'est le 1^{er} janvier 2017. Et puis ensuite il y a des motifs qui peuvent être exposés au maire, pour éventuellement que la surtaxation ne s'applique pas, si ce sont des motifs qui sont objectifs et qui peuvent expliquer que cela n'est pas une méconnaissance, ou en tout cas un mépris de ses propres locaux, mais qu'il y avait une raison, ou parfois un événement de force majeure. Cela peut être une succession, cela peut être différentes choses. Nous serons vigilants à garder cet équilibre. J'aurais préféré me passer de cette mise en place, parce que j'espérais que sur l'incitation nous serions entendus ; nous l'avons parfois été, mais pas suffisamment, et pas forcément par les principaux concernés. Donc, aujourd'hui, il faut passer à la vitesse supérieure. Vous évoquez la délibération suivante ; je vous propose de voter délibération par délibération, mais j'estimais que faire les choses à moitié ne correspondait pas à grand-chose. Autant essayer de le faire et de l'expérimenter, parce que cela va être une première, et d'autres communes l'ont mise en place, et ont plutôt eu des résultats.

Je vous propose donc d'être pragmatique, comme sur beaucoup de sujets, et que l'on fasse peut-être un point d'ici un an ou deux, pour avoir le temps de la démarche. Et puis, éventuellement, pourquoi pas, puisque la liste peut être revue chaque année, de modifier la liste dans un sens ou dans un autre. Il revient au maire de la proposer ; maintenant, je ne suis pas obtus pour ne pas la discuter. D'ailleurs, c'est ce que nous avons fait sur la présentation de cette première liste, qui reste raisonnable, sur des secteurs bien identifiés. Que les agents immobiliers, que nous allons bientôt rencontrer sur un autre sujet d'ailleurs, que certains propriétaires fonciers soient rassurés ; l'idée, c'est de ne pas pénaliser le fait d'être propriétaire. C'est pénaliser le fait d'être propriétaire, et de ne pas mettre aux loyers du marché, et de ne pas faire d'efforts pour permettre une occupation qui soit économiquement équilibrée, à la fois pour le commerçant et à la fois pour le propriétaire. L'entonnoir se restreint, si je puis dire, et vous voyez que nous n'allons pas tirer sur tout le monde à ce sujet.

Je vais laisser Guillaume Maillard compléter mes propos et évoquer cette liste.

M. Maillard –

Il s'agit de juger du bien-fondé de non-occupation. Le maire établit une liste, et communique cette liste après à l'administration des impôts qui doit faire la démarche ensuite auprès des propriétaires.

Comme l'a expliqué Monsieur le Maire, nous avons décidé de cibler pour cette première action des biens qui sont connus – on en a parlé tout à l'heure – notamment l'ex Maison de l'Agriculture, l'ex supermarché Champion, l'ex supermarché Super U, qui sont des friches commerciales qui peinent à trouver preneur, l'ancien grand café, l'ancien restaurant marocain qui est rue du 14 juillet, Felix Diffusion, le local des Conrad, et l'ex pharmacie, rue François-Mitterrand. On pourra vous la faire suivre à la demande, mais ce que je viens d'indiquer n'est pas définitif ; nous affinons la liste d'ici le 1^{er} octobre des principaux lieux emblématiques que l'on souhaite cibler à travers cette première action. Donc, une action sur des biens qui sont des friches commerciales avérées. Et une action sur la rue du 14 juillet notamment, qui nécessite d'être dans la continuité de la rénovation qui a été mise en place.

M. le Maire – Nous allons voter sur la délibération de principe. Il y a une intervention de Wilfried Séjeau.

M. Séjeau – Que pensez-vous de notre proposition de mettre en place une commission qui pourra être ouverte à des socioprofessionnels ? J'ai bien conscience que pour le 1^{er} octobre, c'est trop court. Mais pour l'année prochaine, associer des commerçants, des gens de la CCI ? C'est peut-être à voir...

M. le Maire – C'est déjà fait, Monsieur Séjeau, je me permets de vous couper. Mais cette liste a été travaillée. J'ai des échanges réguliers avec la CCI, et je reçois le Président des Vitrites tous les mois ou tous les deux mois, plus les réunions avec l'ensemble des commerçants. Donc c'est un sujet qui a été travaillé. Cette commission *ad hoc* existe pratiquement *de facto*. En tout cas, le choix se fait sur la résultante de nos échanges. Je n'ai rien contre les commissions, mais on a beaucoup déjà d'instances, et si on les démultiplie, c'est compliqué d'assurer une régularité de réunions. En revanche, ce choix-là sera fait en accord aussi avec le représentant des commerçants et la CCI.

M. Maillard – On essaiera de faire preuve de souplesse intellectuelle.

M. le Maire – C'était une volonté du groupe à notre installation. Nous avons réfléchi. Nous pensions que l'incitation suffirait. Peut-être avec un peu de naïveté, mais cela fait parfois du bien, la naïveté. Et au bout d'un moment, on constate que ce n'est pas suffisant, et on vous propose de passer à la vitesse supérieure.

Plus d'autre intervention ? Je vous propose de voter sur ce principe d'institution de cette taxe annuelle, qui sera, me semble-t-il, une avancée supplémentaire pour la lutte contre les friches commerciales. À chacun de prendre ses responsabilités, et de ne pas être trop gourmand sur les loyers ou sur les murs. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-179 *Taxe annuelle sur les friches commerciales. Majoration des taux*

- M. le Maire – Je vous propose d'enchaîner. Je repasse la parole à Guillaume Maillard. Sur justement la majoration des taux ; que vous avez un peu défrichée, mais sur laquelle nous allons revenir en détail.
- M. Maillard – Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, l'article 1530 du code général des impôts permet au Conseil municipal de majorer les taux de la taxe annuelle sur les friches commerciales.
- Je rappelle que les taux de la taxe sont fixés, de droit, à 10% la première année d'imposition, 15% la deuxième année d'imposition et 20% à compter de la troisième année d'imposition.
- Afin de maximiser l'action que tout le monde vient de voter à l'unanimité, nous avons décidé de proposer au vote de passer à la majoration maximale, soit :
- Entre 10% et 20% la première année d'imposition,
 - Entre 15% et 30% la deuxième année d'imposition,
 - Entre 20% et 40% à compter de la troisième année d'imposition.
- Je vous propose de décider de majorer ces taux de la taxe et de fixer les taux majorés à :
- 20% pour la première année d'imposition,
 - 30% pour la deuxième année d'imposition,
 - 40% à compter de la troisième année d'imposition.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Une remarque, Monsieur le Maire. Nous en avons parlé lors de la commission. Comme je l'ai évoqué lors de la réunion, j'aurais bien voulu que cette décision soit prise après l'étude du schéma de stratégie du centre-ville, pour savoir si elle aurait un réel impact, pour pouvoir déterminer les taux. C'est vrai que c'est la seule remarque que je pourrai apporter à ce dossier.
- M. le Maire – Monsieur Maillard. Je ne pense pas que ce soit le schéma qui détermine les taux. Qui détermine le type d'actions, oui. Monsieur Maillard, vous avez la parole.
- M. Maillard – Effectivement, les taux n'ont rien à voir avec l'étude stratégique. Il y a l'étude du plan guide qui est en cours de finalisation. Nous travaillons main dans la main avec Anne Wozniak sur ce sujet-là. Le problème commercial est fortement lié au plan de développement que nous avons pour notre ville. Nous délibérons ce soir d'une première action. Nous avons une deuxième action qui va être le droit de préemption commerciale que l'on souhaite proposer aux votes au prochain Conseil municipal, le but étant de « dérouler » le plan guide dans notre stratégie municipale, à la suite de ces outils, qui sont des outils aussi symboliques et qui sont des messages, une fois de plus, aux propriétaires de locaux qui ne nous aident pas à redynamiser notre

ville. Il ne faut pas voir dans cette délibération un manque de réflexion sur la stratégie de développement, prévue dès l'année prochaine.

M. Lagrib – Non, je ne disais pas qu'il y avait un manque de réflexion. Je disais tout simplement qu'au niveau du *timing*, vous avez annoncé la dernière fois qu'une étude serait lancée ; que j'avais louée, également. Pour la première fois, on lance quelque chose de cohérent, qui aurait pu être mené dès le départ, avec toute la machine à mettre en route, je pense bien. Voilà ce que je voulais faire remarquer. Après, je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de réflexion. J'ai simplement dit que l'action aurait peut-être été plus pertinente si on avait l'étude.

M. le Maire – Je veux juste ajouter une petite précision. Sans jeu de mots sur le fait de louer sur ce que l'on fait ou que l'on ne fait pas, ou les locaux. Je ne suis pas du tout convaincu de ce que vous dites, mais aujourd'hui, il y a une urgence à Nevers. Une urgence qui n'est pas du tout d'aujourd'hui, mais qu'il faut gérer. Le temps à prendre pour la réflexion, dont acte. Le temps à perdre, on l'exclut. Et aujourd'hui, l'étude ne changera rien. C'est un levier qui est d'ailleurs souvent préconisé aujourd'hui. C'est un levier qui existe en lui-même en autonomie, qui est en revanche à articuler avec ce que l'on a déjà mis en place et d'autres éléments à venir. On parlera par exemple d'un périmètre de sauvegarde vraisemblablement au prochain Conseil municipal. Tout cela a une logique et une continuité. Les études, notamment sur la redynamisation du commerce de Nevers qui sont actuellement en cours, notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Ville démonstrateur ou autres, cela prend du temps. C'est deux ans d'expérimentation, avec des mises en place sans attendre le bout des deux ans. Et donc c'est une piste tout à fait conciliable avec les autres actions, mises en place ou à venir.

Je vais vous proposer cette surtaxation, que nous avons voulue, bien évidemment, maximale, pour être dans l'incitation aussi maximale. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention. C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

2016-157

Décision modificative n5

Adopté à l'unanimité.

2016-180

Délégations de services publics. Rapports annuels d'activité 2015

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n°180 qui concerne les délégations de services publics et les rapports annuels d'activité 2015. C'est Monsieur l'Adjoint aux Finances qui s'exprime.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. Suivant l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les entreprises titulaires d'un contrat de délégation de service public doivent produire, chaque année, à la collectivité délégante un rapport d'activité de l'année précédente.

Ce document fait état des données financières, tarifaires et techniques de la délégation de service public.

En conséquence, je vous propose de prendre acte des informations contenues dans chacun des rapports d'activité 2015 joints à la présente délibération, pour les délégations de service public suivantes :

- ENEA, réseau de chaleur urbain.
- OGF, pour le crématorium ;
- Q-PARK France, stationnement sur voirie et le parking Saint-Pierre ;
- VINCI, pour le parking Saint-Aricle ;
- SARL AQUADIS LOISIRS, camping municipal.

Je me propose de vous présenter une petite synthèse, très courte, si cela veut bien arriver.

Nous allons commencer par ENEA, qui est une concession de vingt ans. ENEA, réseau de chaleur. Vingt ans, parce qu'elle est calquée sur la durée d'amortissement des investissements. Aujourd'hui, ENEA a 15,7 km de réseau au 31 décembre 2015 pour 4 000 logements. À terme, l'objectif est de 22 km de réseau et 6 700 logements desservis. Il faut savoir que sur 2015 il y a eu un investissement de 6 M€. Ce sont les travaux qu'ils ont faits.

En charges d'exploitation, ils ont 1 916 000 €. C'est une hausse de 24 %. En produits d'exploitation, 1 207 011 €. Il y a un écart par rapport à ce qu'ils avaient prévu eux, à la baisse. Des indicateurs de production, puissance souscrite, de 17 742 kilowatts. Et enfin, nous avons une redevance de 47 806 €.

Je vais passer à Q-Park. Q-Park a une concession de 12 ans, la fin étant en juin 2018. Il y a eu beaucoup d'évolutions sur ce contrat. Un avenant n° 1 avait été fait le 21 décembre 2009, dont l'objet principal avait été la création de 261 places de stationnement payantes au parc Roger Salengro. Il y avait eu un deuxième avenant qui faisait suite à une fusion de la société Omni-Park avec la société Q-Park France. Et enfin un troisième avenant qui a été signé l'année dernière, si ma mémoire est bonne. Il avait pour périmètre la modification de la rémunération du délégataire à partir du 17 octobre 2014. Cela permettait d'équilibrer économiquement le contrat et de fixer les modifications tarifaires de début 2015, mais surtout cela modifiait également le périmètre de la voirie, en instaurant, en réinstaurant la gratuité du parc Roger-Salengro toute l'année et sur la voirie pour le mois d'août.

Les charges d'exploitation sont en hausse. Ils ont un produit d'exploitation en hausse également. Les indicateurs de production sont 1,54 € par place et par jour. Il y a une baisse de 11 % par rapport à 2014. Sur le parc Saint-Pierre, il y a une évolution des abonnés de 9 %.

Vinci Parc, qui est le petit parking de Saint-Aricle. C'est une concession de 45 ans. Elle a été signée le 31 décembre 1975. Elle se terminera donc fin 2020. À ma connaissance, il n'y a pas eu d'avenant au contrat. C'est un petit parking de 163 places, dont 3 pour handicapés. Vinci Parc continue de perdre de l'argent. Ils sont déficitaires à hauteur de 84 000 €.

J'en viens au camping. 2015 a été la première année d'exploitation pour le délégataire Aquadis. Dans les documents que vous avez reçus, leur comparaison est fautive, parce qu'en fait ils ont comparé cette année à leur première année d'exploitation. En fait, ils n'avaient pas les chiffres de 2014. Pour le camping, on peut dire que le nombre était sensiblement identique à ce qu'il y avait avant, et la redevance pour la Ville est de 12 668 €.

Je vais terminer par le crématorium. C'est une bonne année, en termes d'exploitation sur 2015, et je rappelle que les travaux de mise aux normes vont commencer en janvier 2017. C'est pour mémoire. Ils ont eu une augmentation significative du nombre de crémations. La redevance au titre de l'exploitation 2015 a été de 188 570 €.

M. le Maire –

Je vous laisse intervenir, Madame Charvy.

Mme Charvy –

J'ai deux questions à poser concernant les parkings. Concernant le parking Saint-Pierre, on voit que malgré une baisse de fréquentation générale, les recettes en hausse s'expliquent par le changement du mode de calcul de la rémunération du délégataire.

Concernant le parking Saint-Aricle, la hausse du ticket moyen surcompense la perte de fréquentation et aboutit finalement à un chiffre d'affaires en hausse par rapport à l'an passé, sans toutefois équilibrer la délégation, qui affiche un résultat d'exploitation négatif de 84 000 €.

Le caractère déficitaire des deux parkings en ouvrage pose la question du possible renouvellement de la DSP, qui, dans les deux cas, vous l'avez dit, arrive à échéance assez rapidement.

Par ailleurs, cette baisse nette de la fréquentation des parkings m'amène, si vous le voulez bien, à quelques remarques, quand dans le même temps on continue de construire des parkings. Il en a été question tout à l'heure. Je pense au parking qui verra le jour sur l'îlot de la Verrerie. Et je pense aussi au parking vers la Gare. Et dans le même temps, on fait aussi la mise en gratuité du parking Salengro. Voilà, c'est cette cohérence que j'interroge, ou cette non-cohérence. Et par ailleurs, la question que je me pose, c'est celle de l'incidence de ce résultat d'exploitation négatif. J'aimerais savoir si, concernant Saint-Aricle, la Ville paie le différentiel.

M. le Maire –

Michel Suet.

M. Suet –

Non, la Ville ne paie absolument pas le différentiel. La société Vinci, Indigo maintenant, assume ni plus ni moins cette perte.

Pourquoi avait-on instauré la gratuité au parc Roger Salengro ? Tout simplement, on avait constaté, à notre arrivée, une baisse de fréquentation du centre-ville. Monsieur Séjeau l'a soulignée tout à l'heure. Donc, il fallait redonner du parking gratuit pour réinviter les gens à revenir en ville. D'ailleurs, le parking gratuit, oui, en haut, la partie basse est en zone bleue. C'est gratuit, allez-vous me dire, mais avec un

temps de stationnement limité. Voilà ce qui nous avait guidés ; il fallait tester pour essayer de ramener les gens en centre-ville, sinon le commerce va peiner ; il peine déjà d'ailleurs.

- M. le Maire – Monsieur Diot.
- M. Diot – Je pensais que l'on aurait une présentation DSP par DSP. Je vais grouper les deux.
- M. Suet – Je peux vous la faire, mais cela va être long.
- M. Diot – Cela, c'est vraiment des délibérations importantes. Je vais me focaliser sur les deux principales, le réseau de chaleur et puis le stationnement.

Concernant le réseau de chaleur, on a dans le rapport présenté par ENEA tous les éléments d'un vrai, beau, et grand projet pour Nevers, et pour ses habitants. Vous savez que les élus communistes le suivent de près, puisque c'est l'une des réalisations dont ils ont posé les bases, avec notamment Patrick Centelles, Adjoint aux Travaux pendant le précédent mandat. Et ces bases sont solides, puisque, dans ce rapport 2015, on voit que le réseau de chaleur est en plein déploiement. L'année 2015 a été très riche de ce point de vue là, et des opportunités existent pour le développer encore largement, davantage dans l'avenir, puisque c'est un projet de long terme : la DSP est d'une durée de 20 ans, ou 20 ans ½ même.

Rappelons que ce réseau de chaleur a permis, comme la presse locale l'a noté encore très récemment, de baisser de 30 % les charges de chauffage pour les habitants du quartier du Banlay. Rappelons qu'il permet de réduire de 17 000 tonnes de CO₂, en remplaçant les combustibles fossiles par des énergies renouvelables. Rappelons qu'il augmente sensiblement le niveau de sécurité des consommateurs, par rapport au chauffage individuel, évidemment. Rappelons qu'il contribue à la structuration absolument indispensable de filières comme celle de la biomasse bois. Et rappelons que ce projet, de plus de 20 M€ d'investissements, n'a pas coûté 1 € à la collectivité, et qu'il a dégagé des milliers et des milliers d'heures de travail pour les entreprises, et notamment pour nos entreprises locales dans le BTP. Donc, voilà authentiquement un vrai projet de développement durable, qui répond à la fois aux problématiques économiques, aux problématiques sociales, et aux problématiques écologiques. Et nous nous félicitons qu'il soit sur de bons rails. Même si c'est moins visible – j'allais dire moins vendeur – qu'une piscine, un théâtre ou un club de rugby, c'est un projet absolument indispensable pour notre économie locale et pour les habitants de Nevers. L'avenir de ce réseau de chaleur, Monsieur le Maire, est désormais entre vos mains. À ce sujet, je souhaite – je ne sais pas si c'est encore le cas - que les réunions du comité de surveillance, qu'avait mis en place Patrick Centelles, et qui se tenaient, je crois, tous les trimestres, continuent à se tenir régulièrement, non pas uniquement entre techniciens de la Ville et techniciens de Dalkia, mais en présence des usagers et des élus, car il faut évidemment un pilotage politique du projet pour en dessiner les évolutions à venir. Il faut en effet définir dès maintenant les perspectives d'un développement du réseau pour les années à venir. Monsieur Suet a dit qu'il y a 15,7 km aujourd'hui, et que l'on va vers 22 km. Je sais que le raccordement de l'hôpital Pierre-Bérégovoy, qui était prévu dès le départ dans le projet, est d'ores et déjà réalisé. De même que l'approche vers

la préfecture. Mais d'autres pistes restent à explorer pour l'avenir, et doivent être explorées dès maintenant : les bâtiments communaux, la caserne Pittié, le futur centre aquatique, le secteur Baratte Bords de Loire, etc. Tout cela pourrait permettre de pousser la puissance actuelle, qui est de 65 ou 66 Gigawatts/heure à près de 100 Gigawatts/heure, c'est possible. Et de nombreuses évolutions sont possibles, dont, pourquoi pas, Monsieur le Maire, celle de chauffer une entreprise chinoise à Nevers. Sait-on jamais !

L'avenir du projet en tout cas est désormais entre vos mains. Nous nous félicitons que l'année 2015 ait permis de suivre le plan de montée en charge tel qu'il était prévu, et les élus communistes continueront, dans l'opposition, comme ils l'étaient dans la majorité, de soutenir vigoureusement le développement de ce réseau de chaleur.

Ensuite, concernant la DSP Stationnement, je vais être moins enthousiaste, vous imaginez bien. Parce que je retiens une phrase qui est en page 41 du rapport de Q-Park, une phrase qui finalement résume un peu tout. Je crois d'ailleurs que l'on a sélectionné la même phrase que Nathalie Charvy. Je cite : *« malgré une baisse de fréquentation du parc et de la voirie, les recettes sont en hausse, grâce au changement du mode de calcul de la rémunération du délégataire depuis le 1^{er} janvier 2015 »*. En clair, on assiste à une baisse très significative de la fréquentation ; le délégataire le dit lui-même en page 37. *« Nombre de tickets : -26 % sur la partie voirie »*. Il y a plus d'un quart de fréquentation en moins sur la voirie en 2015 par rapport à 2014. En un an. Que s'est-il donc passé ?

« Les changements de zones payantes – c'est encore le délégataire qui le dit – n'ont pas eu les effets escomptés ; certaines zones sont encore très peu fréquentées, comme le quai de Mantoue, ou l'avenue Colbert ».

On a là finalement le résultat des modifications que vous nous avez fait voter au Conseil du 30 septembre 2014, c'est-à-dire plus de places payantes, plus de places plus chères, et une augmentation en plus du tarif horaire. Résultat : une baisse significative de la fréquentation. Il suffit en effet de voir le vide du quai de Mantoue ou de l'avenue Colbert.

Mais le délégataire s'y retrouve quand même : 25 % de baisse de fréquentation, mais 34 000 € de résultat positif, dans les tableaux. Pourquoi il s'y retrouve ? Parce que vous nous avez fait voter au même Conseil une modification du mode de rémunération du délégataire. Je rappelle : un taux de rémunération du délégataire, pour la part d'intéressement au contrat, qui est passé de 30 % à 37 %, c'est-à-dire 23 % d'augmentation d'un coup, pour Q-Park, et autant d'argent en moins pour la Ville, puisque ce qui ne tombe pas des caisses de la Ville va dans les caisses de Q-Park. Et mieux, mieux encore, la mise en place d'un filet de sécurité, qui assure à Q-Park, quoi qu'il arrive, de toucher plus de 500 000 € au titre de l'intéressement si nous n'atteignons pas un plancher de 1,6 M€ de recettes, ce qui, visiblement, est le cas, et de très loin. Au total, la fréquentation baisse ; les gens vont se garer plus loin, en périphérie, là où ce n'est pas payant ; la Ville touche moins d'argent, et est obligée de combler le manque à gagner pour Q-Park, qui finalement est le seul satisfait dans l'opération. Voilà le bilan, négatif, très négatif, de cette DSP, qui est

liée aux modifications que vous nous avez fait voter au bout de 6 mois de mandat. Il serait intéressant de savoir de manière chiffrée ce que coûtent concrètement au budget de la Ville les modifications effectuées sur le stationnement en 2014, et ce que coûte la renégociation du contrat avec Q-Park. Mais en tout cas, Monsieur le Maire, les alertes que nous avons formulées à l'époque s'avèrent aujourd'hui totalement fondées. Le rapport 2015 le confirme en tout point.

M. le Maire – Monsieur Suet, voulez-vous ajouter quelques mots ?

M. Suet – Oui, simplement reprendre pour le réseau de chaleur ; c'est vrai que c'était un très beau projet. C'est la raison pour laquelle nous continuons de le pousser, pour qu'il se développe. Vous l'avez rappelé, l'hôpital est raccordé. Je pense que le site de l'ancienne caserne va sans doute être raccordé. Peut-être même la prochaine piscine. Monsieur le Maire connaît bien le dossier. Cela veut dire que l'on continue de développer ce réseau de chaleur. Et je vous rassure, les réunions avec ENEA se font toujours régulièrement.

Pour le stationnement, effectivement, nous devons assurer l'équilibre de la DSP, simplement l'équilibre. Parce qu'en fait, sinon, ils bloquaient tous leurs investissements. Et je rappelle quand même qu'il y a eu beaucoup d'horodateurs qui ont été changés. Sans cela, ils ne nous les auraient pas changés. Ils étaient déficitaires.

C'est une délégation qui est à l'équilibre pour la Ville ; elle ne nous rapporte pas d'argent. Elle est à l'équilibre, à peu près. Sinon, elle nous rapporte un peu plus que 25 000 € nets, hors amende de police.

C'est tout ce que je pouvais dire sur le stationnement.

M. le Maire – Monsieur Lagrib, puis Monsieur Devoise. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Merci, Monsieur Suet. Vous faites la transition : « hors amendes ». En parlant de ces amendes. Une police qui devait être une police de proximité, en cohérence avec la délibération qui a été votée précédemment ; on voit une police qui est plutôt dans la verbalisation. Je pense que dans le budget elle est en augmentation au niveau des amendes. J'aimerais bien savoir comment se traduit l'augmentation des recettes en termes d'amendes ? Aujourd'hui, les habitants s'en plaignent. Donc, je pense que cela contribue également au mécontentement concernant les différentes interventions que mes collègues ont faites également.

M. Suet – Je vais vous répondre sur les amendes de police, Monsieur Lagrib. En 2012, il y en a eu 17 480. En 2013, il y en a eu 24 354. En 2014, 12 272. En 2015, 8 787. Vous trouvez que c'est une évolution positive ?

M. Lagrib – Au niveau du budget ?

M. Suet – Comment ? Au niveau du budget ?

M. Lagrib – En termes de budget. Vous parlez en termes de nombre.

- M. Suet – Oui. Le budget sur 2015, les amendes de police nous ont rapporté 199 000 €. Je trouve que c'est en 2013 que les papillons volaient beaucoup. En 2015, ils ne volent pas assez, je dois le dire. Eh oui, ils ne volent pas assez. Je trouve qu'il y a un laxisme en ce moment sur le stationnement ; je le dis d'une façon très claire, très nette.
- M. le Maire – Daniel Devoise.
- M. Devoise – C'était simplement pour apporter un petit complément aux propos de Monsieur Diot sur le réseau de chaleur. Ce n'est pas 100 mégawatts. Mais c'est 10 mégawatts provenant de l'usine d'incinération, et 6 mégawatts pour la chaufferie bois juste à côté. Le projet, c'était 10 + 6, puisque la chaufferie, de mémoire, gaz, qui est au Banlay faisait déjà 16 mégawatts, et justement permettait de faire l'appoint ou d'être en secours si éventuellement on était mal alimentés pour l'usine des déchets, ou alors pour la chaufferie bois.
- C'était juste un petit complément. Et puis aussi saluer le travail de Patrick Centelles, ce que nous avons déjà fait lors d'un précédent Conseil municipal. Comme Michel Suet l'a dit tout à l'heure, nous continuons de développer ce qui a été fait par l'équipe précédente.
- M. le Maire – Pour compléter, je ne vais pas revenir sur tout, mais après, nous allons passer aux délibérations suivantes, sur le réseau de chaleur, d'ailleurs, nous avons convié Patrick Centelles à la pose de la première pierre de la chaudière bois. L'inauguration doit être faite normalement avec la ministre au mois d'octobre. Effectivement, ce réseau de chaleur qui a été initié avant nous sur le secteur du Banlay ne demandait qu'à se développer, j'en suis bien d'accord, et peut présenter un potentiel intéressant.
- Je rappelle aussi qu'il a tardé à se développer, notamment sur le secteur ouest de Nevers. C'était lié à la connexion de l'hôpital, qui était bloquée par le refus de l'ancien directeur ; je vais peut-être mettre un coup de griffe ce soir, vous ne m'en voudrez pas, mais maintenu à sa place par la complicité de certains élus d'antan. Il m'a fallu un certain nombre d'efforts pour changer de direction. Cela bloquait aussi les échanges de parkings avenue Colbert et d'autres. C'était important, parce que nous n'aurions pas pu développer le réseau de chaleur sans connexion de l'hôpital sur le secteur ouest, qui est un des secteurs qui, pour le coup, prend des habitants. J'en profite pour vous dire que nous referons les trottoirs du Bd du Pré Plantin quand l'ensemble des aménagements seront terminés. On ne peut pas les faire maintenant. J'ai eu des échanges avec les habitants à ce sujet. Ce réseau de chaleur est assez vertueux, exemplaire, donne des résultats. Il y a des petits calages au niveau du fonctionnement des températures, mais c'est normal sur un nouvel équipement. L'idée, c'est de continuer ce qui fonctionne, et donc de le développer sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.
- Sur le parking, c'est un serpent de mer, ce sujet. D'abord, je rappelle que nous sommes contraints d'appliquer des conventions que nous n'avons pas conclues. Je ne me défausse pas, mais c'est la réalité. Autant vous avez lancé le réseau de

chaleur, vous avez aussi signé antérieurement ces conventions qui ne sont pas très favorables à la Ville, disons-le.

Ensuite, je veux juste rectifier deux ou trois petites choses. Quand vous dites qu'il y a plus de places payantes ; non. Nous avons mis plus de places gratuites que de places payantes. C'est peut-être pour cela aussi qu'il y a moins de fréquentation de places payantes, puisque nous avons mis plus de places gratuites qu'avant. Il y en a toujours plus que de places payantes, et nous avons aussi démultiplié les zones bleues, qui n'existaient quasiment pas, et qui sont très recherchées, utilisées et attendues. Tout ceci explique aussi peut-être la fréquentation des zones payantes.

Ensuite, sur l'avenue Colbert, je ne partage pas du tout votre avis, et je vous invite à aller voir les commerces qui sont à proximité, qui nous remercient très régulièrement, parce que les gens passaient devant sans s'arrêter. Et, aujourd'hui, il y a des possibilités de stationnement. Allez interroger la fleuriste, le restaurateur, la pharmacienne et d'autres commerces. Je me permets de le dire, parce qu'ils nous l'ont relayé, qu'ils sont très contents de ces places bleues, qui sont plus ou moins occupées en fonction des heures de la journée, mais c'est le but aussi des places bleues ; c'est que ce ne soit plus tout le temps occupé, sinon elles ne jouent plus leur rôle.

Sur les amendes, je laisse Monsieur Lagrib, à sa démagogie habituelle. Mais nous vous avons fait la démonstration une fois de plus que ce que vous avanciez était faux. Quand vous vous permettez de dire : « Les habitants... ». Mais parlez sur des fondements, s'il vous plaît. « Les habitants s'en plaignent » ; c'est votre propos, mais je n'ai pas de retours particuliers là-dessus, sur les amendes. Il y a effectivement une politique de verbalisation forte, comme en 2013, comme l'a rappelé l'Adjoint aux Finances. Nous avons voulu revenir là-dessus pour essayer d'arriver à des verbalisations raisonnables, parce qu'il y a aussi les règles, et ceux qui les bafouent, c'est la sanction ; c'est la contravention, c'est logique. Vous souligniez vous-même, c'est aussi des recettes pour la Ville. Nous sommes en réflexion sur une évolution notoire de ce système de stationnement dans Nevers, et nous vous proposerons, quand nous aurons terminé nos pistes de travail, sans doute une nouvelle formule.

En revanche, en ce qui concerne les amendes, j'en profite pour faire un peu de communication auprès de tous les habitants, pour que nous ayons une ville plus propre, il faut aussi que chaque citoyen le soit, comme s'il était chez lui. Et la voie publique est certes gérée par la collectivité, mais dans l'absolu elle est à tout le monde. Et donc nous avons mis en place une politique de verbalisation qui commence à porter ses fruits, sur les ordures ménagères, qui sont mises n'importe quand et n'importe comment, et sur les déjections canines qui sont véritablement par certains complètement mises de côté dans leurs préoccupations.

La police de proximité, Monsieur Lagrib, vous êtes élu, allez la rencontrer, et elle vous dira qu'effectivement elle a été remise sur une police de proximité et non plus seulement sur une police de verbalisation de stationnement. Elle va dans l'ensemble des quartiers de Nevers. Elle participe à de nombreuses manifestations, *a fortiori* par les temps qui courent, et de par les nouveaux équipements dont elle dispose. Et

donc oui, nous avons refait une police de proximité qui n'est plus que sur la verbalisation ; d'ailleurs peut-être pas toujours assez, sans aller dans une politique extrême du PV. Et vous voyez que ce n'est vraiment pas notre mentalité ; c'est toujours la recherche d'un équilibre. Et il faut aussi comprendre que, quand il y a des règles, ceux qui doivent les respecter s'exposent, s'ils ne le font pas, à des sanctions. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Je vous rappellerais cette règle. Quand on stationne devant un événement, on ne stationne pas devant les barrières. Je vous le rappellerai également.

Et quand vous parlez de démagogie, évitez d'utiliser à chaque fois ce mot-là. Je vous rappellerais encore la réunion publique du quartier ouest, où vous étiez présent, et où un habitant vous a alerté lui-même pour vous signaler des PV abusifs. Quand vous dites « démagogie » ; quand vous dites « que les habitants viennent me voir », ne dites pas cela, vous étiez présent. Arrêtez d'utiliser des termes aussi négatifs et péjoratifs pour vos élus.

Si j'interviens sur les recettes produites par les amendes, c'est que, lors du dernier budget prévisionnel, il était indiqué qu'il était prévu une augmentation. Donc, permettez-moi de poser cette question. C'est normal, si je n'ai pas d'éléments pour pouvoir avoir une vision sur les différentes informations, vu le mal que l'on a à obtenir ces informations.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib, la démagogie n'est pas un gros mot ; c'est dans le dictionnaire. Et je réitère que vous faites très souvent de la démagogie. Et de la provocation.

Je vous dis simplement et tranquillement ; si vous faites allusion au fait que je me déplace sur les équipements municipaux, et que je me gare comme je le peux, je l'assume, parce qu'en même temps, les habitants de Nevers ne supportent plus 1,6 chauffeur. Maintenant, si vous estimez que la Ville doit me rembourser 1,6 chauffeur qui me déposera et me reprendra là où je le veux, on peut repartir là-dessus. Par contre, cela m'impose quelques contraintes de démultiplication de mes trajets, et de me mettre là où ce sont des bâtiments municipaux ; donc le maire a le droit de s'y garer, je vous rassure, quand je le peux.

Ce qui préoccupe, plus sérieusement, les Neversois, ce n'est pas ce genre de petites accroches peu agréables, mais vous avez été pris en plein délit de photographie, Monsieur Lagrib. Vous étiez un peu gêné, mais vous avez peut-être mieux à faire en tant qu'élu que de me pister, mais enfin si cela vous fait plaisir.

Sur le square Colucci, je vous invite par exemple, à aller interroger les riverains de la rue Camille Baynac et de la rue des Montots, qui nous ont interpellés dès la campagne sur une verbalisation massive. Et les usagers de la mosquée. Et dès le début de notre mise en place, nous avons réautorisé le stationnement à cheval sur le trottoir, et nous nous étions engagés à réaliser un parking, qui était un parking paysager, square Colucci, sur une partie de l'espace, et les riverains aujourd'hui l'utilisent mieux ; et ce parking impasse de la Verrerie sera dans le même esprit. Donc, on préservera de la verdure également et de la végétalisation.

Donc, ne dites pas des choses qui sont complètement à côté. Nous avons au contraire sur le quartier ouest beaucoup amélioré le stationnement. Donc, je tenais juste à rappeler des éléments qui, pour le coup, sont très précis. Daniel Devoise.

M. Devoise – Un complément sur le réseau de chaleur. J'ai conclu un peu vite tout à l'heure. Je voulais informer l'ensemble du Conseil municipal que nous sommes en train de compléter un dossier auprès de l'AMORCE, l'association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, pour obtenir le label Eco réseau, qui atteste des performances du projet à la fois environnemental, économique et social. Si nous sommes éligibles à ce prix, il y aura une remise des prix qui sera effectuée les 6 et 7 décembre, à Paris, à la douzième rencontre nationale des réseaux de chaleur. C'était un point d'information pour l'ensemble du Conseil municipal.

M. le Maire – Merci. Nous allons revenir au vote de ce qui était une présentation des rapports annuels, et pas vraiment une décision ce soir, mais c'est important que chacun puisse s'exprimer. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-181

Promotion de la Ville et Partenariat avec la SASP USON Nevers Rugby

M. le Maire – La parole est toujours à Monsieur l'Adjoint aux Finances sur la promotion de la Ville et le partenariat avec la SASP USON Nevers Rugby.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. La Ville demeure un partenaire privilégié de l'Uson Nevers Rugby dans sa quête d'accession en pro D2 et de développement de la vie sportive autour du rugby.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour notre territoire, vecteur de marketing territorial et de notoriété pour notre Ville, il vous est proposé de bien vouloir renouveler toute notre confiance et notre soutien en approuvant ce nouveau contrat de promotion et de partenariat joint en annexe.

Aussi, vous voudrez bien m'autoriser à signer ce nouveau contrat pour un montant de 183 000 € au titre de la saison 2015/2016, et conforme aux dispositions de l'article L 113 du code du sport.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016 chapitre 65, opération 533 - nature 6574. La commission 1 avait émis un avis favorable.

M. le Maire – Nathalie Charvy.

Mme Charvy – Je voudrais redire ici notre attachement à l'USON Rugby. Oui, nous croyons que l'USON peut être une vitrine pour Nevers, eh oui, nous espérons son succès.

Ceci étant dit, ce contrat de prestation de services ne laisse pas de nous étonner. Il y a bien sûr le montant, assez important, de 183 000 €, en face duquel on trouve notamment champagne et petits fours, mais la question fondamentale, me semble-t-il, est celle-ci. Est-ce que l'on ne cultive pas l' «entre soi» dans la loge municipale ? On craint que Monsieur le Maire invite ses amis autour d'une coupe de champagne. Est-ce que cette loge a vraiment pour vocation d'inviter des personnes susceptibles de servir Nevers à l'extérieur notamment, et est-ce que cela a déjà vraiment permis de concrétiser des projets ? Enfin, 183 000 €, ce n'est pas une paille, n'est-ce pas, dans un contexte que l'on ne peut pas passer sous silence, et je veux parler de la baisse aux associations sportives, en particulier aux associations sportives les plus fragiles.

Une dernière question. Que recouvre la clause de confidentialité, pour un tel contrat, quand il consiste à faire figurer le logo de Nevers sur différents supports, etc. ? Je n'ai pas compris, et je souhaiterais avoir une explication.

M. le Maire – Monsieur l'Adjoint aux Finances, vous voulez répondre tout de suite ?

M. Suet – Par rapport au montant important, c'est une équipe professionnelle. 183 000 € pour une équipe professionnelle, c'est relativement faible.

Par rapport aux « amis de Monsieur le Maire », ce sont des matches à thèmes. C'est vrai que Nevers est petit ; on se connaît tous. À peu près tous. Le monde des affaires est petit. Je ne sais pas si c'est pour cela que l'on est ami avec tout le monde. Mais il y a des matches à thèmes. Il y a eu les entreprises, il y a eu les enseignants, la santé, et d'autres, les anciens combattants... Ce sont des matches à thèmes, donc ce ne sont pas forcément les mêmes qui viennent. Je peux difficilement répondre différemment.

Sur la confidentialité, je n'ai pas bien compris la question.

M. le Maire – Quel est l'intérêt de la clause de confidentialité ? C'était la question de Nathalie Charvy. L'intérêt d'une clause de confidentialité dans notre document ?

M. Suet – C'est marqué dedans, qu'il y a une clause de confidentialité ?

M. le Maire – Je ne pense pas que cela soit gênant, que ce soit confidentiel, mais ce n'est pas confidentiel complètement, puisque c'est public ce soir.

M. Suet – Oui. C'est un chapitre qui est mis ; il n'aurait pas été mis, cela aurait été pareil finalement. Quand je regarde le contenu, il n'y a pas de confidentialité particulière. Quand je regarde bien le contenu, il n'y a rien...

M. le Maire – En fait, cette clause de confidentialité figure dans la plupart des conventions de la Ville de Nevers et de ses partenaires, tout simplement. Comme dans beaucoup de collectivités.

Je voulais quand même dire un mot par rapport à ce que vous avez dit, parce que cela fait toujours débat, et ce qui marche aussi. Évidemment, on espère tous que

cela marchera mieux un jour. Mais il faut concevoir que l'on ait un niveau de sport et d'équipements qui n'est pas connu dans toutes les villes de même strate, et que l'on a une équipe qui fait venir beaucoup de jeunes, du territoire, voire même de beaucoup plus loin, d'autres départements. Certains jeunes vont même en internat pour jouer à l'USON rugby aujourd'hui ; ils viennent de l'Yonne ou d'autres départements, et restent les week-ends à Nevers pour s'entraîner et jouer. Cela veut dire qu'il y a une envergure, et que le rugby est reconnu à Nevers. Le moindre club de Fédérale 1, et j'ai pris le temps de vérifier, est soutenu par la Ville qui l'accueille, ou l'Agglomération désormais – pour l'instant, nous avons prévu de mettre les deux ; il y avait un refus de mon prédécesseur ; moi je trouvais que c'était intéressant que l'Agglomération contribue aussi. Elle doit évoluer dans ses compétences pour pouvoir le faire peut-être mieux – à hauteur de 600 000 à 700 000 €, minimum. Ce sont les financements les plus bas. À part Nevers. Et si nous n'avions pas un président, qui effectivement assume avoir les moyens de mettre le reste, nous n'aurions pas ce club. C'est évident. Nous n'aurions pas ce club. Tout ne passe pas dans les moyens, mais cela passe aussi par les moyens. Et quand on m'interroge sur les joueurs – j'entends parfois des réflexions –, je ne vous apprendrais rien que, si on veut avoir des joueurs qui peuvent nous permettre éventuellement d'accéder en Pro D2, qui est l'équivalent de la ligue 2 en football, l'USON est obligé de faire un effort financier pour avoir les joueurs. Sinon, les joueurs restent dans le Sud-Ouest. Donc, c'est compliqué. Ce n'est pas forcément un souhait comme cela de dérouler le tapis rouge pour les joueurs qui nous rejoignent, mais c'est un facteur de négociation pour intéresser des joueurs de haut niveau à venir là. Donc, il y a aussi effectivement une contribution financière peut-être supérieure à celle d'autres clubs du Sud-Ouest qui ont l'emplacement et la renommée plus antérieurs.

Je le dirais amicalement, le rugby fait vivre beaucoup de gens ici ; créer de l'économie, créer des nuits d'hôtel, créer du pouvoir d'achat chez les joueurs, qu'ils consomment sur place, et qui souvent se reconvertissent ici, les conjoints ; ils font des enfants, remplissent nos écoles, en partie. Donc, voilà, je ne vais pas lister tout ce que cela peut apporter, évidemment. Et surtout cela nous donne une image en matière sportive. Et puis en matière sociale, et d'accompagnement de ces jeunes par le sport, parce que Régis Dumange y est sensible, et l'association parallèle le fait également sur ce point. Le rugby fait vendre des journaux, intéresse la presse également. Donc, vous voyez que tout le monde a intérêt à ce que le rugby fonctionne. Et puis cela crée un engouement. Vous avez tous pu le constater, cela fédère, même quand on perd. Cela crée aussi un public féminin, qui n'était pas acquis au début, mais regardez les tribunes, qui aujourd'hui sont très mixées, en termes de sexe masculin et de sexe féminin. Nous avons des enfants aussi qui sont présents. Nous accueillons aussi régulièrement des personnes extérieures. Je voulais le signaler.

En ce qui concerne les loges, je suis très à l'aise. Aujourd'hui, il y a un réceptif. Quand on est à un certain niveau, il y a un réceptif. Il y a des réceptifs, il y en a partout. Il faut essayer d'être juste. Dans les réceptifs, il y a tout le monde. Il y a la presse aussi qui y va. Un peu tout le monde, que l'on peut croiser. Nous avons décidé de ne pas faire, justement, comme avant, et de n'inviter que les mêmes. Nous avons décidé de proposer des thèmes. Et donc, nous faisons tourner les invitations. D'ailleurs, nous réservons une part des invitations Ville et Agglomération,

puisqu'il y a aussi des invitations Agglomération, aux agents de la Ville. Nous en réservons à certains jeunes dans tous les quartiers. Et nous faisons des thèmes, à l'année. Nous sommes en train de définir ceux de cette saison. Et nous invitons, comme cela vous a été rappelé, le monde enseignant, parfois les anciens combattants, les entrepreneurs, des gens qui réfléchissent à s'implanter ici, que j'ai identifiés, ou avec qui je peux avoir des relations ici ou ailleurs. Cela fait partie du protocole, si je puis dire, et de la règle. Donc rassurez-vous, je n'invite pas systématiquement mes amis ; au contraire, nous avons voulu faire complètement différemment, et inviter des personnes que l'on ne connaît parfois pas ou peu, mais qui peuvent avoir un intérêt sur le territoire. Donc, là-dessus, je suis très à l'aise.

Après, on accepte qu'il y ait des loges ou pas ; il y en a. La Ville en a une, qu'elle a mutualisée avec l'Agglomération également, pour son image. Nous l'avons fait également au Circuit de Nevers Magny-Cours. Quand j'ai rencontré Serge Saulnier, la loge n'était plus utilisée, mon prédécesseur n'y allait quasiment jamais, et la loge était sur le point d'être abandonnée. C'est une loge qui ne nous coûte rien, si ce n'est un échange de partenariat, maintenant tripartite avec l'Agglomération aussi, en termes de communication pour le Circuit, qui est un bel outil de promotion aussi du territoire. Donc, nous accueillons aussi à la loge de Magny-Cours des chefs d'entreprise, qui viennent de s'implanter, qui vont s'implanter, ceux qui sont déjà là depuis un moment, qui réfléchissent à se développer. C'est un outil de communication, d'échange, d'accueil, de convivialité. Donc, nous n'avons finalement fait que poursuivre ce qui existait, sauf que nous l'avons un peu réorienté, justement, pour en faire profiter le plus largement possible tous ceux qui peuvent avoir un lien avec la Ville de Nevers. Nous l'avons fait récemment aussi avec nos partenaires. Je pense que nous avons essayé de reconduire cela cette année, parce que, justement, cela a été un succès, et puis les gens ont plutôt apprécié de pouvoir parfois découvrir le rugby. Donc nous avons suscité des prises d'abonnement derrière, parce que les gens découvriraient, et ils n'avaient pas fait le pas d'y aller.

Voilà les retours que nous avons. Moi je n'y vois, encore une fois, que du positif. Je pense que l'on peut toujours regarder le côté qui peut choquer, et encore je ne pense pas que c'est excessif. C'est du réceptif. On en trouve dans beaucoup d'événements sportifs ou culturels, ou autres. Pour *Jazz à Nevers*, vous allez en trouver. Pour les *Z'Accros*, aussi. Chacun sa formule. Je ne pense pas qu'il faille tirer partout sur tout. C'est ma position. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Monsieur Suet, j'aimerais vous poser une question. Nous en avons discuté. Cette augmentation de subvention devait intervenir si l'USON devait monter en Pro D2. Qu'est-ce qui fait qu'elle intervient beaucoup plus tôt ? Et aussi, pour lever le voile sur les invitations à la loge, c'est de donner la liste. Vous l'avez. Et puis le voile sera levé. Il n'y a pas besoin d'en faire tout un scénario, alors qu'il est simple d'être transparent.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib, je vais passer la parole à Michel Suet qui va vous répondre. Mais attendez, on est dans quel monde, là ? Donner la liste ! Mais où êtes-vous ? Nous avons nos invités. Je n'ai aucune difficulté à dire que c'est régulièrement, et qui tourne. On a justement établi un système qui permette d'accueillir le plus de Neversois ou de personnes qui ont un lien avec Nevers dans l'année. Je ne vois pas

où est le problème. Effectivement, je pense que c'est un non-débat. Et il n'y a pas plus de justificatifs que cela à vous donner.

En ce qui concerne l'augmentation de la subvention, vous venez peut-être avec des éléments préparés, mais on n'a pas abordé cela du tout, et il vous manque peut-être une partie dans votre question. Justement, nous maintenons, et nous n'avons toujours pas évolué, la subvention tant qu'il n'y aura pas de montée en Pro D2. Michel Suet.

M. Suet –

Je voulais ni plus ni moins dire cela. Il n'y a pas eu de doublement de subvention. Il y avait eu une demande d'augmentation de subvention s'il y avait eu une montée en Pro D2. Il n'y a pas eu de montée en Pro D2 ; il n'y a pas eu d'augmentation de la subvention. La subvention était calculée sous quelle forme ? De mémoire, avant, il y avait 100 000 € de subvention pure et dure. Il y avait 10 000 € de location de loge. Il y avait des repas pris au SYMO pour nourrir l'équipe qui venait et l'équipe neversoise. Quand vous additionnez tout cela, vous arrivez à 183 000 €. Voilà. C'est tout ; ni plus ni moins. Avant, c'était fait d'une façon différente, puisque c'est le SYMO qui livrait les repas ; aujourd'hui, ils ne les livrent plus, puisque la SAS a son propre cuisinier, mais ceci dit, indirectement, les repas continuent d'être payés. Cela n'a rien changé par rapport à ce qui existait avant. Rien.

M. le Maire –

Xavier Morel.

M. Morel –

Pour répondre à l'interrogation de Mohamed Lagrib, effectivement, vous devez confondre l'augmentation de subvention avec une lettre d'intention. Les années où l'on doit présenter les bilans, on doit les présenter avant au Comité de la Fédération Française de Rugby, qui valide l'accession avant, en sachant si vous allez pouvoir monter ou pas. Il est important que les partenaires, qu'ils soient publics ou privés, suivent leur équipe, et qu'ils justifient, par cette lettre d'intention. Mais bien sûr, elle est subordonnée à la montée. S'il n'y a pas montée, on revient au même budget, et comme vous l'a dit Michel Suet, le budget n'a pas changé.

Concernant le rugby, il y a 45 joueurs professionnels. Ce sont 45 familles. Dont beaucoup restent. Il y a un centre de formation. Ce sont 530 licenciés au club. « École de rugby, école de la vie ». Il y a un rôle social, il y a un rôle sociétal, il y a un rôle économique très important, par le rugby, en termes de marketing territorial. C'est très important. Je ne vais pas redire ce qu'a dit Monsieur le Maire. On ne peut pas ne pas suivre ce club. On a une chance extraordinaire d'avoir un homme à sa tête – et une équipe – qui met de sa personne et de ses finances pour permettre à la Ville de Nevers d'avoir un club. Je crois qu'il n'y en a qu'un en France qui met ce niveau-là, parce que la participation publique de son budget, c'est la plus petite en France pour un club de ce niveau-là avec les ambitions qui sont faites ici. Donc, il est effectivement proactif ; il ambitionne de monter. Nous n'avons pas eu pour le moment cette chance de pouvoir monter en Pro D2, mais croyez-moi que le jour où nous allons monter en Pro D2, vous verrez que les retombées économiques seront encore plus importantes. Et pour valider ce que je disais, concernant la lettre d'intention, c'est d'ailleurs cette année qu'il y a eu une *pool* spéciale qui a été faite ; sont censés monter que ceux qui sont dans cette *pool*. J'espère que nous n'aurons pas le même incident que contre Lille, où nous avons eu une équipe qui nous a

empêchés de monter en Pro D2, et eux n'ont pas pu monter pour des raisons financières, et la Ville de Lille ne les a pas suivis.

M. le Maire – Madame Charvy.

Mme Charvy – Monsieur le Maire, je voudrais quand même insister sur le fait que je n'ai jamais dit – même si la première partie de votre intervention a consisté peut-être à le laisser croire – que j'étais opposée à l'équipe de rugby. J'ai dit, pour commencer, combien nous soutenions l'équipe de rugby, et combien nous espérions son succès. Donc, je ne vous laisserais pas laisser croire à l'assemblée que je pense autrement.

J'insisterais en revanche sur le fait qu'un peu de sobriété ne nuirait pas. Vous savez que l'on est dans une époque d'apparence et de *show-biz* et pour moi, l'idée de servir petits fours et champagne me semble peut-être à reconsidérer. On peut peut-être faire preuve d'un peu plus de sobriété.

Enfin, je dirais que, ce qui m'importe, c'est de savoir l'intérêt que présente la démarche en question pour Nevers. J'ai l'impression qu'elle présente plutôt un intérêt pour la municipalité, mais qu'elle n'en présente pas suffisamment pour la Ville de Nevers. C'est là-dessus que je souhaiterais ré insister.

M. le Maire – Madame Charvy, je vais juste rectifier d'emblée : je n'ai jamais dit que vous ne croyiez pas au rugby.

Quant à la sobriété, au sens de « sobriété » que vous nous donnez, je croise beaucoup de gens au réceptif que vous connaissez très bien, Madame Charvy. *No comment*. Au bout d'un moment, il faut dire les choses. J'aime bien dire les choses. Le réceptif à Nevers, tout le monde en profite. Les élus, les invités des élus, la presse, etc. Je vous ai même croisée, Madame Charvy. On s'est croisés là-bas. Donc, vous voyez que vous pratiquez aussi le réceptif parfois. Je pense que nous le faisons raisonnablement, sur un budget qui est raisonnable aussi, et qui nous permet de démontrer aussi que la Ville sait recevoir et accueillir, quand je reçois les Présidents d'autres clubs, les maires d'autres villes. Moi, quand je suis reçu ailleurs, on ne me met pas dans un coin avec un verre d'eau. Maintenant, je vous rassure, ce n'est pas non plus les excès que l'on peut voir dans certaines soirées je ne sais où, et en tout cas pas à Nevers. Donc, soyons raisonnables dans ce que l'on dit, et ne faisons pas croire aux Neversois que c'est la gabegie dans la loge de la Ville. Et d'ailleurs, je pense que tous ceux qui y sont passés ont pu le constater. D'ailleurs, d'autres partenaires privés ont des loges, et reçoivent aussi leurs clients. Je ne vois pas de quel droit une collectivité majeure dans le soutien du rugby n'aurait pas droit à une représentation là-bas, alors que c'est un outil de promotion du territoire, la loge elle-même, y compris celle de Magny-Cours. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Monsieur Morel, je vous remercie de tous les éléments que vous nous avez apportés. Je rejoins un peu ce que Madame Charvy vient de signaler. Nous n'avons jamais dit que nous étions contre. Nous parlons d'un projet global. J'ai posé une question par rapport à une augmentation de subvention. C'est essayer de voir aussi comment cela va impacter le budget de la Ville.

Je vais poser une autre question : Si l'USON monte en Pro D2, selon la nouvelle façon de calculer, combien cela représenterait-il pour la Ville ?

Et deuxièmement, Monsieur le Maire, quand j'ai parlé de la liste, je ne vous ai pas posé de question ; c'est vous qui en avez fait tout un débat. J'ai dit que pour simplifier les choses, c'est aussi simple que cela. Mais vous pouvez soupirer. Et avec Madame Charvy aussi, le comportement que vous avez eu, cela reflète bien votre personnalité.

M. le Maire – Comme vous êtes un fin psychologue, Monsieur Lagrib, vous m'avez fort bien perçu !

Qui voulait intervenir ?

M. Lagrib – On n'a pas répondu à la question.

M. le Maire – Mais c'est ma réponse.

M. Lagrib – Oui. Fidèle à vous-même.

M. le Maire – C'est votre question, c'est ma réponse. Monsieur Morel.

M. Morel – Je vais tenter de répondre à certaines interrogations. Concernant des partenaires, je ne me souviens pas de tous les partenaires, mais j'en ai au moins amené six : trois l'année dernière, et trois cette année. Des nouveaux partenaires, qui, grâce à la loge, ont pu découvrir le rugby, et j'ai pu les faire rentrer dans le cercle des partenaires. Donc, je trouve que c'est plutôt positif.

Du côté de la sobriété, il se trouve que cela fait partie du *package*. Maintenant, la sobriété, ce n'est pas celui qui offre, c'est celui qui utilise. Moi, j'y vais, je bois de l'eau, et je ne prends pas de petits fours. Quand j'y vais. Parce que, encore une fois, cela tourne.

Concernant le montant, Monsieur Lagrib, on en parlera le moment venu, pour une montée en Pro D2. Il existe un budget prévisionnel. Là, c'est trop tôt ; on vient de démarrer la saison. Laissez la saison avancer. Non, je ne le sais pas. Ce qui était valable l'année dernière n'est plus valable aujourd'hui. Donc, je ne peux pas vous répondre clairement sur un chiffre. Revenez vers moi dans six ou sept mois, et nous vous dirons ce qui nous aura été présenté dans le budget prévisionnel.

M. le Maire – Monsieur Cordier.

M. Cordier – Je voulais répondre à Mme Charvy et à M. Lagrib. J'entends tellement de discussions qui me mettent hors de moi.

Concernant la liste, nous avons des thèmes, comme on vous l'a dit. Vous demandez à chaque élu les gens qu'ils ont invités. Point final. Ce n'est pas une histoire d'une liste de la mairie, c'est une histoire de liste d'élus.

Quand j'ai fait mon thème santé, vous me demandez qui j'invite. J'ai invité des médecins de la ville, j'ai invité des infirmières, j'ai invité des kinésithérapeutes, j'ai invité des personnes qui représentent le monde médical et paramédical. Il y en a qui répondent présents. Nous avons un nombre de places bien spécifique. Il y a des gens qui répondent présents, et il y a des gens qui découvrent. J'ai eu une infirmière de Résédia, qui n'était pas au courant du monde du rugby, et qui a découvert avec plaisir le monde du rugby. Vous nous le demandez, si vous le voulez. Je vais bientôt organiser un thème santé, le 29 janvier, avec Mme Myrienne Bertrand, nous allons inviter des directrices d'EHPAD, des gens de l'intergénérationnel, je dirais.

Deuxièmement, pour répondre à Mme Charvy, je crois que, quand on a des clubs de prestige dans une ville, quand on a un circuit automobile de formule 1 à côté, quand on a des loges qui étaient complètement dévastées avant, avec des fuites d'eau, où des gens qui venaient de Paris, qui venaient du monde des journalistes, du monde industriel nous disaient qu'on les recevait dans des conditions déplorables et qu'ils ne reviendraient pas dans le circuit de formule 1, du fait de l'atmosphère de ces loges. Ces loges ont été refaites. On les reçoit. Il y a des gens qui sont du monde des affaires, qui font des affaires, qui vont installer éventuellement des entreprises dans le département. C'est comme cela que cela se fait. Vous savez très bien comment est le monde des affaires. Quand vous recevez également du monde dans les loges du rugby à Nevers, je ne pense pas que l'on puisse les recevoir avec un morceau de jambon et un verre d'eau et du jus de pomme. C'est impossible. Si vous voulez développer la ville, arrêtez de nous dire « Petits fours, champagne ». Moi, à mon avis, c'est tout à fait normal, et je pousserai toujours dans cette direction. Voilà. Point final. Si vous voulez un petit peu développer et avoir une idée de promotion en lien avec le futur – puisque vous soutenez le monde du rugby apparemment, on pourrait en douter, vu ce que vous dites –, ce genre de choses doit continuer, et nous devons persévérer dans ce genre de réceptions, et ne pas accueillir le monde de l'entreprise, ou un autre monde, avec des verres d'eau et du jus de pomme.

M. le Maire –

Merci, Monsieur Cordier. D'ailleurs, je vous précise que le jus de pomme, c'est très bon, et il faut manger des pommes aussi parfois.

Plus sérieusement, je pense que nous avons des sujets de plus grande importance à gérer que de palabrer pendant quelques heures sur une loge, qui existait, que nous n'avons pas créée, qui fonctionnait, qui était déjà financée par la Ville. Nous n'avons fait justement que de la démocratiser, et je précise qu'en plus de ces partenaires entreprises que nous invitons, nous veillons à inviter des agents de la Ville. Certains m'ont dit qu'ils étaient tombés des nues, car c'était la première fois qu'on leur proposait d'y aller ; des jeunes, de tous quartiers, qu'on invite régulièrement aussi. Que l'on ne donne pas trop de leçons là-dessus.

Je voudrais que l'on change de sujet. Je pense qu'il y a d'autres délibérations plus importantes.

Si ce n'est pas sur la loge, Monsieur Lagrib, vous intervenez ; si c'est sur la loge, je pense que l'on a fait le tour.

- M. Lagrib – Monsieur Cordier, juste pour vous rappeler que je n'ai jamais demandé de liste. C'est juste qu'il y a eu un long débat là-dessus. J'ai juste dit : « pour aller plus vite, on fournit une liste, et c'est terminé ».
- M. le Maire – C'est bien encore sur la loge. Je vous coupe. Je vous demande que l'on tourne la page. Je pense que les Neversois méritent un peu mieux que l'on palabre pendant dix ans sur des conditions d'une loge. Nous invitons, Monsieur Lagrib, qui nous voulons. Quand vous serez maire, vous inviterez qui vous voudrez.
- M. Lagrib – Oublions la loge. Je vous la laisse. Tout simplement, juste pour dire que je suis d'accord avec vous sur l'image de la Ville de Nevers, et j'appuie cela, mais ce que j'aimerais, c'est qu'il y ait une cohérence. On ne peut pas se permettre de dire qu'il faut avoir une image pour pouvoir promouvoir la Ville de Nevers et laisser les associations à côté accueillir les autres villes dans des douches froides et des locaux sales.
- M. le Maire – Vous avez demandé une intervention sur la délibération. Donc je vous demanderais de vous taire, s'il vous plaît. Merci. Parce qu'au bout d'un moment, il faut respecter aussi notre public, la presse, et les élus. Il y a des sujets dans l'ordre du jour ; on reste sur les sujets, et j'y serai de plus en plus vigilant, compte tenu des marathons parfois de certains Conseils municipaux qui ne sont pas acceptables, je le redis, à cause de certains.
- Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est à l'unanimité. Tout cela pour cela ! Nous sommes d'accord.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-158 **Acquisition foncière : rue des Grands Jardins**
Adopté à l'unanimité.

2016-159 **Action en faveur des enfants à mobilité réduite. Prêt d'un minibus. Convention Association des Paralysés de France / Ville de Nevers. Année scolaire 2016/2017**
Adopté à l'unanimité.

2016-160 **Convention École de la 2^e chance Nièvre Bourgogne/Ville de Nevers. Avenant N°1**
Adopté à l'unanimité.

2016-162 **Convention Publique d'Aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers Avenant consécutif à l'approbation des Comptes Rendus d'Activité à la Collectivité**
Adopté à l'unanimité.

2016-182 **FC Nevers 58. Attribution d'une subvention de fonctionnement**

M. le Maire – Délibération n° 182. Nous allons aborder une délibération présentée par Monsieur l'Adjoint aux Sports sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit du nouveau club, le FC Nevers 58.

M. Manse – Monsieur le Maire. C'est une bonne transition, Madame Charvy. Les débuts d'un petit club, qui peut-être, par la suite, deviendra un grand club. De football. Il n'y aura peut-être pas de loge, mais il y aura certainement une grande équipe dans quelque temps.

La ville de Nevers apporte un concours financier aux associations sportives neversoises en leur donnant les moyens de mener à bien leurs missions d'intérêt général.

Afin de prendre le relais de Nevers Football qui a été mis en liquidation judiciaire et de permettre à la nouvelle association, créée le 04 juin 2016 et dénommée FC Nevers 58, de conserver les 12 équipes jeunes à leur niveau départemental et régional, et de ne pas faire repartir l'équipe seniors au plus bas niveau départemental, Monsieur le Maire propose :

- de bien vouloir accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au FC Nevers 58, au titre de la saison 2016/2017,

- et de l'autoriser à signer la convention de versement ci-jointe. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2016, nature 6574, opération 336, antenne 02. Cette décision avait reçu un avis favorable en commission 3 du 8 septembre.

Vous avez la convention de versement de subvention au dos, qui est assez complète, et qui est même très complète.

Avant que vous posiez les questions, je voudrais vous dire que ces 30 000 €, puisque la question avait été posée en commission 3, je ne sais pas si vous vous souvenez du débat qui avait eu lieu le 23 février 2016 à un Conseil municipal, où Monsieur le Maire et nous-mêmes avons décidé de mettre en réserve 35 000 €. Ces 35 000 € étaient destinés à l'équipe de Nevers Foot qui était en pleine déconfiture, par la suite en liquidation judiciaire. Donc, si vous voulez, ces 35 000 € ont été mis en réserve. Et avec l'activité de ce nouveau club, les gens qui ont pris le risque de repartir à ce niveau, Monsieur le Maire et l'équipe, nous avons décidé de les aider à démarrer d'un bon pied. Les 30 000 € serviront à acheter tous les équipements, car ils ont changé complètement de nature ; ce n'est plus Nevers Football, c'est une autre équipe. On peut s'étonner du montant. Je pense que beaucoup de gens se sont étonnés du montant, mais cela ne coûte pas, si vous voulez, au budget 2017 ; c'est une récupération d'une somme que nous avons mise en réserve. C'est le premier point.

Les résultats jusqu'à présent sont très bons. Je le dis très sincèrement. Les équipes de jeunes sont très bien placées. L'équipe Première actuellement, malgré un certain

déficit de joueurs, est actuellement en tête du championnat. J'espère que cela continuera. J'attends vos questions. Monsieur le Maire.

- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Delphine Fleury.
- Mme Fleury – Merci, Monsieur le Maire. Juste une précision. Quand on lit la convention, on découvre que le Président en exercice de cette nouvelle association est Monsieur Abderrazak Boujlilat. J'aurais simplement voulu savoir s'il avait un lien de parenté avec Madame Amandine Boujlilat.
- M. le Maire – Il y a effectivement un lien familial, et c'est la raison pour laquelle Amandine Boujlilat ne prendra pas part à ce vote, même si elle le pouvait, car ce n'est pas un lien direct. Je suis très attentif à d'éventuels conflits d'intérêts. Quand on peut le plus possible les éviter, je le fais. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Monsieur Manse, nous en avons discuté plusieurs fois. Il s'agit d'autre chose que de soutenir ou pas le projet ; c'est de savoir la cohérence par rapport à la question des attributions de subventions que vous mettez en avant depuis le début dans le projet que vous menez. C'est-à-dire « un projet, un budget ».
- Aujourd'hui, vous nous expliquez qu'une subvention de fonctionnement a été bloquée pour l'ancienne structure Nevers Foot. Je pense, comme je l'ai dit en commission, qu'il y avait d'autres solutions avant de « tuer » tout le monde bénévole de cette association, tous les jeunes, toutes les personnes qui sont parties de ce club. Est-ce qu'il y a vraiment une cohérence dans l'attribution de subventions, du fait qu'il y a d'autres projets qui sont existants, auxquels on a apporté des réponses autres que celle-ci, alors qu'on aurait pu voir tout cela ? Aujourd'hui, je suis d'accord qu'il fallait sauver cette structure pour tous les jeunes qu'il y avait là-bas, mais on aurait pu le faire en sauvant vraiment beaucoup plus que cela, si le projet avait été accompagné depuis le début, que ce soit avec les anciens, et avec tous ceux qui existent déjà. On a discuté longuement, Monsieur Manse, et j'aimerais avoir votre ressenti concret sur cela, et on en a discuté, sur les attributions de subventions. Je vous parle de la globalité, et pas de ce cas-là en particulier, même si cela soulève beaucoup d'interrogations. Mais sur la globalité. Comment justifiez-vous tout cela face à toutes les autres associations ?
- M. le Maire – Daniel Devoise va vous répondre dans un premier temps.
- M. Lagrib – J'ai posé la question à Monsieur Manse.
- M. le Maire – Je distribue la parole comme je le souhaite, Monsieur Lagrib, je suis désolé. Monsieur Devoise a demandé la parole, et il est aux équipements sportifs et aux sports, donc il connaît aussi le sujet.
- M. Devoise – Pour répondre en partie à Monsieur Lagrib, je suis un peu étonné des propos que vous venez de tenir, notamment sur le projet. Parce que, quand il y a eu le projet, il n'y en a pas eu qu'un seul. Comme vous êtes soi-disant très bien informé, il y a eu quand même quatre projets, pour reprendre le club. Le maire s'est engagé dans la presse en évoquant le fait que la priorité des priorités était de sauver les jeunes au

niveau régional, chose qui a été faite avec le projet qui a été présenté par le nouveau club, le FC Nevers 58. Cela, c'est la première chose.

Après, vous parlez d'attributions de subventions. Mais il me semble que le club que vous représentiez, ou représentez encore, je ne sais pas, a eu quand même pas mal de subventions depuis 2012, à la fois sur le fonctionnement et sur le rôle social, sur l'encadrement. Alors aujourd'hui je suis un peu étonné que vous interrogiez M. Manse sur le projet qui ne serait pas suffisamment cohérent à vos yeux. Aujourd'hui, le projet est cohérent. Nous avons misé sur les jeunes, sur une équipe qui a repris le club à la suite de la liquidation. C'est très cohérent, au contraire. Les jeunes sont mis en avant, et c'était l'idée qui a été défendue. Si vous avez d'autres questions, parce qu'on ne comprend pas bien... Depuis tout à l'heure, j'écoute, j'écoute, mais à un moment donné, je suis un peu étonné de vos propos. Si vous pouvez être plus clair sur le projet qui ne vous va pas, dites-le-nous, et nous serons à même de vous répondre.

M. le Maire – Merci. Monsieur Manse voulait répondre.

M. Manse – Je fais suite à ce que dit Daniel Devoise. Mohamed Lagrib, il y a eu beaucoup de réunions, pour son club. Il y avait un projet derrière, ce projet a été examiné par la commission, par mes collègues, et puis il n'a pas retenu toute notre attention. Peut-être que c'est une erreur, parce qu'il y a un projet social derrière, mais on est en train de revoir tout cela. Il y a un nouveau club qui s'est créé dans la partie hôpital, sur la rue de la Raie, il y a un nouveau club qui est en place. On a reçu les dirigeants. Le projet est intéressant. Je vais en faire part à Monsieur le Maire, et puis ensuite à mes collègues qui sont chargés du social, parce que ce club va devenir un club où il y aura des licences loisirs. Donc, cela ne sera pas forcément que du sport. Donc, il y a besoin d'écouter et de regarder les autres délégations.

Je ne voudrais pas que Mohamed Lagrib mette en parallèle le départ d'un nouveau club avec le sauvetage d'un club ancien. Ce n'est pas du tout la même chose. Notre but à nous, c'était de sauver tous les jeunes, les 228 jeunes. Cela a été fait. Il y a eu des partenaires qui se sont manifestés. Un choix a été fait. Il est là. L'équipe est partie. Pour les aider à franchir le premier cap, c'est-à-dire les licences, les équipements sportifs, le minibus, et tout cela, il fallait bien les aider. Et je pense, l'équipe Nevers à Venir pense que le projet est viable, et il est important. Nous avons des différences avec Mohamed Lagrib, mais son problème à lui, c'est le club rue de la Raie. Nous sommes en train de le résoudre, nous sommes en train de regarder tout cela, mais il ne faut pas mettre en parallèle les deux choses. Ce n'est pas du tout pareil.

M. le Maire – Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Merci de tous ces éléments, mais j'ai l'impression qu'en fait vous n'avez rien compris à l'intervention. Monsieur Devoise, vous êtes intervenu sur le choix du projet ; je parlais du projet global au sein des associations sportives. Je n'ai pas parlé de différents choix de projets pour la reprise du FC Nevers. Écoutez, et ensuite vous aurez des éléments de réponse.

M. Devoise – Soyez plus clair, alors.

M. Lagrib – Non, écoutez avant. Je vous le dis.

Autre chose également, c'est que je n'ai jamais dit que le projet n'était pas viable. Bien au contraire, ce que j'ai dit, c'est que l'on aurait pu peut-être trouver d'autres solutions avec le club précédent, car vous deviez rechercher le montant qui devait être payé à la Ligue. Est-ce que vous l'avez regardé ? Cela devait être 23 000 ou 26 000 €, il me semble, pour pouvoir sauver l'équipe de jeunes. Et les anciens président et coprésident avaient proposé également une solution de sauvetage. Après, je n'ai pas suivi tout le projet. Mais je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas sauver le projet. J'ai au contraire dit, ce que vous venez de dire, Monsieur Manse, qu'il fallait sauver l'équipe de jeunes.

J'ai parlé d'un projet global des subventions. « Un projet, un budget », c'est l'engagement. On est bien d'accord ? Quand je parlais de cela, c'était sur la manière d'attribuer des subventions ; on voit que l'on attribue des subventions à sa guise. Vous citez un club dans lequel je joue, dont vous avez rencontré différentes personnes, mais je ne l'ai aucunement cité ici. Après, c'est votre problème ; si vous voulez leur chercher des poux, cela c'est une autre histoire, parce que les éléments, on peut les accumuler. Mais cela, c'est autre chose.

Moi, je parlais de projets d'ensemble, à savoir comment vous faites pour attribuer des subventions lorsqu'on voit que l'on passe d'un pic à un autre. Et je revenais vers vous, pour vous demander, pas sur ce projet-là, la façon dont vous pensez mener les projets associatifs sportifs pour les accompagner tout au long de l'année et dans les différentes tâches qu'ils mènent tous les jours. C'est dans ce sens-là que je vous interrogeais, et pas sur les petits détails que vous venez de citer pour essayer de fuir le débat.

M. Manse – Je ne comprends rien du tout. Franchement, si vous avez compris quelque chose.

M. le Maire – Je vais répondre. Je pense avoir compris. Je vous passerai la parole après, Monsieur Manse.

Monsieur Lagrib, vous êtes toujours sur un ton péremptoire. Essayez d'être agréable avec vos collègues. Je vous assure que l'amabilité, cela peut être contagieux, mais il faut aussi que cela soit réciproque.

Je suis très surpris que vous osiez affirmer publiquement que nous ne saviez rien du projet. Vous étiez jusqu'à il y a peu dans le bureau de ce club. Vous oubliez de le dire. Le conflit d'intérêts, vous avez du mal à l'envisager. Vous êtes dans un club, vous avez postulé pour être dans le bureau de ce nouveau club. Vous étiez tout à fait au fait des différents projets. Vous vous impliquez dans le monde du foot. Donc, vous parlez de façon très orientée.

Je veux simplement vous dire quelque chose. Très simplement. Il y a la jeune garde athlétique nivernaise football, la JGAN, que certains ont connue, et qui malheureusement a connu le dépôt de bilan. C'est reparti par Nevers Foot, qui

malheureusement a connu les mêmes affres, et je m'étais engagé publiquement, j'ai tenu avec l'équipe que nous arrêtons de dilapider l'argent public sur des soutiens qui, de toute façon, n'avaient aucun avenir. Cela ne veut pas dire méconnaître l'intérêt social et sportif des clubs ; cela veut dire que les subventions accordées sur un coup de fil, c'était fini, depuis que nous sommes là. Donc, pour Nevers Foot, qui avait parfois cette pratique – je sais de quoi je parle – nous avons arrêté cela. Donc, effectivement, soit le club était capable de survivre, avec l'aide connue de la Ville de Nevers et avec d'autres partenaires, soit pas. Cela n'a pas été le cas. Nous avons fait ce que nous avons pu avec d'éventuels candidats intéressés par la perspective non pas de reprendre pas le club, mais reprendre une activité sportive sur le site sous une autre forme. Ce club a la spécificité aussi d'avoir un investissement financier qui lui est propre, ce qui a rassuré la Ville dans le soutien financier qu'elle peut lui apporter ; ce qui n'est pas le cas de tous les autres clubs que vous évoquez.

Et puis vous rappelez la règle que nous avons instituée, qui est « un projet, un budget ». Que nous respectons. Et nous le reverrons sur le budget prochain. Je tenais également à rappeler que la Ville a sa propre politique sportive, et que la politique sportive de la Ville, ce n'est pas que les projets des associations. L'automatisme, c'est terminé. Le saupoudrage aussi. Cela n'est pas original à Nevers, car je vous assure que toutes les communes ou intercommunalités, de par les difficultés qu'elles connaissent, qui sont sans précédent sur le plan financier, arrêtent le saupoudrage. Ce que je souhaite, et j'ai commencé à l'évoquer avec les structures associatives, c'est même aller au-delà d'«un projet un budget », c'est d'être dans le partenariat. C'est d'être dans la mise en œuvre de l'action politique, à partir du moment où cela correspond aussi à ce qu'elles veulent faire aussi. L'idée, ce n'est pas d'imposer ce que nous souhaitons faire, mais s'il y a une adéquation entre ce que souhaite la politique menée en sports, en culture, dans le secteur social ou autres, et qu'il y a des structures qui répondent pleinement à cela, c'est un travail en commun. Ce n'est plus uniquement un soutien financier qui se limite à de l'argent. C'est un échange, c'est un partenariat, et de plus en plus de collectivités travaillent ainsi. Mais ce qui est sûr, c'est que, de par la rareté de l'argent public, le saupoudrage est terminé.

Après, cela ne veut pas dire que l'on n'est pas en soutien. Cela peut être des soutiens de différentes formes. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas un examen pour certaines structures sportives aujourd'hui en matière de foot. Je ne sais plus combien il y a de clubs à Nevers, mais un certain nombre. Cinq ou six. Ce qui à mes yeux est beaucoup trop. Maintenant, je respecte la liberté associative. Par contre, oui, il n'y aura pas l'argent pour les six clubs. Et puis, dans les six clubs, il y en a qui n'ont aucun projet sportif, si ce n'est taper dans le ballon et le mettre au fond d'une cage, mais ce n'est pas un projet sportif. Par contre, ils peuvent avoir un intérêt social. Auquel cas, on sera plus sur la ligne budgétaire sportive, mais on peut l'être sur le social, comme on le fait. Et effectivement, comme me le souffle la Maire Adjointe, il y a la mise en application du contrat de ville, dit contrat d'agglomération désormais, qui peut aussi permettre des soutiens sous l'angle social, dans certains quartiers. Donc, on est effectivement sur toutes ces articulations d'aides, quand on le peut, et quand cela le mérite également. Je le redis, il ne suffit pas d'avoir une association pour avoir l'état d'esprit de dire « j'ai droit à de l'argent public », quel qu'il

soit et pas seulement de la Ville. Et toutes les collectivités procèdent de plus en plus ainsi.

Je tenais juste à rappeler cela, pour éviter les mélanges savants. Si ce club de foot peut redémarrer d'une autre façon avec de nouvelles personnes à sa tête, de nouvelles envies, de nouveaux moyens aussi, et pas que de la Ville, eh bien effectivement la mission est remplie d'avoir opéré un soutien réfléchi et raisonné, et pas d'être reparti une fois de plus dans de l'argent que l'on n'avait pas, qui aurait été distribué pour repousser l'échéance, qui était inéluctable.

Monsieur Manse, vous souhaitez compléter mes propos ?

- M. Manse – Non. Vous avez été très clair, Monsieur le Maire. C'est limpide.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Juste une précision. Est-ce que, pour l'année prochaine, vous souhaitez maintenir le niveau de subventions, ou baisser le niveau de subventions aux associations ?
- M. le Maire – Rendez-vous aux deux prochains Conseils municipaux, puisque, là, vous êtes en avance. DOB au mois de novembre, et budget au mois de décembre. Monsieur Manse.
- M. Manse – Je l'ai déjà dit, mais je le répète aujourd'hui ; les dossiers de subventions doivent parvenir à la DPAE au 30 septembre. Donc, c'est difficile de répondre à Mohamed Lagrib. Beaucoup de dossiers sont déjà rentrés. Mais on attend le maximum pour la fin du mois. Et après on se réunira par groupes de travail, toutes délégations confondues, pour justement examiner les subventions, et faire un travail correct.
- M. le Maire – Merci, Monsieur l'Adjoint aux Sports. Nous votons sans la participation d'Amandine Boujlilat. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoption à l'unanimité. Et l'on décompte la voix de Mme Boujlilat.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-183

Association Cercle Nevers Escrime. Attribution d'une subvention

- M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n° 183 qui concerne l'association Cercle Nevers Escrime et l'attribution d'une subvention. Monsieur l'Adjoint aux Sports, à vous la parole.
- M. Manse – Par délibération n°2016 - 028 du conseil municipal du 23 février 2016, la salle intercommunale d'escrime, propriété de Nevers Agglomération située 7 bd du Grand Pré des Bordes à Nevers, a fait l'objet de 2 conventions :
- L'une, concernant sa mise à disposition gratuite à la Ville de Nevers avec le paiement des fluides et le versement d'une subvention de 41 000 € pour les actions
- Conseil municipal de Nevers – 20 septembre 2016

menées par le Cercle Nevers Escrime envers les quartiers et les scolaires,

- Et l'autre, passée entre la Ville de Nevers et le CNE, Cercle Nevers Escrime, pour confier à cette association l'exclusivité d'utilisation, d'entretien et d'animation de la salle moyennant le versement par la ville de subventions correspondantes.

Par délibération n° 2016 – 103 du 24 mai 2016, le conseil municipal a attribué au CNE une subvention d'un montant de 23 612, 35 € pour les dépenses de fluides de la salle d'escrime et seulement 17 387,65 € correspondant à une partie des 41 000 € prévus pour les actions de promotion de l'escrime envers les quartiers et les scolaires.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de verser au CNE le complément des 41 000€, soit une subvention d'un montant de 23 612,35 € et l'autoriser à signer la convention de versement ci-jointe.

Les crédits sont inscrits au budget 2016 et la commission 3 a donné un avis favorable. Vous avez la convention au dos de la délibération.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Nous votons cette attribution de subvention. Y a-t-il des voix contre, des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-184

Canoë Club Nivernais. Attribution d'un complément de subvention de fonctionnement

M. le Maire –

Monsieur Manse, vous avez toujours la parole pour la délibération n° 184 concernant le Canoë Club Nivernais, et l'attribution d'un complément de subvention de fonctionnement.

M. Manse –

La Ville de Nevers soutient de manière forte les associations sportives, notamment en favorisant l'accueil des adhérents, et elle intervient prioritairement en direction des clubs mettant en œuvre un accompagnement éducatif et technique de qualité.

Durant cette saison, le Canoë Club Nivernais a développé des actions sociales. Il a permis l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour la pratique du canoë, et il a accueilli un plus grand nombre d'élèves d'écoles élémentaires.

Afin de continuer à donner aux dirigeants et aux bénévoles les moyens nécessaires pour assurer la qualité et la pérennité de l'encadrement, Monsieur le Maire propose d'allouer au Canoë Club Nivernais une aide supplémentaire de fonctionnement de 5 000 €. Pour l'année 2016, le montant total de soutien à cette association s'élèvera donc à 30 000 € (soit 15 000 € en encadrement, 7 000 € en fonctionnement, 3 000 € pour la fête du canoë, 5 000 € aujourd'hui).

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2016 nature 6574. Cette délibération a reçu un avis favorable en commission 3.

- M. le Maire – Merci. Madame Beltier.
- Mme Beltier – Merci, Monsieur le Maire. Là, vous nous dites que le Canoë Club demande un complément de subvention pour avoir développé des actions sociales. Pourrait-on savoir la teneur de ces actions sociales ?
- M. le Maire – Monsieur l'Adjoint aux Sports. C'est notamment dirigé auprès des enfants des écoles.
- M. Manse – Oui, c'est surtout pour les enfants des écoles.
- M. le Maire – Qui vont faire du canoë comme certains habitants des montagnes vont faire du ski. Donc, avec cette spécificité de Nevers, pas que de Nevers, mais aussi de Nevers. Monsieur Morel, vous voulez confirmer ?
- M. Morel – Je voulais confirmer qu'effectivement, c'était l'encadrement de certaines écoles qui vont faire la pratique de canoë.
- M. le Maire – D'où un investissement de matériel supplémentaire aussi qui nous a été demandé, et qui nous a été justifié pour permettre d'accueillir ces enfants.
- M. Morel – En précisant qu'il n'y a pas eu d'investissements de canoës depuis 2008. Donc, cela ne date pas d'hier, et que pour rattraper le retard, cela va être compliqué. Il y avait, en gros, quatre canoës qui étaient achetés tous les ans, et depuis 2008, depuis le départ de Georges Le bas, en tant qu'éducateur, il n'y a plus d'investissement, et il n'y avait plus cette somme de fonctionnement pour l'encadrement des écoles. Ils ont pu pallier jusqu'ici, mais maintenant c'est très compliqué pour eux. Donc je pense que c'était effectivement judicieux que toute l'équipe, et Monsieur le Maire votent cette petite aide de 5 000 €.
- Ils ont de bonnes initiatives, au travers notamment du Prix de France de canoë, qui leur attire des partenaires, et ils ont placé aussi des animations avec la location de canoës, ce qui leur permet aussi de rentrer entre 22 000 et 25 000 €, ce qui a permis au club de subsister jusqu'ici. Et comme le mois de juin a été compliqué pour eux, avec la mauvaise saison, ils se sont trouvés confrontés à un problème de trésorerie, qui est pallié ici par ce petit complément de 5 000 €.
- M. le Maire – Merci. On en profite pour rappeler qu'il y a des champions olympiques qui sont issus de ce club de canoë, et rappeler, pour la délibération précédente, n° 183, bien sûr, la performance de Gauthier Grumier pour la médaille olympique.
- Nous votons cette délibération en complément. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci de l'avoir adoptée à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-163 *Cours d'art dramatique Partenariat Théâtre du temps pluriel / Maison de la culture de Nevers Agglomération / Ville de Nevers*
Adopté à l'unanimité.

2016-164 *Aménagement des abords de l'église Sainte Bernadette. Signature d'une convention avec Nièvre Habitat*
Adopté à l'unanimité.

2016-185 *Changement de dénomination de l'impasse Rosa Bonheur*

M. le Maire – Je vais passer la parole à Monsieur Francillon pour le changement de dénomination de l'impasse Rosa Bonheur.

M. Francillon – Merci, Monsieur le Maire.

Lors du Conseil municipal du 25 juin dernier, nous avons décidé de modifier le nom de l'école maternelle de Lund, qui est devenue Ecole Rosa Bonheur.

Or, derrière cette école, il y a une impasse qui est précisément dénommée Rosa Bonheur.

Pour éviter les confusions, nous proposons d'attribuer à cette impasse le nom de Régine Pernoud, qui était une historienne médiéviste née à Château-Chinon en 1909. Cette impasse sera dénommée Allée Régine Pernoud, 1909-1998, historienne médiéviste nivernaise.

Cette impasse s'ouvre entre les n° 4 B et 6 de la rue de Lund, section cadastrale CK 05 38.

Un avis favorable a été donné par la commission de dénomination des rues, qui s'est réunie le 29 juin 2016. La commission municipale n°1 a donné également un avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire – Merci, Monsieur Francillon. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Juste une remarque. À trop se précipiter, on finit par ne pas voir ce qu'il y a à côté. On en a la preuve ici.

Après, sur le nom, je n'ai pas de contradiction ; bien au contraire.

J'espère que le panneau n'a pas été installé avant.

M. le Maire – Nous n'avons rien contre Rosa Bonheur à Nevers. Il y a même beaucoup de Bonheur à Nevers. On en souhaite. Puisqu'il y a le parc Rosa Bonheur. Bientôt,

Conseil municipal de Nevers – 20 septembre 2016

l'école Rosa Bonheur. Donc, effectivement, nous nous sommes proposés de donner un nom à cette impasse. Est-ce que vous en êtes d'accord ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Nous avons pris cette décision de changement de dénomination à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-186

Soutien à l'association École de la 2^e chance. Attribution d'une subvention

M. le Maire – Vous avez demandé la délibération n° 186. Soutien à l'association Ecole de la 2^e chance, et l'attribution d'une subvention. Christine Villette devait l'évoquer. Danielle Franel.

Mme Franel – Site pilote départemental, depuis le 5 janvier 2015, l'École de la 2^e chance de Nevers-Saint-Eloi a pour objectif d'accueillir des jeunes sortis du système scolaire sans qualification et sans emploi afin de leur fournir une formation adaptée par le biais d'une démarche pédagogique innovante. Cette démarche est essentiellement centrée sur les besoins et les projets des jeunes dans les domaines éducatif, culturel et sportif.

Ces parcours de formation, d'une durée théorique de 41 semaines, sont individualisés et adaptés en fonction des acquis, des besoins, des projets et des capacités de chaque jeune, Ces parcours alternent avec des séquences éducatives en milieu professionnel.

Ce dispositif vise à favoriser l'intégration sociale et l'insertion professionnelle des jeunes en s'appuyant sur trois axes fondamentaux :

- La remise à niveau sur le socle des savoirs de base (français, mathématiques, informatique),
- L'émergence et la validation d'un projet professionnel en adéquation avec les besoins des entreprises, les bassins de vie,
- Le développement personnel.

L'École de la 2^e chance s'attache à :

Confronter les stagiaires aux situations de travail,

- Donner à chaque jeune les moyens de construire son projet professionnel,
- Faire entrer le stagiaire dans une démarche active et individualisée d'apprentissage,
- Accompagner le stagiaire tout au long de son parcours et le suivre environ un an après sa sortie,
- Essayer de trouver des solutions aux problèmes périphériques que rencontrent

les jeunes et prévenir les comportements à risque, afin de limiter les abandons,

Au cours de l'année 2015, l'École de la 2^e chance a permis d'accompagner 305 jeunes du Département dont 193 Neversois. Chaque jeune est suivi par un Formateur Référent, un Animateur Pédagogique et un Chargé de Mission Entreprise.

Compte tenu des objectifs de cette Ecole, du nombre de jeunes neversois accueillis dont 45 résident au sein des quartiers de la Politique de la Ville, je vous propose de lui attribuer une subvention d'un montant de 4 000 €

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2016, nature 6574, opération 495A07. Un avis favorable a été donné en commission n°2 le 7 septembre.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. le Maire – Merci. Madame Beltier.

Mme Beltier – Je vous remercie. C'est plus un ressenti du groupe.

L'École de la 2^e chance sollicite pour la première fois une subvention. C'est bien de soutenir ce projet, pour permettre à tous nos jeunes, dont près de 200 Neversois, sortis prématurément du système scolaire, d'obtenir une formation qualifiante. Ce dispositif est porté par des personnes, salariées et bénévoles, compétentes. C'est un beau projet, qui accompagne dans des valeurs de solidarité ces jeunes meurtris par la vie. Mais nous sommes un peu étonnés de l'attribution de 4 000 € sur les 10 000 demandés. Cela nous paraît un petit peu faible.

M. le Maire – Madame Franel.

Mme Franel – C'est la première fois que nous attribuons une subvention. Nous avons envisagé d'attribuer cette somme. C'est un premier pas. Je pense que nous pourrions voir, au fur et à mesure de l'avancée, pour ce qui sera proposé.

M. le Maire – Merci, Madame l'Adjointe. Bien évidemment que sur un tas de sujets, on aimerait faire plus. On partage. Je ne suis pas sur un positionnement de refus. C'est simplement qu'il faut faire avec ce que l'on a, et je pense que 4 000 € c'est quand même mieux que zéro, et que c'est un premier pas.

Maintenant, si nous devons donner systématiquement tout ce que l'on nous demanderait, cela serait compliqué.

Mais cela me paraît être un investissement de la Ville de Nevers pour les projets de l'École de la 2^e chance, avec laquelle nous sommes particulièrement en partenariat, sur le petit théâtre notamment, et d'autres sujets.

Pas d'autres observations. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Conseil municipal de Nevers – 20 septembre 2016

Adopté à l'unanimité.

2016-187

Soutien à l'association les Acteurs solidaires en Marche. Attribution d'une subvention

M. le Maire –

Nous enchaînons avec la délibération n° 31 qui concerne le soutien à l'association ASEM, les acteurs solidaires en marche. Madame Franel.

Mme Franel –

La Ville de Nevers a toujours soutenu de manière prononcée les associations dont la mission principale est d'apporter un soutien social et professionnel aux personnes en difficulté notamment dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.

L'ASEM (Association des Acteurs Solidaires en Marche) provient de la fusion, depuis le 1er janvier 2013, de l'Association Réservoir qui œuvrait dans le domaine de l'insertion professionnelle et de l'Épicerie Solidaire qui agissait pour l'attribution d'aides alimentaires. Bien qu'ayant été confrontée à des difficultés financières, l'ASEM continue d'œuvrer dans son domaine d'activité et d'accueillir et de venir en aide aux personnes en difficulté.

Pour 2016, l'ASEM souhaite :

- Continuer son action dans le cadre de la Mission Citoyenne avec la mise en place d'actions en direction des habitants (Festival des talents, Octobre Rose, animation de l'Appart en favorisant des actions notamment dans le cadre de la nutrition, et de la Lutte contre la précarité énergétique, différents services en direction des habitants avec la micro laverie, le libre accès aux postes informatiques, animation spécifique pour « l'Appart »,) ces différentes actions mises en place sont animées par l'adulte relais ; de même, l'ASEM continue son implication dans le cadre des différentes réunions du GUP et des conseils de quartiers.

- Consolider la communication de l'Association par la création d'outils de communication et un soutien pour des équipements matériels plus performants.

- S'investir dans la création d'un garage solidaire qui pourrait voir le jour en fin d'année 2016, ce projet a pour objectif de proposer un nouveau service aux Neversois en situation de précarité afin de les accompagner sur les questions de mobilités dans leur parcours d'insertion tout en proposant une nouvelle activité d'insertion. La Ville de Nevers soutient le principe de ce projet, sous réserve d'être informée, consultée et associée au fur et à mesure de son avancée et ne s'engagera financièrement qu'à l'issue d'un bilan détaillé de la première période d'activité de trois mois.

En conséquence, et compte tenu des objectifs de l'Association ASEM, je vous propose :

- de lui attribuer une subvention d'un montant de 30 000 €, sous réserve de la poursuite de ses activités. La subvention allouée en 2015 était de 61 000 €.
- et d'approuver la convention ci-jointe définissant les conditions d'utilisation de cette subvention.

Conseil municipal de Nevers – 20 septembre 2016

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2016 nature 6574 opération 495.

- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Delphine Fleury.
- Mme Fleury – Non, je pense que ce n'est pas ce qui est noté dans la délibération, Madame Frelan. La subvention allouée en 2015 s'élevait à 60 156 €. La subvention sollicitée pour 2016 est de 61 000 €. Et le montant qui est proposé aujourd'hui est de 30 000 €.
- Mme Frelan – C'est cela.
- Mme Fleury – Donc la moitié de ce qui avait été alloué en 2015.
- Mme Frelan – C'est cela.
- Mme Fleury – Donc, première question : est-ce que cela constitue un premier versement ? Ou est-ce la totalité de la subvention qui sera versée à l'ASEM ?
- Mme Frelan – Cela constitue un premier versement. La Ville de Nevers soutiendrait le projet éventuel d'un garage solidaire, sous réserve d'être informée, consultée, et associée au fur et à mesure de son avancement, et ne s'engagera financièrement qu'à l'issue d'un bilan détaillé après une première période d'activité.
- C'est la raison pour laquelle vous ne trouvez qu'une somme de 30 000 €. À la base, c'était 60 000 €.
- Mme Fleury – Et donc, vous allez réexaminer, sur présentation du bilan des trois premiers mois d'activité du garage solidaire, la possibilité d'abonder cette subvention ? C'est cela ?
- Mme Frelan – C'est cela. Nous allons déjà commencer par regarder la faisabilité de ce garage solidaire pour lequel il nous manque beaucoup de démarches.
- Mme Fleury – C'est-à-dire ?
- Mme Frelan – Une autorisation des chambres consulaires...
- Mme Fleury – D'accord. C'est juste pour bien comprendre. C'est un premier versement, ou c'est la totalité du versement qui est alloué à l'ASEM, et éventuellement, vous pourriez revenir abonder, selon les besoins de l'ASEM, en fonction du bilan qui sera présenté pour le garage solidaire ?
- Mme Frelan – C'est cela.
- Mme Fleury – Donc, là, pour l'instant, c'est la totalité, c'est 30 000 €.
- Mme Frelan – C'est cela.
- Mme Fleury – Donc, c'est bien la moitié moins que ce qui avait été versé en 2015.

- Mme Franel – C'est cela.
- M. le Maire – Sous réserve d'autres projets auxquels nous souhaiterions, pour dire les mots, être plus associés, que d'être sur le fait accompli. Parce que je connais bien le serpent de mer du garage solidaire, qui peut être une belle idée, et en même temps il faut que cela soit fait dans la définition de ce qu'est un garage solidaire, qui n'est pas concurrentiel aux garages classiques, avec un public, et en même temps, il faut avoir l'agrément. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Donc, nous n'allons pas financer quelque chose qui n'est pas agréé. Et nous souhaiterions avoir une vision un petit peu plus précise de ce qui n'est pour l'instant qu'une ébauche de projet
- Mme Fleury – Le garage solidaire ?
- M. le Maire – Oui.
- Mme Fleury – D'accord. Ceci dit, pour l'activité de l'association, le groupe Nevers à Gauche tenait à souligner et à féliciter le travail de l'association pour se sortir des difficultés qu'elle a rencontrées. Et elle l'a fait de belle manière, et nous tenions à le souligner et à remercier l'association pour le travail qu'elle a su faire, pour se sortir de cette mauvaise passe.
- M. le Maire – Avec un certain nombre de licenciements, et une gouvernance errante depuis plus d'un an, qui aurait peut-être évité d'en arriver jusque-là.
- Ce que nous faisons ce soir est la continuité de ce que nous avons toujours dit pour l'ASEM, c'est-à-dire un soutien raisonné de la Ville de Nevers, attentif, lié aussi à une structure qui reste en procédure collective, c'est-à-dire que la prudence s'impose ; et le soutien aussi. Donc, même chose, un équilibre, dans lequel, je pense, nous sommes ce soir. Madame Fleurier.
- Mme Fleurier – Je voulais juste apporter un complément. 10 000 € ont été attribués par le CCAS de Nevers sur la partie Épicerie Solidaire. C'était nouveau, car il n'y avait pas jusqu'à présent de subvention à ce titre-là au CCAS. Nous allons étudier au prochain CA du 3 octobre un complément, et un projet de partenariat autour de la question de la question alimentaire, du gaspillage alimentaire, qui est un axe fort aussi de l'épicerie. C'est un plus par rapport au 30 000 €. C'est au moins 40 000 €.
- M. le Maire – Merci. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Je remercie Mme Franel d'avoir repris le projet. J'avais commencé à travailler dessus à l'époque. Je m'étonne qu'aujourd'hui on en arrive toujours au même point. Là, il est alloué une subvention de 30 000 € pour mener un projet tel que le garage solidaire. Je pense qu'il y a eu des visites qui ont été entamées à l'époque par le Directeur du service. J'étais présent avec lui. Nous avons vu, pour savoir, un garage solidaire dans le Cher, qui nous a donné des chiffres, qui nous a donné aussi des règles. Au-dessus d'une certaine strate, il y a le risque d'être déficitaire. Aujourd'hui, on envoie l'ASEM travailler sur ce projet. Je la félicite. Mais ce que je déplore, c'est qu'ils ne soient pas plus accompagnés que cela. On leur alloue une subvention de 30 000 € en leur disant : « Voilà, allez-y ». Comme vous nous l'avez rappelé en

commission, Madame Franel, ils doivent s'occuper de l'audit, du dimensionnement, de tout ce qui relève du travail d'expertise. Vous leur demandez en contrepartie de pouvoir travailler avec vous, mais c'était aussi de pouvoir travailler sur le projet. Il y avait des personnes qui avaient commencé à travailler dessus très compétentes, que l'on aurait pu solliciter également. Donc, cela me fait un peu peur, par rapport au fait que l'on n'alloue que 30 000 € par rapport au projet de garage solidaire à l'ASEM.

M. le Maire – N'ayez pas peur. Pour reprendre une expression. Plus sérieusement, nous appliquons notre politique de prudence et de comptable des deniers publics, et il est hors de question de distribuer de l'argent s'il n'y a pas de projet cohérent en face. Nous donnons une somme qui peut correspondre à l'activité de l'ASEM en partenariat avec la Ville. S'il y a d'autres projets, nous l'avons dit tout à l'heure, nous ferons une révision de ce dossier, et nous verrons ce que nous pouvons allouer à titre supplémentaire. Si ce n'est pas le cas, on s'en tiendra là.

Je le redis, pour toute structure qui dépose le bilan, les fonds versés sont perdus. L'idée, c'est d'être en adéquation avec l'avancée – c'est le cas de le dire, puisque cela s'appelle « les Acteurs Solidaires En Marche » - : on marche ensemble, et on marche au même pas. Ni trop ni pas assez. Monsieur Lagrib, dernière intervention, s'il vous plait, sur ce sujet.

M. Lagrib – Je salue votre prudence. On donne la possibilité de créer un garage solidaire qui est vraiment d'intérêt pour ces personnes en situation de fragilité, mais d'un autre côté, ce projet-là, on aurait pu l'accompagner jusqu'au bout et lui apporter tous les atouts nécessaires pour lui permettre de pouvoir réussir. Un garage solidaire, c'est un gros investissement. Je ne sais pas si vous connaissez le montant de l'investissement d'un garage solidaire. L'avez-vous déterminé ?

M. le Maire – Monsieur Lagrib, nous allons être bien clairs. Le garage solidaire n'est pas un projet de la Ville. Donc, ce n'est pas à nous de le construire. Arrêtez d'attendre tout de la Ville de Nevers. Nous en faisons déjà, je pense, pas mal. Donc, il y a une structure qui a une idée, et comme toute structure, que ce soit l'ASEM ou une autre, elle la développe.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le projet n'est pas bouclé, nous n'avons pas tous les tenants et aboutissants, et en plus on n'ouvre pas un garage solidaire comme cela. Il faut justifier d'un encadrement particulier, et il faut un agrément. Pour l'instant, il n'y a rien de tout cela. Donc, je n'ai pas à vous proposer ce soir d'aller outre mesure. Si on évolue favorablement en ce sens, et que nous avons des garanties de fonctionnement, la Ville assumera sa décision au sein de votre Conseil.

Nous votons sur cette subvention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2016-165 Remboursement des frais de fourrière d'un véhicule
Adopté à l'unanimité.

2016-189 Installation d'un réseau très haut débit en fibre optique dans divers immeubles municipaux.
Convention avec Orange France

M. le Maire – Nous passons, avec Monsieur Devoise, à la délibération n° 189 sur l'installation d'un réseau très haut débit en fibre optique dans divers immeubles municipaux et la convention avec Orange France, avec lesquels nous serons justement en Israël, et nos deux délibérations, 188 et 189 avaient un lien.

M. Devoise – La société Orange propose d'installer gratuitement son réseau de fibre optique dans quatre immeubles appartenant à la Ville de Nevers, situés :

- 11 quai de Médine
- la Maison des Sports
- la Bourse du Travail
- le Château des Loges.

Les occupants pourront ainsi bénéficier de la rapidité des échanges de fichiers photos et vidéos à très haut débit, de l'accès à la télévision haute définition et de l'usage simultané de plusieurs ordinateurs sans conséquence sur le confort d'utilisation.

Chaque réseau installé sera mutualisable et donc accessible à tout opérateur.

Il sera constitué d'un chemin continu en fibre optique, partant du point de raccordement, tiré dans la colonne montante de l'immeuble et aboutissant à un dispositif de terminaison installé à l'intérieur de chaque logement ou local professionnel.

Les travaux seront réalisés dans le délai de 6 mois à compter de la signature de la convention.

L'autorisation accordée à Orange n'est assortie d'aucune contrepartie financière. L'installation, l'entretien, le remplacement et la gestion des lignes se font aux frais d'Orange qui en reste propriétaire.

En conséquence, je vous propose donc :

- d'accepter les termes des conventions proposées par Orange, dont les projets sont annexés à la présente délibération.
- de m'autoriser à signer les conventions pour chacun des quatre sites sélectionnés.

Les conventions conclues pour une durée de 25 ans sont renouvelables tacitement, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. La commission 3 a donné un avis favorable.

- M. le Maire – Merci, Monsieur Devoise. Y a-t-il des questions ? Monsieur Séjeau.
- M. Séjeau – Non, ce n'est pas une question, Monsieur le Maire, juste une petite remarque, peut-être pour vous faire sourire. À la fin de la convention, page 263, il est marqué : « Signature du propriétaire : Thuriot ». Vous n'avez pas de prénom, et vous êtes le propriétaire. Il faudrait peut-être modifier cette formulation pas très heureuse.
- M. le Maire – Comme l'a souligné un commentateur qui suit le JDC, c'est du Thuriotisme. On va essayer de ne pas entrer là-dedans. Je suis désolé. C'est par représentation, je ne fais qu'agir ; il est clair que je ne suis pas le propriétaire direct. Dont acte. Nous corrigerons cette erreur. Nous allons éviter le culte de la personnalité.
- Hormis cette réflexion, nous passons au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est unanime. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-166 **Éclairage public. Contrat de maintenance globale des ouvrages. Ville de Nevers / Société Citélum. Avenant N10**
Adopté à l'unanimité.

2016-167 **Poursuite de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers à la Communauté d'Agglomération de Nevers dans le cadre de la mission énergie climat et prévention des déchets**
Adopté à l'unanimité.

2016-188 **Approbation de l'avenant n°1 à la création du service commun support communication entre la Ville de Nevers et la Communauté d'Agglomération de Nevers et de la convention de mise à disposition d'un agent de catégorie A de la Ville de Nevers**

- M. le Maire – Nous avons ensuite la délibération n° 188 qui concerne un avenant n°1 à la création du service commun support communication entre la Ville de Nevers et la Communauté d'Agglomération de Nevers. Le service support existe déjà. Il s'agit de développer le numérique sur le territoire de Nevers Agglomération, notamment au travers de l'INKUB.

Il est proposé à Nevers Agglomération, qui a cette compétence de manière importante de bénéficier de l'expertise en la matière d'un agent de la Ville de Nevers. Il a été recruté comme contractuel en tant que chargé du développement numérique. C'est d'ailleurs lui qui a encadré le déplacement en Israël que nous effectuons à partir de dimanche, avec une délégation, pour développer le numérique et revenir aussi avec des échanges technologiques, je l'espère. Cette personne a dans ses missions la médiation et la formation numériques, la communication sur le numérique, la coordination des actions numériques sur le territoire, la valorisation

des initiatives locales autour du numérique. Il exerce également en partie ses fonctions sur la communication autour du numérique. De toute façon, le numérique est désormais particulièrement transversal.

Il vous est proposé ce soir d'intégrer cet agent sur une partie des fonctions au sein du service commun support communication de Nevers Agglomération comme chargé de communication numérique. Il exercera les activités de contribution à l'élaboration de la stratégie de communication, la coordination, le pilotage et l'évaluation des projets numériques, la veille dans le domaine numérique, la médiation et la formation numérique.

Il sera mis à disposition par la Ville de Nevers à l'intercommunalité, pour un travail consacré au service commun support communication à hauteur de 70 %.

C'est cet avenant qu'il vous est proposé d'approuver ce soir. Il s'agit de Jérémie Nestel. Je précise que de son côté l'Agglomération a délibéré favorablement.

Y a-t-il des questions ou des observations ? C'est la traduction de notre engagement fort en numérique de notre territoire. Je le redis, aujourd'hui, le numérique, c'est de la technologie, c'est la French Tech, dans laquelle nous nous inscrivons, et puis c'est aussi des perspectives de développement, sans doute assez innovantes, sur notre territoire, et d'emplois également. La partie restante Ville de Nevers sera normalement dévolue à tout ce qui est enseignement dans les écoles, robotique.

Je vous propose de voter sur ce poste. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-168

Ratio d'avancement de grade – Cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des ingénieurs en chef territoriaux

Adopté à l'unanimité.

2016-169

Tableau des effectifs. Augmentation du temps de travail à temps non complet

Adopté à l'unanimité.

2016-190

TGV Grand Centre Auvergne. Adoption d'une motion

M. le Maire –

Il nous reste tout d'abord la motion que nous proposons sur le TGV Grand Centre Auvergne.

« La réflexion sur le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) s'est engagée en 2008 à l'issue du Grenelle de l'environnement. Après une première série d'études et suite au débat public qui s'est tenu du 3 octobre 2011 au

31 janvier 2012, l'Etat a décidé d'engager des études complémentaires pour définir, dans le cadre d'une concertation avec tous les acteurs, un scénario amélioré sur la base des tracés « Ouest » et « Médian ».

Une grande majorité d'élus de la Nièvre s'est prononcée en faveur du tracé « Médian ».

Le 4 octobre 2014, les élus de Nevers Agglomération ont réaffirmé, à la majorité absolue des suffrages exprimés, leur soutien au projet de création de la ligne nouvelle à grande vitesse en sa variante « Médian ».

Alors que la concertation sur le tracé est relancée après la nomination d'un nouveau préfet coordinateur le 28 avril dernier par le secrétaire d'État aux Transports, que les membres de l'association TGV Grand Centre Auvergne sont incités à délibérer sur une motion soutenant le scénario « Ouest » variante « Roanne », et que nous sommes à un moment décisif du processus décisionnel, le Président de Nevers Agglomération va prochainement demander (samedi) au Conseil Communautaire de voter une nouvelle motion en faveur du tracé « Médian ». Pour renforcer l'impact de cette motion, je vous propose de voter également cette motion en faveur du tracé « Médian ».

Cette motion rappelle l'importance du projet LGV POCL pour l'attractivité de leur territoire. La variante « Médian » permet, grâce à une possibilité d'interconnexion avec le réseau actuel à hauteur de Gien, de desservir tout le Val de Loire au nord de Nevers et un accès direct au TGV à proximité de Nevers.

Nevers, capitale départementale, ne peut plus demeurer en dehors du réseau à grande vitesse et se doit d'être reliée rapidement à Paris et à Lyon.

Le territoire de l'agglomération doit participer au dynamisme français en garantissant, à ses citoyens, salariés, entrepreneurs et étudiants, une mobilité efficace et durable.

Par ailleurs, la mobilisation autour du projet LGV POCL ne doit pas faire oublier les enjeux de modernisation à court terme de la ligne Intercités Nevers-Dijon.

Au-delà des enjeux territoriaux, le projet LGV POCL est également un projet d'intérêt général hautement stratégique pour la France, en ce qu'il répond à un double objectif :

- offrir une alternative à la LGV Lyon-Paris, maillon majeur des liaisons ferroviaires européennes Nord-Sud, dont toutes les études prévoient la saturation ;
- desservir les territoires du Centre de la France, dont la carte SNCF révèle une absence totale de ligne TGV.

Le choix du tracé, entre les scénarios « Ouest » et « Médian », et le consensus dont il fera l'objet, seront déterminants pour conforter la viabilité du projet sur le long terme.

Or, le scénario « Médian » est le seul à répondre au double objectif du projet LGV POCL et, en ce sens, à même de confirmer l'engagement de l'Etat.

- Le scénario « Médian » est plus court de 45km par rapport au tracé « Ouest ».
- Le scénario « Médian » permet un gain de temps par rapport au tracé « Ouest ».

- Le scénario « Médian » représente un coût d'exploitation moindre avec un potentiel d'autofinancement supérieur de plus d'1Milliard d'euros par rapport au tracé « Ouest », ce qui diminuerait d'autant le besoin de financement public.
- Le scénario « Médian » affiche les plus fortes prévisions de fréquentation en plaçant Lyon à 1h45 de Paris (contre 1h55 dans le pour le tracé « Ouest ») et Clermont-Ferrand à 2h de Paris (contre 2h15 pour le tracé « Ouest »). Ce qui assure à terme un équilibre d'exploitation de la ligne.
- Le scénario « Médian » est le scénario qui prend le mieux en compte les enjeux environnementaux : il évite notamment les zones urbanisées et les zones d'activités d'Orléans et de Bourges, il évite la Sologne, plus grande zone Natura 2000 d'Europe et répond ainsi à la dimension législative européenne en matière de protection des zones sensibles, contrairement au scénario « Ouest » qui fait peser un risque environnemental et juridique sur l'ensemble du projet.

Le tracé « Médian » permet donc de proposer la Grande Vitesse à des territoires qui en sont pour le moment exclus, contribuant à la nécessaire Égalité des Territoires souhaitée par le Gouvernement. Le tracé « Médian » s'inscrit en parfaite complémentarité des lignes existantes en offrant un réseau ferroviaire compétitif qui permettra à la future LGV et aux lignes Intercités de fonctionner sans être tributaires les unes des autres, et d'apporter ainsi un service de qualité à l'ensemble des usagers.

Enfin, si l'objectif du projet est en effet de parvenir, d'une part, à équilibrer son exploitation et, d'autre part, à prendre le mieux en compte les enjeux environnementaux, le scénario « Médian », soutenu par la grande majorité des acteurs politiques, des acteurs économiques et des particuliers de la Loire, ainsi que par de très nombreuses collectivités de Bourgogne et d'Auvergne, satisfait parfaitement à ces deux conditions.

Pour que Nevers s'affirme comme ville d'équilibre à l'Ouest de la Région Bourgogne Franche-Comté en bénéficiant de la Grande Vitesse, et pour que le maillage du territoire français par le rail demeure efficace et pérenne, le conseil municipal de Nevers:

- rappelle son soutien au projet LGV POCL qui concourt au désenclavement, à l'aménagement et au renforcement de l'attractivité du territoire.
- se prononce en faveur du tracé « Médian ».
- demande à l'Etat de s'assurer de la viabilité du projet et de la capacité du scénario arrêté à répondre aux objectifs qui ont été fixés.
- demande à l'Etat de lui confirmer le calendrier de réalisation du projet ».

Pour être complet, les préétudes ont été lancées, quel que soit le tracé, s'il est bien retenu. Cela sera peut-être plus par la venue du Premier ministre, dont je vous ai parlé tout à l'heure, puisque c'est à lui qu'il revient d'arbitrer, puisque les approches de Lyon et de Paris sont les mêmes.

Je voulais également ajouter que nous avons eu confirmation, puisque j'ai eu un échange avec la Présidente de la Région il y a quelques jours, du choix de la Région qui maintenant son intérêt pour le tracé « médian », outre les autres élus, bien sûr, l'ensemble des élus Nivernais, parlementaires, Département, etc., et les autres

territoires. Il est important de pouvoir peser dans le tracé définitif qui normalement, on nous l'assure, sera choisi cette année, pour éventuellement la perspective après de mise en place de cette liaison. François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, je ne reviendrai pas sur l'ensemble des considérants et des arguments développés dans la motion qui nous est soumise ce soir.

Nous avons eu déjà l'occasion, à de multiples reprises, de les développer ici et ailleurs.

On parle là d'un projet estimé à, bon an, mal an, 14 milliards d'euros. Hier, lundi, l'Etat a refusé de s'engager à financer lui-même un petit milliard d'euros sur les autoroutes et a donc annoncé une nouvelle augmentation des tarifs pour les automobilistes, épargnant à nouveau au passage les profits immenses des concessions autoroutières. Si l'Etat est incapable de s'engager à financer un milliard sur les autoroutes, comment raisonnablement penser qu'il s'engagera sur un projet de 14 milliards d'euros pour la LGV.

Je ne remets pas en cause l'utilité de cette LGV. Nous l'avons toujours dit. Mais il est temps d'arrêter de tromper les gens.

Pour que nous votions cette motion, il faudrait y ajouter des exigences fortes :

- que l'Etat s'engage à financer cette ligne sans se défausser sur les collectivités locales ;

- que la dette de Réseau Ferré de France qui lui coûte chaque année un milliard d'euros rien qu'en intérêts au profit des banques, soit effacée, comme l'a fait l'Allemagne avec la Deutsche Bahn, pour dégager des moyens en faveur de la rénovation de notre système ferroviaire ;

- que les concessions autoroutières, dont la rentabilité avoisine les 20 %, au seul profit des grands groupes du BTP qui ont ainsi engrangé 15 milliards d'euros de bénéfices depuis 2006 – c'est le coût de la LGV POCL –, soient renationalisées, et que les dividendes soient affectés à l'Agence de financement des infrastructures de transport, et que le projet de loi déposé dans ce sens par les députés communistes il y a plus de deux ans soit voté sans délai ;

- que le site d'Alstom à Belfort, qui produit nos motrices de TGV, soit maintenu, car nous aurons aussi besoin de locomotives sur les rails de la LGV POCL, et que l'on cesse de vendre à la découpe nos outils industriels, comme nous l'avons fait avec la branche énergie d'Alstom, vendue à General Electric, ce qui prépare des catastrophes industrielles comme celle que subit aujourd'hui la branche Transports d'Alstom ;

- que sans attendre, et en préalable à toute réflexion sur la LGV POCL, la ligne entre Nevers et Chagny soit électrifiée, et raccordée à la ligne LGV au Creusot-Montchanin, ce qui coûterait 500 M€ (30 fois moins que la LGV POCL), ce qui améliorerait l'accès des Neversois à leur capitale régionale, et au réseau grande

vitesse, tout en permettant la réalisation définitive de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique, axe majeur pour le développement du fret dans toute l'Europe ;

- que la ligne actuelle Paris Nevers soit enfin modernisée et mise à 200 km/h, et que l'on cesse les attaques incessantes contre les lignes Intercités, dont notre ligne Paris-Clermont, contre les trains de nuit et contre les lignes secondaires.

Et à ce sujet, Monsieur le Maire, il y a une erreur dans le texte de votre motion ; vous parlez de la ligne Intercités Nevers Dijon, vous devez confondre avec la ligne Nevers Paris, qui, elle est une ligne Intercités, alors que la ligne Nevers Dijon est une ligne TER.

Je pourrais en rajouter à la pelle des exigences, mais il faut arrêter de raconter des histoires. Si on ne règle pas tous ces problèmes-là, tout le reste, c'est du vent. Si nous voulons voir un jour se concrétiser une Ligne Grande Vitesse passant par le Grand Centre de la France et pourquoi pas par Nevers, cela suppose des choix à l'exact inverse de tous ceux qui sont quotidiennement faits aujourd'hui dans le pays.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire, en ce qui concerne les élus communistes, nous ne souhaitons pas nous associer à ce qui ressemble à une sorte d'écran de fumée, centré sur la seule question, très étroite, du choix d'un tracé plutôt qu'un autre. Aussi nous ne nous associerons pas au vote de cette motion.

M. le Maire –

Merci. Madame Charvy.

M. le Maire –

Vous ne serez pas étonné que les écologistes non plus ne s'associent pas au vote de cette motion, pour les quelques raisons que je vais rapidement énumérer.

La grande vitesse, pour quoi faire ? La grande vitesse qui ne fait gagner que 10 à 30 minutes en moyenne pour se rendre à Paris à partir des différentes destinations d'ailleurs, ce n'est pas la vision d'une société durable.

Quel aménagement du territoire propose cette LGV ? Peut-on aménager et désenclaver le territoire par les seules infrastructures ? En l'absence de projets, quel sens ont ces infrastructures ? On peut se poser la question.

Je rejoindrais François Diot. Combien et comment paie-t-on ? L'évaluation du projet, il le disait, c'est 14 milliards d'euros. Les collectivités locales sont exsangues. Je pose la question : pourra-t-on continuer à tout financer, les routes, les LGV, les collègues ? Le dire, c'est mensonger et démagogique.

N'y a-t-il pas plus urgent ? Compte tenu de la nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre – et là aussi je rejoindrais François Diot –, les principaux efforts financiers doivent viser un fort report de la route vers le rail par les déplacements domicile-travail ou études, ainsi que pour le fret tout en favorisant un fort maillage territorial.

Je pose enfin la question du service. Est-ce que ce service répond au besoin ? Paris à moins d'une heure, certes, mais combien d'aller-retour par jour ? Lyon aux portes

de Nevers, mais combien d'aller-retour par jour ? Les gares qui n'ont pas assez de passagers ne seront-elles pas supprimées faute de rentabilité ou limitées à un TGV par jour ? Et quel coût du transport ? Quel coût environnemental ? Quel que soit le tracé, RFF estime les risques d'impact de « assez forts » à « forts » sur les milieux physiques, humains, et naturels.

Dernière question, et en attendant 2025, on nous dit que grâce au TGV, l'économie nivernaise va enfin décoller, que les entreprises vont se précipiter, que le « vert pays des eaux vives » sera le nouvel Eldorado, et moi, je dis : d'ici 2025, l'économie, le commerce nivernais auront eu dix fois le temps de mourir. C'est aujourd'hui qu'il faut apporter des solutions, sur la base évidemment d'une vision à long terme.

Donc, nous ne voterons pas, vous l'aurez compris, à partir de ces différents arguments, la motion qui nous est soumise.

M. le Maire –

Très bien, merci. Nous n'allons pas tout reprendre, nous avons déjà eu ce débat. Nous avons déjà eu l'occasion de prendre des motions. Je pense que ce sont deux visions très différentes. Je me permettrai juste deux ou trois commentaires.

Vous évoquez le développement durable ; nous y sommes, nous sommes Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Je pense qu'il n'y a pas à vous convaincre que nous nous inscrivons aussi dans le développement durable, mais pas que. Et le développement durable, pour ceux qui peuvent se le payer au quotidien, c'est très bien, mais faut-il avoir un emploi, faut-il exister.

Il y a une problématique qui est très particulière de notre territoire, qui est un des rares départements français à perdre des habitants depuis longtemps, qui est une reconnaissance, une existence et une proximité notamment des métropoles, ce que peut nous permettre une LGV. Aujourd'hui, ce qui nous fait cruellement défaut, hormis des projets que nous avons, que nous partageons souvent, parfois non, c'est le nombre d'habitants qui nous fait cruellement défaut, et si nous continuons à perdre des habitants, dans la Nièvre et sur l'agglomération et à Nevers, les vœux pieux en matière de développement durable ne seront plus appliqués par beaucoup, en tout cas sur ce territoire. Il y a donc un enjeu qui, à mon avis, dépasse tout cela, qui est de faire venir des habitants à Nevers. C'est une question de survie pour notre collectivité, pour nos activités respectives, et pour naturellement de nouvelles implantations. Aujourd'hui il faut se poser quand même la question de cette baisse d'habitants, qui n'est quand même pas anodine, qui n'est pas partout, qui n'est pas partagée sur une grande majorité du territoire. Toutes les villes qui ont eu un développement notamment autour des liaisons – je rappelle cet immobilisme : on se félicite que l'A77 décolle enfin, combien de décennies a-t-il fallu attendre pour qu'elle ne soit plus un cul-de-sac jusqu'au circuit de Magny-Cours, ce qui a été un des motifs aussi pour le fait que nous n'ayons plus le Grand prix, et aujourd'hui on peine à rejoindre l'Allier, qui lui-même n'a pas les crédits pour la RCEA, hautement meurtrière, quasiment au quotidien, avec disons-le une culpabilité de l'Etat qui aurait pu la mettre en quatre voies tout de suite, puisqu'elle était prévue ainsi. Combien de morts a-t-il fallu pour que l'on arrive enfin à acter les choses –.

Pour en revenir au sujet qui nous intéresse ce soir, le développement de notre territoire peut passer par les infrastructures routières et ferroviaires, et une A 77 qui enfin rejoigne quelque chose, qui est très peu fréquentée, et insuffisamment fréquentée aujourd'hui. Et puis, un développement ferroviaire, qui ne passe pas que par la grande vitesse, j'en suis bien d'accord, qui passe aussi par un Nevers-Dijon en deux heures. Il n'est pas normal que, pour faire 190 km, on mette 2 h 20 min par les temps qui courent. Ce n'est pas concevable que l'on ait des trains aujourd'hui pour faire Paris qui tombent en panne quasiment trois fois sur quatre, ou qui arrivent avec des retards systématiques. De cela je me suis entretenu avec la Présidente de Région et le Président de la SNCF. Mais nous avons cette opportunité, et en tout cas, j'estime que c'est de notre responsabilité de ne pas la perdre, d'avoir une perspective de développement à l'horizon 2030 qui pourrait changer la donne, et la changer avec nos moyens à nous jusqu'à ce moment-là, mais si cette ligne doit être actée, si ce trajet doit être acté, il est majeur qu'il nous bénéficie principalement par ce tracé « médian » que nous soutenons fortement. Je le fais également en tant que Vice-Président de cette association LGV Centre-Auvergne. Le *lobbying* qui est fait pour le tracé « ouest » doit connaître une contrepartie sur le tracé « médian », ce à quoi nous contribuons.

Je ne partage pas, bien évidemment ; j'entends ce que vous dites, et je ne dis pas que tout soit faux, mais en même temps il y a un élément majeur, moteur, qui dans notre responsabilité doit nous animer, c'est la reprise démographique sur notre territoire, et elle est liée aussi à ces infrastructures-là, qui nous font défaut depuis longtemps. Et je ne rappellerai pas que Pierre Bérégovoy voulait déjà faire venir le TGV ; nous l'aurions depuis les années 2000 si le destin avait été autrement sans doute. Nous en sommes là aujourd'hui. Le temps perdu ne se rattrape jamais, mais il ne faut pas l'accumuler et en rajouter. Encore une fois, pour nos concitoyens qui ont un niveau de revenus, je le rappelle, le plus faible de Bourgogne, et un des plus faibles de Bourgogne Franche-Comté, de pouvoir être mobile rapidement, pour éventuellement avoir des chances de trouver un emploi rapidement ailleurs s'ils ne le trouvent pas sur place, c'est aussi quelque chose de majeur et de prioritaire. Et on le sait bien, les conditions de vie dans les métropoles sont très chères, et aujourd'hui les gens font largement plus d'une heure de trajet *intra-muros* dans une métropole. Je pense qu'ils seraient prêts à le faire pour des prix de vie beaucoup moins chers ici et travailler ailleurs ; c'est aussi une perspective de développement que nous ne pouvons pas ignorer.

Jacques Francillon.

M. Francillon –

Merci, Monsieur le Maire. Cette motion, c'est peut-être un vœu pieux. Je suis plutôt sceptique sur l'efficacité de ce type de textes, que je voterai néanmoins. Je comprends les arguments qui ont été présentés par nos collègues, Madame Charvy et Monsieur Diot, mais je pense qu'il ne faut pas tout mélanger. Il y a la question du TGV, et puis il y a d'autres questions, notamment le fonctionnement de la ligne Intercités, et puis bien d'autres choses qui figurent parmi les exigences que nous a indiquées Monsieur Diot.

Je voudrais quand même simplement dire que j'ai eu récemment des discussions avec des représentants de la communauté urbaine de Montceau-les-Mines et du

Creusot. Vous connaissez l'histoire du Creusot, de Creusot-Loire dans les années 1980. Ils se sont relevés grâce à un certain nombre d'éléments, parmi lesquels le TGV, qui a été un très fort levier économique. Des entreprises se sont installées grâce à cela. Il y a eu un centre universitaire qui n'est pas négligeable. Il y a par exemple trois départements d'IUT au Creusot. On pourrait donner d'autres exemples, mais je pense quand même que cette motion il faut la voter pour montrer notre volonté de faire en sorte que notre territoire puisse se développer économiquement, et être plus attractif qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

M. le Maire – Merci. Je précise que cette motion, bien sûr, ne vient pas comme un cheveu sur la soupe. Nous avons – quand je dis *nous*, ce sont les membres de cette association, présidée par Michel Monet – rendez-vous avec le nouveau Préfet coordinateur le 27 septembre. Son influence et son orientation auront naturellement sans doute des conséquences sur le choix du Premier ministre sur le choix du tracé, si vraiment cette décision est actée. C'est pour aussi soutenir cela, et faire un peu de contre-balancement à d'autres motions qui sont diffusées pour le tracé « Ouest », il faut que nous existions et qu'il y ait une volonté également autour du tracé « médian » avec les intérêts que j'ai rappelés tout à l'heure.

Je vous propose de mettre aux voix cette motion. Quelles sont les voix contre ? Les abstentions ?

Mme Charvy - Nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire – Vous ne participez pas au vote ?

M. Diot – Monsieur le Maire, comme nous le disions, à partir du moment où cette motion ne traite pas des vrais problèmes, nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire – D'accord. Donc, nous ne vous comptons pas dans le vote. Ceux qui ne prennent pas part au vote sont Mme Beltier, M. Diot, Mme Charvy, Mme Séjeau. Parmi les autres élus qui prennent part au vote, qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité de ceux qui prennent part au vote, dont Mme Fleury, et Mme Royer, pour qui Mme Beltier a voté.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Voëu présenté par Mme Charvy au nom du groupe Nevers à Gauche

M. le Maire – Nous avons une autre motion, que présente votre groupe, je crois.

Mme Charvy – C'est au nom du groupe Nevers à Gauche que je m'exprime.

« Une évidence s'impose : Ce que l'on nomme la « Jungle de Calais » ne peut plus exister. Ce rassemblement inhumain de milliers de personnes, sans aucune

structure digne de ce nom, dans lequel les migrants vivent dans le dénuement physique et moral le plus complet, et se retrouvent sous la loi des trafiquants, frères des passeurs qu'ils viennent de quitter, n'est pas digne de ce que l'on nomme le pays des Droits de l'Homme.

Ces réfugiés doivent être accueillis dans des structures à taille humaine, dans lesquelles les associations, soutenues par les pouvoirs publics, pourraient effectuer un vrai travail d'insertion.

C'est à ce titre que les élus sont sollicités pour répartir sur tout le territoire environ 7 000 personnes, en rappelant seulement que l'Allemagne en a accueilli dix fois plus que la France.

Et c'est dans ce contexte que le Conseil municipal de Saint-Honoré-les-Bains vient de voter à la majorité une motion de rejet de l'accueil de migrants sur sa commune.

Voilà quelques mois, c'était le maire de Poiseux qui se voyait menacé de mort pour avoir quant à lui accepté d'accueillir une trentaine de réfugiés.

La semaine passée, on incendiait un lieu d'accueil à Paris.

Aujourd'hui c'est aussi Laurent Wauquiez qui déclare « On ne se laissera pas faire... ».

EELV ne peut que s'indigner face à cette violence, à ce rejet de l'autre, et appelle à un accueil digne, fraternel et solidaire des réfugiés.

Il nous semble important de rappeler que le rôle des élus ne peut être de répondre aux craintes de la population par des décisions qui ne font que légitimer les peurs irrationnelles et accroître les réactions de rejet. Le rôle des élus doit être au contraire d'expliquer, par exemple, que partout où les migrants ont été accueillis, tout s'est bien passé, que des écoles communales ont pu survivre grâce à ces nouvelles populations, et que la solidarité qui s'est mise en place a été source d'enrichissement pour tous.

Rien ne sert d'opposer une misère venue de l'extérieur à celle déjà existante, car c'est en se battant pour tous les démunis que la société tout entière peut avancer.

Une seule question doit guider nos actions : qu'aurions-nous fait à la place de ces hommes, femmes et enfants, réfugiés de guerre, de la misère, ou réfugiés climatiques, désespérés au point de tout laisser derrière eux, et qui mettent dans l'Europe leur seul espoir : celui de vivre, tout simplement ? »

M. le Maire –

Merci. C'est une motion que je ne mettrai pas au vote, pour la raison suivante ; sur le fond, nous partageons l'essentiel de ce que vous dites. En revanche, c'est une motion qui est un peu polémique, en tout cas qui a tendance à régler une polémique entre partis politiques, dans laquelle nous ne souhaitons pas nous inscrire. Vous impliquez deux partis politiques ou des représentants de mouvements politiques. Je pense que nous sommes ici sur des thématiques locales et qui doivent le rester, et

donc nous vous avons proposé de notre côté une motion qui était apolitique. Or, là, il y a clairement une implication que vous mettez en avant. Je ne mettrai pas cette motion au vote. Madame Charvy.

- Mme Charvy – L'objet d'une motion, c'est bien de porter un avis politique.
- M. le Maire – Oui, politique dans le bon sens du terme.
- Mme Charvy – Je parle bien du contenu de la motion. Et là, en l'occurrence, vous opposez le contenu de la motion, qui pourrait sans doute tous nous réunir à...
- M. le Maire – Tout ce qui sera récupération politique, je ne souhaite pas le mettre dans cet hémicycle. Nous souhaitons faire de la politique autrement...
- Mme Charvy – Je ne vous permettrai pas de dire que cette motion relève d'une récupération politique.
- M. le Maire – Je ne vous permets pas de m'interrompre. Je ne le fais pas. Je respecte votre point de vue. Respectez le mien. Je pense que personne ne peut mettre en doute mon intérêt pour les réfugiés. Je dis simplement que vous opposez un représentant d'un mouvement politique, que vous visez clairement, et vous revendiquez votre parti. Donc, non, on ne se retrouvera pas derrière votre motion. Les motions plus neutres...
- Je n'ai pas mis, moi, dans la motion POCL, que Nevers à Venir revendiquait le soutien du tracé « médian ». J'ai dit que les élus de la municipalité de Nevers...Voilà, je vous donne un exemple très concret.
- Sur le fond, il n'y a pas de problème. Nous avons été les premiers à nous inscrire sur l'accueil de réfugiés syriens, qui sont des gens malheureux, en souffrance, issus de la guerre. Nous allons en accueillir de nouveaux. Et nous avons répondu favorablement. Donc, sur le fond, nous ne sommes pas opposés.
- Sur la forme, comme vous le dites souvent, nous ne la partageons pas.
- Mme Charvy – Je vous propose, parce qu'il ne s'agit pas d'une récupération politique, que nous supprimions la référence à M. Wauquiez, que nous supprimions l'appartenance à EELV.
Je voudrais poser une question quand même, parce que j'ai lu votre interview dans *Le Journal du Centre*. Vous parlez des réfugiés syriens, et dites bien que les réfugiés syriens ne sont pas les mêmes que les réfugiés de Calais, n'est-ce pas ?
- M. le Maire – Moi ?
- Mme Charvy – Dans l'interview du *Journal du Centre*, vous parlez des réfugiés syriens, en disant qu'il ne s'agit pas des migrants de Calais.
- M. le Maire – Le journaliste effectivement m'a interrogé. Le...

- Mme Charvy – Donc, il y aurait les « bons » migrants d'un côté, et les « mauvais » de l'autre ?
- M. le Maire – Vous voyez, c'est de la récupération de propos, et politique. Est-ce que j'ai dit cela dans l'article ? Je ne l'ai pas sous les yeux, mais je n'ai pas dit cela dans l'article. Et même le journaliste...
- Mme Charvy – Vous opposez les réfugiés syriens et les migrants de Calais, et dans cet...
- M. le Maire – Eh bien faites-moi un procès d'intention, si vous le voulez.
- Mme Charvy – Non, non, non, ce n'est pas un procès d'intention, c'est dans *Le Journal du Centre*. Vous relirez les mots...
- M. le Maire – Madame Charvy, montrez-moi. Je suis désolé, je n'ai pas l'article sous les yeux, mais ce n'est certainement pas ce qui est marqué, et je n'oppose personne du tout. Je voudrais que vous me lisiez la phrase, s'il vous plait...
- Mme Charvy – En tout état de cause, je vous propose...
- M. le Maire – Je voudrais que vous me lisiez la phrase, s'il vous plait. Vous me visez personnellement sur des propos que je tiens. J'aime bien être précis.
- Mme Charvy – Alors. Je vais retrouver.
- « Ce sont des hommes, des femmes, et des enfants qui fuient la guerre en Syrie, comme les 27 personnes qui étaient arrivées l'année dernière. Il ne s'agit pas de migrants en provenance de la « Jungle » de Calais ».*
- M. le Maire – Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Je ne vais pas dire que ce sont des migrants de la « jungle de Calais » puisque ce ne sont pas des migrants de la « Jungle de Calais ». Où est-ce que vous voyez que j'oppose les personnes ? Je suis suffisamment attaché aux personnes et aux droits des personnes, quelles qu'elles soient, et personne, Madame Charvy, ne me fera de procès de façon crédible sur la place de Nevers. Donc, je vous dis, Madame Charvy, le journaliste m'a demandé si c'était des personnes de la « Jungle de Calais », ou des Syriens. J'ai répondu que c'était des Syriens.
- Si maintenant une réponse neutre doit être déformée systématiquement, c'est compliqué dans ce pays de pouvoir s'exprimer librement.
- Mme Charvy – Je voulais que l'inférence soit explicitée. Vous venez de le faire. Je veux bien vous croire.
- Donc, je vous propose que, si nous sommes d'accord, nous puissions voter tous cette motion, en supprimant les références aux partis politiques.
- M. le Maire – Je voudrais juste réagir, Madame Charvy, parce que, là, vous en convenez parce que nous sommes ensemble, mais j'imagine ce qui peut se dire quand je ne suis pas là. Et je trouve quand même très dommage de prêter des propos à quelqu'un,

qu'il n'a pas tenus. Cela se fait au quotidien, je ne dis pas que c'est vous, sur les réseaux sociaux et ailleurs, sûrement dans les conversations – je ne suis pas là pour espionner quiconque – mais je trouve quand même, quand on est élu, quand on attribue des propos à quelqu'un, *a fortiori* au maire (je ne dis pas que j'ai un passe-droit, mais j'ai quand même droit à une parole autant que vous), de me prêter des propos que je ne tiens pas est quand même grave dans cette enceinte, y compris publics.

Et si vous affirmez, et vous l'avez répété à plusieurs reprises, que j'oppose des gens, alors que ce n'est absolument pas le cas, je trouve quand même que la moindre des choses serait de reconnaître que vous vous êtes trompée.

Mme Charvy – Monsieur le Maire, vraiment, loin de moi l'envie de dire cela. J'ai lu dans le journal la phrase que je viens de vous redire. Elle avait besoin d'être explicitée. Vous l'avez fait.

M. le Maire – Vous ne l'avez pas présentée comme cela tout à l'heure, Madame Charvy.

Mme Charvy – Écoutez, Monsieur le Maire, je lis – c'est bien normal, c'est mon travail – entre les lignes ; j'ai craint un moment que vous opposiez. En effet, je l'ai craint. Vous m'avez dit le contraire. Je veux absolument bien vous croire.

M. le Maire – Si cette motion, vous la modifiez et retravaillez, il faut que cela soit débattu par les groupes respectifs. Soit il faut un temps d'échange ce soir, soit on la revoit au prochain Conseil, à condition de la retravailler.

Mme Charvy – Je veux bien supprimer les références politiques.

M. le Maire – Oui, j'entends bien, mais il y a peut-être un texte sur lequel nous souhaiterons ... Je n'en sais rien, je m'adresse aux présidents de groupe. Vous prenez le groupe au dépourvu sur une position qui avait été adoptée par avance par rapport au visa d'hommes politiques ou de partis politiques. Je vous ai expliqué pourquoi, de façon très neutre, et en même temps, c'est notre droit. Vous n'avez pas pris part au vote précédent. Chacun en pense ce qu'il veut. J'ai respecté cela. Respectez aussi ce point de vue.

Si maintenant vous demandez à modifier la motion que vous avez portée, qui est faite soit maintenant soit pour le prochain Conseil, cela mérite une réflexion sur le groupe majoritaire. Monsieur Francillon, votre point de vue, s'il vous plait.

M. Francillon – Mon point de vue est très simple ; c'est que nous devrions faire ce que nous avons fait précédemment lors d'une motion qui avait été travaillée puis votée tous groupes confondus. C'était une motion qui, à l'origine, était intitulée « Nevers, ville refuge ». Les termes de cette motion ne nous convenaient pas, et nous en avons ensuite discuté avec le groupe d'opposition, et nous sommes parvenus à un accord. Je pense que nous pourrions procéder de la même façon avec cette motion.

M. le Maire – Très bien. Je vous propose de surseoir au vote de la motion, et qu'elle soit retravaillée entre les groupes et ceux qui veulent s'associer. Et si on peut parvenir à

un texte commun, nous la mettrons aux voix au prochain Conseil. Je crains que le sujet soit toujours d'actualité, Madame Charvy.

Question orale posée par Madame Charvy.

M. le Maire – Votre question, s'il vous plait.

Mme Charvy – La route des Saulaies, abritée par des tilleuls, relève d'un patrimoine partagé par les Neversois. Dans la perspective de la réfection du sentier, la municipalité a pris la décision d'abattre les 40 tilleuls qui le bordent. Aucune délibération à ce sujet n'a été soumise au Conseil municipal.

AOC, l'association ouverte citoyenne, qui défend l'écologie politique, lorsqu'elle a organisé le débat public intitulé « aménagement de la route des Saulaies – 40 tilleuls abattus, une décision précipitée », le vendredi 2 septembre dernier, a réuni plus de 80 personnes. À cette occasion, de nombreux avis se sont élevés contre cet abattage.

Ma question est tout simplement la suivante : les élus de la majorité municipale ont-ils bien voulu entendre l'opposition d'une partie des Neversois et reconsidérer leur projet ?

M. le Maire – C'est un sujet d'actualité aussi. Je vais passer la parole à Madame l'Adjointe au Cadre de Vie.

Mme Wozniak – Merci, Monsieur le Maire. Sans vouloir jouer avec les mots, je réprécise que la majorité municipale n'a pas décidé froidement d'abattre ces arbres, mais que la configuration actuelle de la promenade ne nous a pas donné le choix.

La Majorité municipale a, oui, décidé de rénover cette promenade et a, oui, décidé de ne pas laisser en place les arbres, que ces travaux auraient rendus à terme dangereux. Et je ne parle pas de faire pour défaire et refaire, dans quelques années, avec l'argent des Neversois.

Je vais expliquer et réexpliquer la situation à l'aide d'un document. En résumant, nous avons une ligne d'arbres qui est plantée à 60 centimètres d'un revêtement, que nous avons à rénover. On sait que si l'on attaque le sol, si l'on bouleverse le sol dans un rayon de 2 mètres autour d'un arbre, on porte atteinte à la santé de l'arbre, et on a affaire à un dépérissement. Je l'ai déjà expliqué lors du débat d'AOC. Un dépérissement qui peut prendre un an, deux ans, cinq ans, six ans, mais c'est un dépérissement certain.

L'arbre, planté dans de bonnes conditions, a de longues années devant lui, même si l'on sait que la moyenne de vie d'un arbre en ville, c'est entre trente et cinquante ans, ce qui n'est pas beaucoup. En revanche, les sols urbains nécessitent d'être faits tous les deux, cinq, dix ans, c'est selon la nature du sol.

Je rappelle que celui de la promenade des Saulaies a quarante ans. Donc, vous conviendrez qu'il est grand temps d'agir et de rénover cette promenade.

Le deuxième visuel nous montre le projet. La route va devenir une rue avec des replantations d'arbres. Ce projet n'est pas celui d'un abattage, mais bien d'un renouvellement de l'alignement, d'une plantation plus raisonnée, et beaucoup plus riche d'un point de vue de la biodiversité, et qui s'adapte aux usages et pratiques des habitants et des riverains.

Pour revenir au débat organisé par AOC, personnellement j'ai aussi entendu, ainsi que les élus qui étaient présents, de l'Opposition ainsi que des élus de l'équipe majoritaire, beaucoup de personnes s'exprimer en faveur de ce projet. Des Neversois qui fréquentent régulièrement la promenade et qui font le constat de sa vétusté, quant aux pratiques sportives et à la densité de sa fréquentation. Des riverains qui, je le rappelle, sont 70 % à avoir validé le projet sous son aspect plus routier qui consiste à freiner les véhicules et à sécuriser la rue de manière générale, l'association Zig Zag qui a été concertée, et qui s'est prononcée favorablement également, puisque le projet donne une place aux vélos, et règle les conflits d'usage actuels avec les voitures et les piétons. Et même des professionnels de l'architecture et du paysage qui ont fait part de leur expertise et qui ne sont pas plus opposés au projet, même au contraire.

Toutes ces prises de parole, que ce soit à la réunion publique, ou au débat d'AOC, nous montrent bien tous les aspects à prendre en compte dans un aménagement urbain. Il nous appartient à nous, élus, de porter et faire aboutir un projet qui tienne compte de l'intérêt collectif, et qui réponde à notre volonté et vision pour Nevers.

Aimer et défendre les arbres et la nature en général, c'est très bien, et je suis la première à reconnaître et à porter toutes les actions et positions en ce sens, mais je pense qu'il faut aller un petit peu au-delà des idées reçues, et des combats polémiques.

Il y a des idées, il y a les postures, et il y a la réalité de terrain, les évolutions, les besoins de la cité, les demandes des habitants, et les aspects techniques, notamment quand on parle des arbres. À savoir que la moitié de l'organisme de fonctionnement de l'arbre est souterrain.

Il y a beaucoup à faire pour informer et expliquer la place et la santé de l'arbre. Porter, transmettre et défendre une culture de l'arbre en ville à Nevers.

Je vous dis tout cela, parce que la réalité de l'arbre en ville, c'est aussi les nombreuses requêtes et demandes d'abattage de nos concitoyens, pour de nombreuses raisons : un feuillage qui obture la vue, ou fait de l'ombre, les feuilles qui bouchent les gouttières, les feuilles qui rendent la chaussée glissante, les fruits salissant les terrasses, les voitures, la proximité des arbres au droit des propriétés. L'attention pour l'arbre public n'est pas forcément de mise lorsqu'il s'agit de l'intérêt privé, malheureusement.

Aussi, pour beaucoup d'élus et d'aménageurs, l'abattage de quelques arbres n'est généralement pas du tout un drame. Lorsqu'il s'agit de moderniser un espace, d'installer un couloir de bus, de moderniser un parking, d'aménager une place, comme notamment à Nevers, celle de la Résistance. Et souvent, on met en avant la santé défailante ou la dangerosité des arbres. Ce n'est pas le cas pour ce projet. Nous avons été tout à fait transparents, et ce n'est pas un projet hygiéniste.

L'évolution de la politique de l'arbre de la Ville de Nevers, c'est une politique tournée vers une anticipation et une gestion raisonnée des plantations, la prise en compte de la morphologie et de la taille adulte des plantes. C'est être garant de la longévité de l'arbre, et éviter justement à l'avenir ce type d'abattages qui n'auraient pas lieu d'être si l'on avait respecté le volume aérien et souterrain nécessaire à la longévité de notre patrimoine.

Cette politique s'exprime comment ? Nous avons sanctuarisé un budget de 100 000 € pour les tailles, entretien, expertise, remplacements et les plantations. 300 arbres et CP ont été plantés depuis le début du mandat ; notamment dans le cadre de la COP 21, Nevers ayant souscrit à cette démarche. 1,5 hectare fertile a été valorisé.

Je souhaitais conclure par une citation. Je sais, Madame Charvy, que vous aimez cela. C'est une citation de François Mitterrand, qui l'avait livrée durant la campagne de replantation pour le Bicentenaire de la Révolution française. Il disait : « *Un arbre que l'on plante, le symbole est aisé à retrouver, c'est un signe de solidité, d'avenir et d'espoir.* »

M. le Maire –

Merci. Je voudrais juste ajouter tranquillement quelques éléments supplémentaires. Tout d'abord indiquer que la rue des Saulaies est quand même une entrée de ville, pas d'agglomération, mais de ville, qui est ancienne, qui n'a jamais été revisitée, dans son aspect à la fois de bordure du fleuve, mais également du plus urbain. C'est aussi la voie empruntée majoritairement par les services de secours aujourd'hui. Donc très fréquentée. Avec une vitesse qui nous est souvent dite aujourd'hui excessive. Donc, c'est aussi une façon de s'attaquer à la sécurité, si je puis dire, ou de préserver la sécurité des riverains.

Je voudrais ajouter que cela a été fait place de la Résistance, où l'on a abattu de nombreux arbres ; et le square. Tout projet de rénovation urbaine entraîne des conséquences. Et Anne Wozniak vous l'a expliqué, et en plus c'est son métier ; je me permets juste de regretter d'ailleurs qu'elle ait été attaquée sur les réseaux sociaux par certains, parce qu'elle a vraiment une conscience, justement, des enjeux. Je trouve que c'est particulièrement déplacé. Mais, bon, passons là-dessus. J'ai dit depuis mon élection que ce qui concernerait ma personne ou des élus et qui serait déversé lâchement sur Facebook, je le dénoncerai. C'est trop facile. Que l'on me dise les choses en face, que l'on s'explique, et puis c'est tout. Mais c'est trop facile de se retrancher – et je le dis, parce que c'est quelqu'un que je connais bien, qui est proche et qui fait partie d'AOC –. Je pense qu'AOC a suffisamment de grandeur pour pouvoir développer ses arguments sans attaquer un élu dans sa profession.

Sur les aménagements urbains, dans toutes les villes, il y a des conséquences, et je peux vous assurer que nous sommes vraiment dans tout sauf abattre des arbres. Maintenant, il y a des choix à faire. On peut rester dans le formol, et regarder les arbres pousser, et envahir les maisons, les habitants partir. Peut-être que je force un peu le trait, mais pas loin. Ou alors on peut se dire que l'on fait des réaménagements, qui font un peu mal au cœur sur le moment, mais qui sont aussi pour les générations qui nous suivront, et nous ne sommes pas là que pour nous. Je ne vais pas vous faire le coup de la planète qui attend ceux qui nous survivront. Je voudrais simplement vous rappeler quelques éléments. La place de la Résistance, c'était un beau square avec beaucoup d'arbres, beaucoup la regrettent ; beaucoup la trouvent belle aujourd'hui. Il y a des positions variées. Vous avez le mérite, Madame Charvy, de reconnaître qu'à la réunion d'AOC, où je n'étais pas, mais nous étions présents, et d'un commun accord, il y a beaucoup de gens qui sont pour, qui sont favorables. Ou la rue de Lourdes, ou des arbres côté parc ont été abattus.

D'abord aujourd'hui les arbres ont une durée de vie. Ils sont parfois malades. Et les travaux risquent de toute façon d'en endommager certains. Donc, même chose, cela n'a jamais été apprécié par tout le monde, que l'on enlève ces arbres ; aujourd'hui, ils ont repoussé, ce sont de nouveaux arbres, une nouvelle génération d'arbres. Nous nous engageons à en replanter, vous l'avez compris, Alors peut-être pas 15 000 tout de suite, quand Nevers aura grandi, grâce à la LGV, mais pas maintenant. Le Boulevard Victor Hugo, où les marronniers, pour les plus anciens, qui bombaient le boulevard, qui était quasiment impraticable en vélo, ont fini par être sacrifiés. Aujourd'hui, il y a de nouveaux arbres, et un boulevard plus circulaire à pied, en voiture, etc.

J'entends bien. Nous avons la chance d'avoir deux lignes d'arbres, ce qui n'est pas toujours logique, comme l'a dit d'ailleurs Patrice Warnant, que vous aviez convié à votre soirée. Je rappelle aussi, pour ceux qui disent qu'il n'y a pas eu de concertation, qu'il y a eu plus d'une dizaine de réunions avec les riverains, pour aboutir à ce projet, qui ne s'est pas fait à la va-vite. Vient qui veut. Cela a été présenté en réunion publique. Et j'ai fait une réunion avec les élus concernés, où étaient conviés les riverains, mais aussi tous les Neversois.

Je voudrais juste vous montrer plusieurs photos. Reconnaissez-vous le site ? Il me semblait bien que, dans votre projet de campagne, vous aviez envie de faire une piscine là-bas. Qu'auriez-vous fait des arbres ? Vous voyez, nous les avons sauvés. Et en plus, le fait de faire une piscine sur le site de la caserne n'entraîne pas l'abattage d'un seul arbre. Vous voyez que nous sommes vertueux. Je vous propose d'en terminer là-dessus.

Mme Charvy –

Je voulais dire que « la haine de l'arbre n'est pas une fatalité ».

M. le Maire -

Contrairement à ce que l'un de vos membres, que je connais bien aussi, prétend, nous ne sommes pas la main sur la tronçonneuse, je le rassure, et il n'y aura pas de cimetière d'arbres, à Nevers. Et nous avons tout sauf la haine de l'arbre, et nous avons l'envie de faire évoluer notre ville, de la moderniser, et cela implique des choix. Et je le dis, rénover une voie aujourd'hui, en lien avec le Département, qui fera la couche d'enrobé, les arbres qui seront abimés ne mourront pas tout de

suite, si j'ai bien compris, mais peut-être dans un ou deux ans ; la route continuera à se soulever, et l'argent mis par la collectivité, les collectivités, devra être à nouveau dépensé. Je pense que l'on nous en voudrait si on en arrivait là. Donc, faisons les choses raisonnablement. Tous les arbres que nous pourrons sauver, nous les sauverons, mais partons sur le principe d'améliorer cette entrée de ville.

Monsieur Francillon, un mot, pour finir.

M. Francillon – Oui, juste un mot. Je souhaiterais que nous terminions sur un vœu, de rapide rétablissement que nous adressons à notre collègue élu, Hervé Barsse.

M. le Maire – Oui, je l'ai signalé tout à l'heure. Malheureusement, Hervé Barsse, connaît des problèmes de santé importants, qui va l'éloigner quelque temps de la vie municipale, obligeant une hospitalisation en région parisienne. Nous lui souhaitons un rétablissement. Il continue à se tenir au courant de la vie municipale, et nous l'associerons en fonction de ses capacités de santé.

Merci pour cette pensée.

Je ne vous dis pas à demain, mais à tout à l'heure pour beaucoup, puisque nous sommes déjà demain. Nous nous retrouvons, je dis bien en principe, précaution oratoire, le 15 novembre, pour le débat d'orientation budgétaire.

La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 0 h 20.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Denis Thuriot

Myrienne Bertrand

François Diot